

*Évaluation formative du  
Programme canadien de prêts  
aux étudiants*

**Rapport final**

*Évaluation de programmes  
Vérification et évaluation  
Politique stratégique et planification  
Ressources humaines et Développement des compétences Canada*

*octobre 2004*

**SP-AH-671-10-04F  
(also available in English)**

Papier  
ISBN : 0-662-71201-3  
N° de cat. : HS28-44/2006F

PDF  
ISBN : 0-662-71202-1  
N° de cat. : HS28-44/2006F – PDF

# *Table des matières*

<b>Sommaire</b> .....	<b>i</b>
<b>Réponse de la direction</b> .....	<b>xiii</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Aperçu du PCPE</b> .....	<b>3</b>
2.1 Buts et objectifs du Programme.....	4
2.2 Types de produits et d'aide.....	4
2.2.1 Prêts d'études canadiens.....	5
2.2.2 Subventions canadiennes pour études.....	5
2.2.3 Bonification d'intérêts durant les études.....	6
2.2.4 Aide en matière de remboursement des prêts.....	6
2.3 Modifications apportées au Programme depuis 1998.....	7
2.3.1 Modifications apportées en 1998.....	7
2.3.2 Modifications apportées depuis 2000.....	7
2.4 Processus opérationnels.....	9
2.4.1 Partenariats et accords contractuels.....	9
2.4.2 Communications et recherche.....	10
2.5 Valeur des prêts et des dépenses du Programme.....	10
2.6 Profil des bénéficiaires de prêts d'études canadiens et de subventions canadiennes pour études.....	13
2.6.1 Emprunteurs de prêts d'études canadiens.....	13
2.6.2 Bénéficiaires de subventions canadiennes pour études.....	17
<b>3. Questions liées à l'évaluation et approche</b> .....	<b>21</b>
3.1 Questions liées à l'évaluation.....	21
3.2 Méthodologie de l'évaluation.....	23
3.2.1 Analyse documentaire et bibliographique.....	23
3.2.2 Groupes de travail.....	24
3.2.3 Entrevues avec des experts.....	25
3.2.4 Entrevues avec des répondants.....	25
3.2.5 Examen et analyse des données administratives.....	26
3.3 Examen du cadre de mesure du rendement.....	27
3.4 Atouts et limitations de l'approche en matière d'évaluation.....	28
<b>4. Pertinence du Programme</b> .....	<b>31</b>
4.1 Poursuite d'études postsecondaires.....	31
4.2 Le financement étudiant à titre d'obstacle.....	37

4.3	Le rôle du PCPE au chapitre de la promotion de l'accessibilité.....	40
4.4	Répercussions du Programme.....	44
4.5	Résumé.....	44
<b>5.</b>	<b>Conception et exécution du Programme .....</b>	<b>45</b>
5.1	Mise en œuvre du nouveau modèle de prestation des services.....	46
5.2	Intégration des programmes fédéral et provinciaux .....	47
5.3	Partenariats et accords contractuels .....	51
5.3.1	Partenariats provinciaux .....	52
5.3.2	Accords contractuels .....	53
5.4	Évaluation des besoins.....	55
5.5	Remboursement des prêts .....	57
5.5.1	Niveau d'endettement.....	57
5.5.2	Aide au remboursement.....	59
5.5.3	Défaut de remboursement .....	62
5.6	Communications et prestation électronique des services .....	63
5.7	Systèmes de données administratives et contrôle du rendement .....	67
5.7.1	Cadre de mesure du rendement .....	70
5.8	Ressources du Programme.....	71
5.8.1	Ressources du Programme .....	71
5.8.2	Objectifs sur le plan des ressources humaines .....	72
5.9	Sommaire .....	72
<b>6.</b>	<b>Résumé des constatations / Aspects pouvant faire l'objet d'améliorations .</b>	<b>75</b>
6.1	Constatations de l'évaluation.....	75
6.2	Aspects pouvant faire l'objet d'améliorations .....	80
	<b>Références.....</b>	<b>83</b>
	<b>Annexe A – Modèle logique du programme.....</b>	<b>87</b>
	<b>Annexe B – Critères d'admissibilité du PCPE.....</b>	<b>89</b>
	<b>Annexe C – Catégories d'étudiants aux fins de l'évaluation des besoins.....</b>	<b>91</b>
	<b>Annexe D – SCE – admissibilité et plafonds de financement .....</b>	<b>93</b>
	<b>Annexe E – Cohérence interprovinciale en matière d'évaluation des besoins....</b>	<b>95</b>
	<b>Annexe F – Politiques provinciales en matière d'agrément.....</b>	<b>97</b>

## *Liste des tableaux*

Tableau 2-1	Prêts d'études canadiens consentis à des étudiants à temps plein et à temps partiel – Nombre d'étudiants, valeur totale et valeur moyenne des prêts Pour les années de prêt 1990-1991 à 2001-2002 .....	11
Tableau 2-2	Subventions canadiennes pour études Participation et dépenses Pour les années de prêt 1995-1996 à 2001-2002 .....	12
Tableau 2-3	Comparaison de l'ensemble des étudiants canadiens effectuant des études postsecondaires et des emprunteurs du PCPE.....	14
Tableau 2-4	Étudiants auxquels un prêt d'études canadien a été consenti en 2000-2001 (étudiants à temps plein uniquement) .....	15
Tableau 2-6	Répartition et dépenses, par province, en rapport avec les subventions canadiennes pour études (année de prêt 2000-2001) .....	18
Tableau 3-1	Entrevues avec des répondants .....	26
Tableau 4-1	Comparaison des inscriptions aux études postsecondaires au Canada et des étudiants desservis par le PCPE (1990-2002).....	32
Tableau 4-6	Évolution des frais de scolarité moyens, aux niveaux collégial et universitaire, par province (1991-1992 à 2001-2002) .....	38
Tableau 4-7	Sources de financement pour les étudiants de niveau postsecondaire âgés de 18 à 21 ans.....	42
Tableau 5-1	Répartition de l'endettement au titre du PCPE, au moment de la consolidation .....	58
Tableau 5-4	Taux de défaut sur trois ans par type d'établissement .....	62



## *Liste des figures*

Figure 2-5	Nombre d'emprunteurs à temps plein, par valeur du prêt (2001-2002).....	16
Figure 4-2	Taux de poursuite d'études universitaires des étudiants âgés de 18 à 21 ans, par SSE familial (1986 et 1994).....	33
Figure 4-3	Taux de poursuite d'études universitaires et collégiales, par quartile du revenu (1993 à 1998).....	34
Figure 4-4	Pourcentage d'adultes en âge de travailler achevant des études postsecondaires par groupes handicapés et non handicapés (1991 et 1996).....	36
Figure 4-5	Taux d'achèvement des EP, en 2001, des Autochtones et de la population canadienne, par type d'EP achevées.....	37
Figure 5-2	Tendances sur le plan de l'aide sous forme d'EI (1995-1996 à 2001-2002).....	60
Figure 5-3	Tendances sur le plan de l'aide sous forme de RDR (1998-1999 à 2001-2002).....	61





# *Liste des acronymes*

CCIAFE	Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants
LCPE	<i>Loi Canadienne sur les prêts aux étudiants</i>
LFAFE	<i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>
LFPE	<i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>
SCE	Subventions canadiennes pour études
PÉC	Prêt d'études canadien
PCPE	Programme canadien de prêts aux étudiants
RDR	Réduction de la dette en cours de remboursement
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EI	Exemption d'intérêts
n.d.	Non disponible
RÉB	Rapport d'évaluation des besoins
CSNPE	Centre de service national de prêts aux étudiants
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ÉP	Études postsecondaires / éducation postsecondaire
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
CGRAR	Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
SMA	Sous-ministre adjoint
SSÉ	Statut socio-économique



# Sommaire

## Renseignements généraux

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a été créé en 1964, en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* (LCPE) en vue de promouvoir l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada. Cette *Loi* continue de s'appliquer aux prêts étudiants consentis avant le 1<sup>er</sup> août 1995. En 1995, on a adopté la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFE) en vue d'administrer le régime de prêts à risques partagés, alors que les liens entre le gouvernement fédéral et les institutions financières avaient changé. Le 1<sup>er</sup> août 2000, la LFAFE a été modifiée de manière à autoriser le gouvernement du Canada à accorder des prêts directement. Il n'incombe plus aux institutions financières de consentir des prêts d'études canadiens.

En 2001, le PCPE a conclu des ententes avec l'Ontario et la Saskatchewan qui intégraient l'exécution des programmes provinciaux et fédéraux en matière de prêts aux étudiants.

Le régime des prêts d'études garantis est régi par la LCPE, tandis que les régimes des prêts d'études à risques partagés et directs sont régis par la LFAFE.

La mission du PCPE est « *de favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants ayant des besoins reconnus grâce à l'octroi de prêts et de bourses qui réduisent les obstacles d'ordre financier auxquels ils font face et de veiller à ce que les Canadiens aient la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans l'économie et la société* ».

Le PCPE offre actuellement un ensemble de produits et de mesures d'aide au rang desquels figurent les suivants :

- **Prêts d'études canadiens (PÉC) :** Ces prêts sont fournis sous forme de prêts directs consentis par le gouvernement fédéral aux étudiants inscrits à un établissement d'enseignement postsecondaire agréé et qui témoignent de besoins sur le plan financier. Les partenaires des provinces et des territoires déterminent l'admissibilité et le niveau des besoins, en s'appuyant sur des critères fédéraux;
- **Subventions canadiennes pour études (SCE) :** Ces subventions non remboursables sont accordées aux étudiants dont le niveau de besoins est particulièrement élevé et qui sont admissibles à un prêt d'études canadien. Les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants ayant des personnes à charge, les étudiants à temps partiel dans le besoin ainsi que les étudiantes inscrites à certains programmes de doctorat peuvent se prévaloir de SCE. Les partenaires des provinces et des territoires déterminent l'admissibilité aux subventions, en s'appuyant sur des critères fédéraux;

- **Exemption d'intérêts et aide au remboursement :** Le PCPE bonifie les intérêts qui s'accumuleraient autrement à l'égard du principal du prêt tandis qu'un emprunteur du PCPE poursuit des études à temps plein ou à temps partiel. Le PCPE prévoit également une exemption d'intérêts (EI) pour aider les emprunteurs dont le fardeau financier est excessif à rembourser leurs prêts. Une mesure de réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) vient en aide aux emprunteurs qui, après avoir épuisé la mesure relative à l'exemption d'intérêts, continuent d'éprouver des difficultés d'ordre financier cinq ans après la fin de leurs études à temps plein. Un emprunteur qui a une incapacité permanente et qui éprouve de la difficulté à rembourser un prêt en raison de cette incapacité peut demander l'annulation de son prêt en vertu de la Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité permanente.

En 2000-2001, le PCPE est venu en aide, sur le plan financier, à 331 541 étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles à travers le Canada, ayant des besoins reconnus sur le plan financier. Au cours de cette période, les prêts octroyés se sont élevés, au total, à 1,57 milliard de dollars.

## Aperçu de l'évaluation

L'Évaluation formative du Programme canadien de prêts aux étudiants a été entreprise dans le but d'évaluer les questions de la pertinence, de la conception et de l'exécution du Programme ainsi que pour examiner les premières répercussions des modifications apportées au Programme depuis 1998. L'évaluation a également examiné la stratégie de mesure du rendement intégrée au cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRAR) de juillet 2002.

L'évaluation a été menée entre mars 2002 et octobre 2003. Pour s'assurer de disposer de résultats complets et valables, on a insisté sur le recours à des sources de données multiples, tant qualitatives que quantitatives. Pour les fins de l'évaluation, on s'est appuyé sur cinq méthodes de recherche principales.

- Une analyse documentaire et bibliographique qui a porté sur plus de 120 récents rapports, documents de politique et d'autre nature (c.-à-d. publiés après 1998).
- Vingt-et-un groupes de discussion regroupant, au total, 183 participants, au rang desquels figuraient des emprunteurs usuels du PCPE, des bénéficiaires de SCE, d'éventuels demandeurs du PCPE (c.-à-d. des étudiants d'écoles secondaires qui prévoyaient entreprendre des études postsecondaires), des non-participants (c.-à-d. des étudiants d'écoles secondaires qui ne prévoyaient pas, au cours de l'année scolaire suivante, fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire) ainsi que des étudiants non admissibles (c.-à-d. les demandeurs rejetés);
- On a réalisé des entrevues semi-structurées avec trois experts en la matière dont il est reconnu qu'ils possèdent de l'expertise dans des domaines particuliers concernant le PCPE, comme l'accès des étudiants ou les obstacles à l'éducation postsecondaire, le financement des étudiants ainsi que d'autres mesures d'aide financière aux étudiants;

- Au total, on a réalisé des entrevues avec 27 personnes au rang desquelles figuraient des fonctionnaires provinciaux (12), des fournisseurs de services (3), des organisations/associations (3) ainsi que des fonctionnaires du PCPE ou d'autres fonctionnaires gouvernementaux (9). D'autre part, on a réalisé une interview de groupe distincte avec 11 membres du comité des bourses d'études, des bourses et des prêts de la Saskatchewan formé de représentants du gouvernement, des établissements et des étudiants;
- Un examen et une analyse de quatre des bases de données administratives du Programme, et notamment du fichier des certificats provinciaux, des rapports sur l'évaluation des besoins, du fichier des exemptions d'intérêts et du fichier des emprunteurs.

L'approche en matière d'évaluation a insisté sur le recours à plusieurs sources de données, tant qualitatives que quantitatives. Cette approche tire parti des atouts tout en réduisant voire en compensant les faiblesses de chacune des méthodes en plus de permettre d'éclairer, de corroborer voire d'approfondir les constatations d'une source de données en s'appuyant sur les constatations des autres sources.

Il convient cependant, en même temps, de prendre acte des limitations suivantes :

- Compte tenu des faiblesses/limitations des données administratives du Programme, une partie importante des renseignements de nature quantitative ayant servi à l'analyse de l'évaluation provenaient de sources de données secondaires. On n'a eu recours à des données administratives que dans la mesure où celles-ci étaient disponibles et fiables. En général, l'analyse des données se limitait à l'élaboration de distributions de fréquences élémentaires du fait que les faiblesses des données administratives empêchaient de réaliser des analyses plus évoluées. Dans la mesure où des données fiables étaient disponibles, on a également réalisé un certain nombre de séries chronologiques pour relever les tendances du Programme;
- L'évaluation était de nature formative et ne visait pas à fournir des renseignements approfondis ou supplémentaires sur les répercussions et les résultats du Programme;
- La conception de la recherche s'est très largement appuyée sur des méthodologies qualitatives. Bien que les méthodes quantitatives génèrent des données à caractère anecdotique approfondies et multiples, cette approche fait fréquemment l'objet de critiques du fait de son caractère trop subjectif. En conséquence, pour contribuer à pallier les préoccupations qui se posaient dans ce domaine, l'évaluation s'est appuyée sur des constatations qualitatives en même temps, dans la mesure du possible, que sur des preuves quantitatives;
- Lorsque des données de 2001-2002 n'étaient pas disponibles, on s'est appuyé sur les données les plus récentes disponibles. Pour certaines analyses des séries chronologiques, on s'est appuyé sur des données débutant avec l'année de prêt 1990-1991.

## Constatations de l'évaluation

### Pertinence du Programme

*Le pourcentage d'étudiants de niveau postsecondaire à temps plein au Canada desservis par le Programme canadien de prêts aux étudiants a augmenté, passant de 30 %, en 1990-1991 à 38 %, en 1999-2000.*

Depuis sa mise en œuvre, en 1964, le PCPE a desservi plus de 3,4 millions d'étudiants de niveau postsecondaire et donné lieu à la négociation de plus de 21,1 milliards de dollars en prêts étudiants. En 2001-2002, le Programme est venu en aide à 328 674 étudiants à temps plein et 2 867 étudiants à temps partiel admissibles ayant des besoins financiers reconnus. Par rapport aux autres pays de l'OCDE, les Canadiens présentent de hauts niveaux d'éducation postsecondaire. Le Canada présente le pourcentage le plus élevé de personnes ayant une éducation collégiale ou universitaire. Le nombre d'inscriptions à des études de niveau postsecondaire a continué d'augmenter au cours de la dernière décennie alors que l'on a également été témoin de hausses constantes sur le plan des frais de scolarité.

*On considère que le financement étudiant constitue l'un des principaux obstacles à la poursuite d'études postsecondaires.*

Les frais de scolarité moyens pour les études collégiales et universitaires ont considérablement augmenté au cours des dernières années. On s'attend à ce que ces frais continuent d'augmenter. La majorité des participants des groupes de discussion ont fait état du financement étudiant comme l'une des principales considérations dont ils avaient tenu compte dans leur décision ainsi que dans leur capacité d'entreprendre une éducation postsecondaire.

*Certains groupes sont confrontés à des coûts/obstacles additionnels s'agissant de l'accès à l'éducation postsecondaire.*

De nombreuses études portant sur le financement de l'éducation postsecondaire en sont venues à la conclusion que certains groupes étaient confrontés à des coûts/obstacles additionnels s'agissant de l'accès à l'éducation postsecondaire; au rang de ces groupes figurent les personnes provenant de familles au statut socio-économique moins élevé, les personnes vivant dans des collectivités éloignées/rurales, les étudiants ayant des personnes à charge, les personnes handicapées ainsi que les Autochtones.

*Il existe un fossé entre les objectifs qu'ont les parents, sur le plan de l'éducation postsecondaire, pour leurs enfants et leur comportement en ce qui concerne l'aide qu'ils apportent à ces derniers, sur le plan financier, s'agissant de faire des études postsecondaires.*

Bien que l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 1999 ait démontré que près de neuf parents sur dix avaient formulé le souhait que leurs enfants acquièrent une certaine instruction au-delà du niveau des études secondaires, elle démontrait également que seulement 41 % de ceux-ci avaient épargné expressément en vue des études postsecondaires de leurs enfants et que la somme épargnée était insuffisante.

La moitié des parents interrogés dans le cadre de l'enquête s'attendaient à ce que leurs enfants aient besoin d'un prêt.

***Le mandat et la mission du PCPE cadrent à la fois avec l'objectif que constitue l'accès équitable à l'éducation postsecondaire et la désignation du financement étudiant en tant qu'obstacle clé à la poursuite d'études postsecondaires.***

L'un des quatre objectifs du PCPE est de respecter l'engagement du gouvernement en matière d'accessibilité à l'éducation postsecondaire. En outre, l'un des éléments clés de l'énoncé de la mission du PCPE consiste à abaisser les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire pour les étudiants dans le besoin.

***Plusieurs des groupes désignés comme étant confrontés à des obstacles additionnels sur le plan de l'éducation postsecondaire sont ciblés par le PCPE, en vertu du processus d'évaluation des besoins du Programme ainsi que du financement sous forme de subventions canadiennes pour études.***

Le PCPE cible les groupes confrontés à des obstacles additionnels s'agissant de l'accès à l'éducation postsecondaire, comme les personnes provenant de familles de statut socio-économique moins élevé, les personnes vivant dans une collectivité éloignée/rurale, les étudiants ayant des personnes à charge, les personnes handicapées ainsi que les Autochtones, par le biais du processus d'évaluation des besoins et du financement sous forme de SCE. Les participants des groupes de discussion ainsi que les personnes interrogées se sont montrés unanimes dans leur opinion relative à la nécessité du PCPE. Les experts et les personnes interrogées ont indiqué que l'un des principaux atouts du PCPE tenait à son approche d'évaluation axée sur les besoins pour cibler les étudiants qui étaient le plus dans le besoin.

## **Conception et exécution du Programme**

***Les éléments probants recueillis auprès des principaux répondants et grâce au sondage sur le niveau de satisfaction de la clientèle mené par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) permettent de croire que le nouveau modèle de prestation des services a été conçu et mis en œuvre, avec succès, par le PCPE, selon l'échéancier prévu.***

L'objectif du gouvernement était de mettre en œuvre les changements touchant le PCPE découlant des modifications apportées le 1<sup>er</sup> août 2000 à la *LFAFE*, sans pour autant interrompre le service. Le nouveau mécanisme d'exécution du Programme était en place le 1<sup>er</sup> mars 2001, tel que prévu. À cette date, le gouvernement fédéral a assumé l'entière responsabilité de l'exécution du Programme.

***Près de la moitié (49 %) de l'ensemble des personnes ayant obtenu, au Canada, un prêt d'études canadien, en 2001-2002 ont reçu un prêt intégré de la Saskatchewan (5 %) ou de l'Ontario (44 %).***

Des programmes fédéral et provinciaux intégrés ont été mis en œuvre en Ontario et en Saskatchewan le 1<sup>er</sup> août 2001. Près de la moitié (49 %) de l'ensemble des emprunteurs de 2001-2002 ont reçu un prêt intégré de ces provinces. En 2001-2002, des 331 541 étudiants qui, au Canada, avaient obtenu de l'aide en vertu du Programme, 16 246 étudiants à temps plein et 123 étudiants à temps partiel provenaient de la Saskatchewan tandis que 145 287 étudiants à temps plein et 802 étudiants à temps partiel provenaient de l'Ontario.

***Les éléments probants disponibles permettent de croire que l'intégration a simplifié le processus de prêt et amélioré les communications avec les étudiants.***

Des fonctionnaires provinciaux de l'Ontario et de la Saskatchewan ont souligné que l'« étape préalable » du processus de prêt était plus claire et moins complexe pour les étudiants et que les échanges avec ceux-ci s'étaient améliorés, à la suite d'une participation et de la responsabilité accrues des provinces. Parmi les participants des groupes de discussion qui étaient au fait de l'intégration, plusieurs étaient d'avis que la prestation des services s'était améliorée.

***Dans le cas des provinces non intégrées, il semble que le rôle du gouvernement fédéral soit moins clair en vertu du nouveau modèle de prestation des services.***

Plusieurs fonctionnaires provinciaux ont noté que le rôle du gouvernement fédéral au chapitre de la définition de l'orientation des politiques était généralement clair. Cependant, les responsabilités du PCPE en matière de mise en œuvre du Programme étaient moins claires pour certains des répondants de provinces non intégrées alors que ceux-ci estimaient que la province était le principal agent chargé de l'exécution du Programme.

***De manière générale, on estime que le processus d'évaluation des besoins ainsi que la formule correspondante sont simples et ne présentent aucune difficulté particulière sur le plan de leur application et que celle-ci est généralement faite de manière uniforme, dans l'ensemble des provinces.***

Les personnes interrogées parmi les fournisseurs de services ainsi que les répondants qui représentaient les provinces estimaient que la formule et le processus d'évaluation des besoins étaient clairs et appliqués de manière uniforme par les provinces. Aucun des répondants provinciaux n'a estimé que le processus d'évaluation des besoins était difficile à administrer. Certains fonctionnaires provinciaux étaient d'avis que les critères régissant le calcul des besoins étaient compliqués, tout particulièrement du point de vue des étudiants.

***Les participants des groupes de discussion se préoccupaient plus de leur capacité de rembourser la dette accumulée au titre des prêts étudiants que du montant de la dette accumulée.***

En 2001-2002, la dette moyenne du PCPE s'élevait à 9 539 \$ par étudiant emprunteur, au moment de la consolidation. La majorité des participants des groupes de discussion ont indiqué qu'ils avaient choisi d'entreprendre des études postsecondaires quel que soit le



niveau d'endettement prévu au terme de celles-ci. Ils estimaient que leur éducation constituait un investissement dans leur avenir, ce qui conférait un caractère prévisible et acceptable aux coûts associés à l'obtention d'une éducation postsecondaire.

***Les étudiants, et notamment les emprunteurs du PCPE empruntent également des fonds d'institutions financières privées, durant leurs études postsecondaires.***

Les études démontrent que près de 20 % des étudiants de premier cycle universitaire et 13 % des étudiants du niveau collégial ont fait état d'un prêt bancaire personnel comme source de financement des études postsecondaires. On ne sait pas dans quelle mesure les emprunteurs du PCPE s'appuient sur d'autres sources de financement, y compris sur des emprunts auprès de sources privées.

***Depuis que la mesure relative à l'exemption d'intérêts (EI) a été mise en œuvre, son utilisation a crû de manière substantielle.***

L'aide en vertu du Régime d'exemption d'intérêts a atteint un plafond de 106,8 millions de dollars en 2000-2001 – en progression par rapport au niveau de 18,6 millions de dollars de 1995-1996, avant de retomber à 76,7 millions de dollars, en 2001-2002. Toutes les personnes interrogées ainsi que tous les experts ont indiqué que l'exemption d'intérêts « fonctionnait bien, de manière générale » et que cette mesure répondait adéquatement aux besoins des emprunteurs du PCPE. Bien que les raisons sous-jacentes à la hausse des dépenses liées à l'exemption d'intérêts (p. ex. fardeau de la dette, demande sur le marché du travail) soient connues, on ne sait pas dans quelle mesure chacune contribue à un recours accru.

***Le recours à la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement est actuellement faible bien que la hausse récente du nombre de clients profitant d'une exemption d'intérêts devrait se traduire par un recours plus soutenu à la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement au cours des prochaines années.***

Le PCPE s'attendait à un faible niveau d'utilisation du fait que la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement, implantée en 1998, est conçue de manière à cibler un petit groupe d'emprunteurs qui ont éprouvé de la difficulté sur le plan du remboursement au cours d'une période relativement longue (c.-à-d. après que la mesure d'aide sous forme d'exemption d'intérêts ait été épuisée). On s'attend à un niveau d'utilisation plus important au cours des prochaines années du fait qu'un plus grand nombre d'emprunteurs seront admissibles à la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement une fois qu'ils auront épuisé leurs cinq années d'exemption d'intérêts.

***Les éléments probants montrent que les difficultés liées au remboursement des prêts sont plus associées au type d'études et à la situation sur le plan de l'emploi qu'au montant de la dette.***

Les difficultés liées au remboursement des prêts étudiants sont plutôt associées au type d'études et à la situation sur le plan de l'emploi au terme d'études postsecondaires. Certains participants des groupes de discussion et certaines personnes interrogées ont suggéré que l'on établisse un lien entre le remboursement et le revenu, comme c'est le cas dans d'autres pays.

***Le risque de défaut de remboursement est plus élevé pour les emprunteurs au PCPE qui fréquentent un établissement privé.***

Les emprunteurs du PCPE qui fréquentent un établissement privé présentent traditionnellement le pourcentage de défaut de remboursement des prêts étudiants le plus élevé. De 1990-1991 à 1999-2000, le taux de défaut de remboursement des établissements privés s'est toujours avéré plus haut que celui des universités ou des collèges, et s'est situé entre 8 % et 37 %.

## **Cadre de mesure du rendement**

***Le modèle logique du Programme élaboré en 2002 constitue une base raisonnable en vue de l'évaluation du rendement de ce dernier.***

On a cependant souligné que les liens entre les produits en matière d'information et l'amélioration de la prise de décisions demeuraient inexplicables. On a également constaté que l'objectif à long terme qui consiste à « renforcer la capacité des emprunteurs à mieux se tirer d'affaire d'eux-mêmes au sein de la collectivité » n'était pas appuyé par d'étroits liens de cause à effet avec les activités du Programme.

On a élaboré d'autres indicateurs afin de tenir compte des préoccupations liées à l'apport différentiel ainsi qu'à l'attribution, tout particulièrement dans les domaines ayant des répercussions sur l'accessibilité aux études postsecondaires ainsi que sur le coût du Programme.

## **Ressources du Programme**

***L'évaluation formative a été menée trop peu de temps après l'adoption du régime de prêts directs pour établir si les ressources du Programme étaient adéquates ou si les modifications apportées au modèle de prestation des services se traduiraient par une réduction des frais d'administration.***

En 2001-2002, les fonctionnaires du PCPE s'attendent à ce que les frais d'exploitation du Programme soient en baisse au cours des trois prochaines années alors que les processus administratifs du PCPE seront pleinement mis en œuvre. Les fonctionnaires du PCPE que l'on a interrogés sont d'avis que les ressources administratives du programme sont à la fois suffisantes et raisonnables, bien qu'ils aient souligné qu'il était possible d'améliorer l'efficacité de l'administration du Programme, en faisant notamment une utilisation plus judicieuse de la technologie.

## **Aspects pouvant faire l'objet d'améliorations**

### **Collecte des données et partage de l'information**

*Les données administratives du Programme étaient insuffisantes pour déterminer convenablement les répercussions que les prêts et les subventions ont eues sur l'assiduité à un programme d'études postsecondaires ainsi que sur l'achèvement de celui-ci.*

En raison des limitations des données sur la situation financière des PÉC, des bénéficiaires de SCE ainsi que des non-admissibles, l'évaluation n'a pas permis de cerner parfaitement les répercussions qu'ont les prêts et les subventions sur l'assiduité à un programme d'études postsecondaires et/ou sur l'achèvement d'un tel programme. Bien que l'évaluation formative n'ait pas pu rendre compte de cet aspect, elle a cependant pu entreprendre un examen des problèmes liés au remboursement des prêts qui y sont reliés. La question des répercussions et un profil détaillé des bénéficiaires de PÉC et de SCE ainsi que des étudiants non admissibles devraient être envisagés dans le cadre de l'évaluation sommative du PCPE qui devrait débiter en 2004-2005.

*Certaines pratiques en matière de collecte des données et de partage de l'information pourraient compromettre la capacité du programme de respecter sa stratégie prescrite en matière de mesure du rendement.*

L'examen des données administratives a démontré que les données manquantes ne posaient pas de problème majeur pour les plus récentes entrées, à compter de l'année de prêt 1998-1999. Les renseignements disponibles de sources historiques (c.-à-d. des deux régimes de prêts antérieurs et non du nouveau régime, direct, d'exécution des prêts) sont variables alors que certaines données sont jugées « non fiables », en raison de données manquantes, incomplètes ou de piètre qualité. Parmi les autres limitations ou lacunes sur le plan des données administratives, l'examen a relevé l'absence de données portant sur le profil socio-économique de certains bénéficiaires de PÉC, de SCE ainsi que de renseignements sur les personnes ayant présenté une demande en vertu du Programme, mais auxquelles celui-ci ne pouvait venir en aide. Certaines pratiques en matière de collecte des données et de stockage de l'information pourraient compromettre la capacité du programme de respecter sa stratégie prescrite en matière de mesure du rendement.

*Les fonctionnaires provinciaux et du PCPE ont insisté sur la nécessité d'améliorer la situation sur le plan de la collecte des données et du partage de l'information.*

Plusieurs personnes interrogées ont indiqué que la principale raison expliquant les problèmes liés aux données tenait à la complexité du système d'aide financière aux étudiants. Il convient de simplifier les processus administratifs et de partage de l'information afin d'extraire des données pertinentes pour les fins de la gestion et de la prise de décisions.

***La mesure du rendement sera mise en doute par l'absence de données comparables sur la population.***

Dans l'état actuel des choses, les données administratives du Programme souffrent de lacunes en ce qui concerne les bénéficiaires de SCE, les clients visés par une réduction de la dette en cours de remboursement, les demandeurs rejetés ainsi que les demandeurs acceptés qui décident ultérieurement de ne pas se prévaloir d'un prêt d'études canadien. L'absence de données sur un groupe de comparaison adéquat limite la mesure des réalisations du programme.

## **Communications**

***On considère que les communications entre les programmes fédéral et provinciaux pourraient être améliorées.***

La majorité des personnes interrogées des provinces ont indiqué qu'il convenait d'améliorer la situation sur le plan des communications ou des échanges entre les programmes fédéral et provinciaux. Parmi les aspects spécifiques relevés par les personnes interrogées comme devant faire l'objet d'améliorations figurent la rapidité avec laquelle les provinces sont avisées des modifications apportées au PCPE ainsi que le dédoublement de l'information que reçoivent les établissements du programme provincial ainsi que du PCPE.

***Les activités et les plans du PCPE témoignent d'un engagement permanent à l'amélioration des communications avec les emprunteurs du PCPE et les éventuels demandeurs.***

Une stratégie en matière de communications dotée d'un budget de 1,45 million de dollars et qui prévoyait notamment une campagne de publicité au moyen d'affiches, de brochures, d'enseignes, de feuilles de renseignements, etc. a été mise en place en 2002-2003. Les autres plans de communication prévoient notamment de travailler en partenariat avec les provinces et les territoires afin de développer des produits de communication conjoints.

Pour contribuer à préciser les responsabilités au chapitre des communications, Communications ministérielles a élaboré une ébauche d'un cadre de gestion de la fonction des communications tandis que Relations avec les clients du PCPE a préparé une ébauche d'accords en matière de communications avec le Centre de service national de prêts aux étudiants ainsi que les provinces de l'Ontario et de la Saskatchewan.

***Malgré les efforts du Programme, il semble qu'il convienne d'améliorer encore la situation sur le plan des communications du PCPE et de la sensibilisation aux produits et services spécifiques.***

Le sondage sur la satisfaction de la clientèle de DRHC a démontré que dans le cas des personnes qui avaient fait état de problèmes qu'ils avaient éprouvés en rapport avec le Programme, 13 % avaient signalé avoir reçu des renseignements contradictoires tandis que 9 % avaient fait état de problèmes de communication.

## Évaluation des besoins

*Les personnes interrogées ainsi que les participants des groupes de discussion ont noté plusieurs sujets de préoccupation dans le calcul des besoins des étudiants.*

Certaines des personnes interrogées au niveau provincial ont laissé entendre qu'il pourrait convenir de tenir compte des différences sur le plan du coût de la vie au niveau régional, à l'intérieur d'une province donnée, plutôt qu'au niveau provincial. Plusieurs participants des groupes de discussion, la majorité des personnes interrogées ainsi que les experts dont on a sollicité l'opinion se préoccupaient de la mesure dans laquelle on tenait compte, dans le processus d'évaluation des besoins de circonstances particulières ou spéciales. À ce chapitre, deux préoccupations spécifiques ont été relevées :

- la formule d'évaluation des besoins ne tient pas compte des obligations financières existantes de l'étudiant, des parents ou du conjoint, comme au titre de l'hypothèque non plus que d'autres obligations liées au service de la dette; et
- la mesure dans laquelle le processus d'évaluation des besoins parvient à tenir compte, au cas par cas, de certaines situations particulières dépend de la connaissance, par le demandeur, de l'option de la réévaluation.

## Intégration des programmes fédéral et provinciaux

*On a noté certains retards dans la finalisation et la mise en œuvre de l'ensemble des aspects des accords d'intégration.*

Au moment de la présente évaluation, l'intégration n'était pas entièrement terminée. Si la Saskatchewan estimait que l'intégration des programmes provincial et fédéral était bien engagée, l'Ontario notait que certains éléments des programmes n'avaient pas encore été abordés.



# *Réponse de la direction*

L'évaluation formative de 2002-2003 du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a été entreprise dans le but de satisfaire un engagement du PCPE dans sa présentation au Conseil du Trésor de 2001. L'objet de l'évaluation du PCPE était d'évaluer la pertinence des objectifs actuels du Programme, les atouts ainsi que les faiblesses du processus d'exécution, les effets à court terme associés à l'adoption du régime de prêt direct en plus de déterminer si le Programme avait eu des répercussions préliminaires.

En outre, au vu de l'engagement pris dans les accords d'intégration Canada-Ontario et Canada-Saskatchewan en vue de la réalisation d'une évaluation formative de ces derniers, on avait conjointement décidé de s'assurer que l'évaluation formative du PCPE comprenne un examen des deux accords d'intégration.

Les directeurs et gestionnaires du PCPE, du programme de prêts aux étudiants de l'Ontario ainsi que du programme de prêts aux étudiants de la Saskatchewan ont examiné le rapport d'évaluation formative. La présente réponse de la direction témoigne du point de vue du PCPE ainsi que du programme de prêts aux étudiants de l'Ontario en ce qui concerne les constatations de l'évaluation formative. La réponse officielle de la direction du programme de prêts aux étudiants de la Saskatchewan sera communiquée ultérieurement. Dans l'ensemble, les gestionnaires des programmes se sont réjouis d'apprendre que la mise en œuvre du nouveau modèle d'exécution avait été couronnée de succès et que l'adoption du nouveau régime de prêt direct avait produit certains résultats positifs.

## **Le PCPE continue de promouvoir l'accès à l'éducation postsecondaire**

Plusieurs constatations de l'évaluation revêtent un caractère positif et démontrent que le PCPE continue de promouvoir l'accessibilité à l'éducation postsecondaire pour les étudiants ayant des besoins reconnus sur le plan financier. On estime que le mandat et les objectifs du PCPE demeurent pertinents. La prestation des services en vertu du nouveau régime de prêts directs a reçu un accueil favorable et la transition s'est déroulée sans anicroche.

## **Simplification du processus de prêt et amélioration des communications résultant des accords d'intégration**

Il a été démontré que les accords d'intégration avec la Saskatchewan et l'Ontario avaient permis de simplifier le processus de prêt et d'améliorer les échanges avec les étudiants sans pour autant mettre en péril les systèmes d'aide financière aux étudiants implantés sur le plan provincial. L'évaluation permet de croire que les rôles fédéraux et provinciaux sont clairement définis en vertu du nouveau modèle de prestation des services dans les deux provinces intégrées mais qu'ils sont moins clairs dans les provinces non intégrées. Cette constatation devrait inciter le PCPE à redoubler d'efforts s'agissant de la conclusion d'accords d'intégration avec les autres provinces et territoires. En fait, le PCPE a activement encouragé toutes les autres provinces à entreprendre des discussions au sujet de l'intégration et des négociations sont actuellement en cours avec le Nouveau-Brunswick.

Un accord d'intégration avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador vient tout juste d'être signé.

## **Nécessité d'améliorer les communications avec la population et les provinces**

Le PCPE a entrepris un certain nombre d'activités visant à améliorer les communications et la sensibilisation à long terme avec les emprunteurs actuels et éventuels, ces activités s'articulant notamment autour de travaux de recherche axés sur les clients, diverses stratégies en matière de communication et de sensibilisation ainsi que le développement ininterrompu du site Web Ciblétudes. Malgré ces efforts du Programme, les éléments d'information recueillis à l'occasion de l'évaluation montrent que, de manière générale, il convient d'améliorer et de transmettre de manière plus soutenue à ces divers groupes cibles les renseignements concernant le PCPE en tant que tel, ses produits (comme l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement) et leurs responsabilités correspondantes, pour les emprunteurs.

Pour répondre à cette question, le PCPE a (en collaboration avec le service des communications de RHDCC) élaboré et mis en œuvre un certain nombre d'initiatives en matière de communications et de sensibilisation. Avant que l'évaluation ne soit terminée, le PCPE a implanté des mécanismes permettant de contrôler et d'assurer le suivi de l'efficacité, dans le temps, de ces activités de communication. Le PCPE rencontre directement des parents canadiens, des étudiants ainsi que des personnes ayant de l'influence dans le domaine de l'éducation à l'occasion de foires sur le thème des carrières et de l'éducation. Les initiatives des intervenants ont permis d'améliorer l'accès aux principales voies de distribution, des mécanismes de communication étant créés pour répondre spécifiquement aux besoins de chaque auditoire. De nouvelles activités de sensibilisation à l'intention de groupes clés (étudiants adultes, étudiants en cours de remboursement, groupes de pairs d'étudiants) continuent de faire progresser les niveaux de sensibilisation actuels en élaborant des liens stratégiques à long terme.

On a d'autre part élaboré un plan marketing en ligne afin de s'assurer que les personnes qui ont recours à Internet pour effectuer des recherches sur les possibilités d'éducation et de financement pourront trouver facilement le site Ciblétudes et ses outils de planification interactifs. Ce plan en ligne a été intégré à la sélection stratégique de la publicité médias tant dans des publications en ligne qu'imprimées et ciblé vers les personnes qui prévoient entreprendre des études postsecondaires (p. ex. guide annuel de la revue Maclean sur les universités et les collèges).

En ce qui concerne les échanges avec les provinces, les fonctionnaires des provinces non intégrées qui ont été interrogés ont indiqué que l'adoption d'un régime de prêt direct et que le développement de nouveaux partenariats avec les fournisseurs de services avaient rendu le rôle du gouvernement fédéral moins clairement défini. En vertu du nouveau modèle de prestation des services, cette définition du rôle a engendré une certaine confusion ainsi qu'un dédoublement des efforts au chapitre des communications avec les clients actuels et potentiels. Pour contrer cette observation, le PCPE ainsi que les provinces ont convenu de mettre sur pied, sous les auspices du Comité consultatif intergouvernemental



sur l'aide financière aux étudiants (CCIAFE), un groupe de discussion sur les communications chargé de mieux coordonner, de préciser et de simplifier les messages transmis à l'ensemble des médias, que les communications s'effectuent sous forme imprimée, en ligne, en personne ou qu'elles soient diffusées. On portera une attention particulière à l'évolution de ces initiatives et on rendra compte aux sous-ministres adjoints (SMA) des gouvernements fédéral et provinciaux.

### **Des données administratives améliorées s'avèrent nécessaires pour assurer l'efficacité de la gestion et de l'évaluation du rendement**

L'examen des données administratives qui concernent la gestion axée sur les résultats a démontré que les données récemment recueillies et colligées par le Programme étaient relativement complètes et fiables. Cependant, on note d'importantes lacunes sur le plan des données historiques provenant des régimes de prêt antérieurs (on estime que certaines données ne sont pas fiables du fait que des éléments en sont absents, incomplets ou de piètre qualité). D'autre part, les données relatives à l'évaluation des besoins provinciaux transmises au Programme se sont avérées présenter des lacunes qui pourraient limiter la capacité du PCPE d'en mesurer l'efficacité. Le rapport fait également état d'importants retards sur le plan de l'obtention de certaines données, tout particulièrement dans les cas où les provinces et les territoires participent à la collecte.

Cette question présente un défi d'importance pour le PCPE au vu du fait que les provinces sont responsables de la collecte des demandes de prêt, de l'évaluation des besoins, de l'admissibilité et de l'étendue du financement devant être assuré, du maintien d'une base de données connexe ainsi que de la transmission des renseignements aux fournisseurs de services ainsi qu'au Programme. Le PCPE a formé un groupe de discussion fédéral-provincial sur les données qui servira, notamment, de forum au sein duquel on pourra discuter de la définition des éléments d'information de chacune des compétences ainsi que du processus administratif d'évaluation des besoins, l'objectif étant d'élaborer des définitions et des cadres de rapport communs. Le PCPE a également intégré, à son plan d'affaires actuel, la mise sur pied d'un groupe de discussion sur la vérification fédérale-provinciale qui tentera d'en venir à un accord sur les normes de vérification minimales communes, en ce qu'elles concernent l'exécution conjointe du PCPE, y compris du processus d'évaluation des besoins applicable tant aux prêts qu'aux subventions ainsi qu'à la gestion du processus et du rendement du Programme. La mise en œuvre du cadre de vérification qui devrait en découler contribuera à faire en sorte que l'on dispose de données relatives au Programme qui soient à la fois récentes, fiables et valides. Enfin, les conditions de l'appel d'offres du nouveau contrat des prestataires de services traiteront spécifiquement des processus de saisie des données administratives ainsi que des exigences des systèmes sur le plan de la consignation et des rapports.

## **Le risque de défaut de prêt est plus élevé dans le cas des emprunteurs du PCPE qui fréquentent un établissement privé**

Les emprunteurs du PCPE qui fréquentent un établissement privé présentent généralement le pourcentage de défaut de prêt étudiant le plus élevé. De 1990-1991 à 1999-2000, le taux de défaut des emprunteurs qui fréquentaient un établissement privé s'est avéré constamment plus élevé que celui des emprunteurs fréquentant une université ou un collège, cet écart variant de 8 % à 37 % (on ne peut établir clairement à quoi les pourcentages font référence). Pour atténuer en partie ce risque, le PCPE et les provinces participantes ont convenu de concevoir et de mettre en œuvre un cadre conjoint de politique en matière d'agrément dont l'objet, tout en respectant les priorités provinciales spécifiques, consistera à réduire les taux de défaut associés à certains établissements d'enseignement en particulier. On a entrepris d'élaborer le modèle et de le mettre à l'essai avant qu'il ne soit entièrement implanté.

## **Des travaux complémentaires sont nécessaires pour évaluer la justice et l'équité**

Les personnes interrogées et les participants des groupes de discussion ont relevé plusieurs sujets de préoccupation liés à l'équité en ce qui concerne le calcul des besoins des étudiants de certains emprunteurs potentiels ou approuvés qui pourraient avoir des répercussions sur l'accès à l'éducation postsecondaire. Les participants ont estimé que dans la prise en compte des situations, au cas par cas, il fallait tenir compte des différences sur le plan du coût de la vie au sein des provinces, des obligations financières existantes des étudiants, des parents ou des conjoints ainsi que de la souplesse du processus d'évaluation des besoins. Le PCPE s'est engagé à collaborer avec ses partenaires provinciaux en vue de contrôler, d'examiner et d'évaluer de tels aspects, cette question devant faire l'objet d'une évaluation plus rigoureuse dans le cadre de l'évaluation sommative du Programme.

# 1. Introduction

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a été créé en 1964, en vertu de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants (LCPE)* en vue de promouvoir l'accès à l'éducation postsecondaire au Canada. Cette *Loi* continue de s'appliquer aux prêts étudiants consentis avant le 1<sup>er</sup> août 1995. En 1995, on a adopté la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants (LFAFE)* en vue d'administrer le régime de prêts à risques partagés, alors que les liens entre le gouvernement fédéral et les institutions financières avaient changé. Le 1<sup>er</sup> août 2000, la *LFAFE* a été modifiée de manière à autoriser le gouvernement du Canada à accorder des prêts directement. Il n'incombe plus aux institutions financières de consentir des prêts d'études canadiens. En 2001, le PCPE a conclu des ententes avec l'Ontario et la Saskatchewan qui intégraient l'exécution des programmes provinciaux et fédéraux en matière de prêts aux étudiants. On trouvera des détails sur l'intégration à la section 5.2. Le régime des prêts d'études garantis est régi par la *LCPE*, tandis que les régimes des prêts d'études à risques partagés et directs sont régis par la *LFAFE*.

En 2001-2002, le PCPE est venu en aide, sur le plan financier, à 331 541 étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles à travers le Canada, ayant des besoins reconnus sur le plan financier. Au cours de cette période, les prêts octroyés se sont élevés, au total, à 1,57 milliard de dollars<sup>1</sup>.

L'évaluation formative du PCPE a été menée entre mars 2002 et octobre 2003. L'objet de l'évaluation formative était d'évaluer les questions relatives à la pertinence, à la conception et à l'exécution du Programme ainsi que les premières répercussions des modifications apportées à celui-ci, depuis 1998. On a également examiné le cadre de mesure du rendement du Programme. La dernière évaluation du PCPE remontait à 1997. Une évaluation sommative du PCPE est prévue pour 2004-2005.

Le présent rapport sur l'évaluation formative comprend les sections suivantes :

- un aperçu du PCPE, y compris une description des buts et des objectifs du Programme, des types de mesures d'aide, des modifications apportées au Programme, des processus opérationnels, des prêts et des dépenses ainsi qu'un profil des bénéficiaires;
- un résumé des questions relatives à l'évaluation ainsi que de l'approche retenue pour conduire l'évaluation formative;
- une évaluation de la pertinence du Programme;
- les principales constatations en ce qui concerne la conception et l'exécution du Programme;

---

<sup>1</sup> Bureau du surintendant des institutions financières et Bureau de l'actuaire en chef. *Rapport actuariel sur le PCPE*, 31 juillet 2001.

- un résumé des constatations ainsi que des aspects dont on estime qu'ils pourraient faire l'objet d'améliorations.

Le présent rapport comprend de surcroît un certain nombre d'annexes jugées pertinentes, à des fins de référence. Le présent rapport d'évaluation est le fruit des efforts combinés de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) ainsi que des provinces de la Saskatchewan et de l'Ontario.

## 2. Aperçu du PCPE

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a été créé, en 1964, sous le régime de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants (LFPE)* dans le but de favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire. En vertu de la LFPE, le PCPE fournissait aux étudiants ayant des besoins financiers confirmés des prêts garantis à 100 % par le gouvernement, par le truchement des banques et des coopératives de crédit. Les gouvernements des provinces et du Yukon assuraient l'administration générale du Programme.

En 1995, la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants (LFAFE)* fut déposée. Cette loi remplaçait le régime de prêts garantis par un système à risques partagés dans lequel les institutions financières participantes touchaient une prime de risque pour les prêts devant être remboursés, chaque année. La LFAFE a également créé le mécanisme des subventions canadiennes pour études (SCE) qui offre, aux étudiants de niveau postsecondaire particulièrement dans le besoin une aide financière non remboursable. Ces subventions aident les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente, les étudiants dans le besoin à temps partiel, les étudiants ayant des personnes à charge ainsi que les étudiantes inscrites à un programme de doctorat au sein duquel les femmes sont traditionnellement sous-représentées.

Lorsque la majorité des institutions financières ont décidé de se retirer d'un nouvel accord proposé relativement à l'exécution du PCPE, le gouvernement du Canada a annoncé, le 1<sup>er</sup> août 2000, qu'il assumerait seul la responsabilité du financement et de l'administration du Programme. La responsabilité a été transférée au gouvernement du Canada en vertu d'une modification correspondante de la LFAFE. Cette modification prévoit que les prêts étudiants seront directement consentis par le gouvernement fédéral en vertu d'un accord de partage des coûts, entre le gouvernement fédéral et celui des provinces participantes, dans un rapport de 60 à 40. Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas au PCPE. Ces provinces et territoires reçoivent cependant des fonds du gouvernement fédéral pour leur permettre de financer leurs propres programmes d'aide aux étudiants.

De 1964 à la fin de 2002, le PCPE a fourni plus de 21,1 milliards de dollars en prêts à plus de 3,4 millions d'étudiants<sup>2</sup>. Parmi les autres sources de soutien financier en ce qui concerne l'éducation postsecondaire au Canada figurent les bourses d'études institutionnelles ainsi que les bourses, la Subvention canadienne pour l'épargne-études, les Bourses d'études canadiennes du millénaire, les crédits d'impôt ainsi que les sources privées de financement. On trouvera ci-après de plus amples renseignements sur les buts et les objectifs du Programme, les formes d'aide, les modifications apportées au Programme, les processus opérationnels, les prêts et les dépenses ainsi qu'un profil des bénéficiaires.

---

<sup>2</sup> Données administratives du PCPE, 2002.

Dans le contexte du Programme, on fait référence au premier modèle d'exécution, qui a prévalu de 1964 à 1995, comme le régime des prêts garantis, au deuxième modèle d'exécution, qui a prévalu de 1995 à 2000, comme le régime de prêts à risques partagés tandis que le modèle d'exécution actuel, qui prévaut depuis 2000, constitue le régime de prêts directs. Le Programme gère actuellement les dossiers des emprunteurs qui relèvent des trois régimes de prêt. À terme, tous les prêts seront gérés sous le cadre du présent modèle alors que les prêts relevant des régimes de prêt précédents seront remboursés.

## 2.1 Buts et objectifs du Programme

La mission du PCPE est « de favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants ayant des besoins reconnus grâce à l'octroi de prêts et de bourses qui réduisent les obstacles d'ordre financier auxquels ils font face et de veiller à ce que les Canadiens aient la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans l'économie et la société »<sup>3</sup>.

Le PCPE a quatre objectifs principaux :

- respecter l'engagement du gouvernement en matière d'accessibilité;
- faire en sorte que le prêt soit une expérience positive;
- mieux informer les étudiants;
- veiller au rendement du Programme, à son intégrité et à la responsabilisation<sup>4</sup>.

## 2.2 Types de produits et d'aide

Les produits et les formes d'aide suivants sont prévus en vertu de la structure actuelle du PCPE<sup>5</sup> :

- prêts d'études canadiens;
- subventions canadiennes pour études;
- bonification d'intérêts durant les études;
- exemption d'intérêts;
- prolongation de la période d'exemption d'intérêts;

---

<sup>3</sup> <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/particuliers/groupement/fa.shtml>

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Outre les produits et les mesures d'aide prévus en vertu de la structure actuelle du PCPE, les emprunteurs du PCPE qui sont en cours de remboursement peuvent, tous les ans, réclamer un crédit d'impôt sur la partie des intérêts de leurs paiements au titre d'un prêt étudiant. Ce crédit d'impôt a été implanté en 1998 et son administration relève de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

- réduction de la dette en cours de remboursement;
- Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité permanente.

### **2.2.1 Prêts d'études canadiens**

En vertu des dispositions législatives actuelles, le PCPE assure une aide financière sous forme de prêts directs aux étudiants ayant des besoins financiers confirmés<sup>6</sup>. Les étudiants inscrits à des études à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé peuvent se prévaloir d'un tel prêt.

Pour bénéficier d'une aide financière sous forme d'un prêt d'études canadien, les étudiants doivent respecter des critères d'admissibilité initiaux<sup>7</sup>. Une fois qu'ils ont établi leur admissibilité, on procède à une évaluation des besoins afin de déterminer le montant des besoins financiers de chaque étudiant. Le processus d'évaluation des besoins vise à tenir compte des différences régionales/provinciales ainsi que des besoins additionnels de certains groupes (p. ex. les étudiants ayant des personnes à charge, les étudiants ne vivant pas au domicile de leurs parents, les étudiants qui déménagent pour poursuivre des études postsecondaires)<sup>8</sup>.

Les partenaires des gouvernements des provinces et des territoires établissent tant l'admissibilité que le niveau des besoins, en s'appuyant sur les critères fédéraux. Depuis 1995, le prêt fédéral hebdomadaire maximum que peut toucher un étudiant s'élève à 165 \$.

### **2.2.2 Subventions canadiennes pour études**

Depuis 1995, le PCPE offre une aide financière non remboursable sous la forme des subventions canadiennes pour études aux étudiants de niveau postsecondaire qui ont droit à un prêt et qui sont particulièrement dans le besoin. Ces subventions viennent en aide aux étudiants ayant une incapacité permanente, aux étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente, aux étudiants à temps partiel dans le besoin, aux étudiants ayant des personnes à charge ainsi qu'aux étudiantes inscrites à un programme de doctorat dans lequel les femmes sont traditionnellement sous-représentées. L'admissibilité aux subventions est déterminée par les partenaires des provinces et des territoires, en s'appuyant sur les critères fédéraux<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> On trouvera le modèle logique du Programme à l'annexe A.

<sup>7</sup> Les critères d'admissibilité fédéraux sont résumés à l'annexe B.

<sup>8</sup> On trouvera, à l'annexe C, les définitions relatives aux catégories d'étudiants qui s'appliquent au processus d'évaluation des besoins.

<sup>9</sup> On trouvera les exigences en matière d'admissibilité aux subventions canadiennes pour études ainsi que les maximums annuels au chapitre du financement à l'annexe D.

### **2.2.3 Bonification d'intérêts durant les études**

Tandis qu'un emprunteur suit des études à temps plein ou à temps partiel, le PCPE bonifie les intérêts qui s'accumuleraient autrement sur le principal du prêt. Tout emprunteur est tenu d'entreprendre le remboursement de son prêt dans les six mois suivant la fin de ses études à temps plein. La bonification d'intérêts ne s'applique pas à la période de six mois suivant la fin des études.

### **2.2.4 Aide en matière de remboursement des prêts**

Le PCPE vient en aide aux emprunteurs qui ont entrepris de rembourser leur prêt et qui éprouvent de la difficulté à respecter les obligations auxquelles ils sont tenus en rapport avec leur prêt étudiant :

- Les emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières à rembourser leur prêt d'études canadien peuvent avoir droit à une exemption d'intérêts d'une durée maximale de 30 mois, au cours de la durée de leur prêt. En vertu de la mesure d'exemption d'intérêts, le gouvernement du Canada prend à sa charge les intérêts sur le prêt et l'emprunteur n'est tenu d'effectuer aucun paiement, que ce soit à l'endroit du principal ou des intérêts. Pour être admissible à une telle mesure, le revenu familial mensuel de l'emprunteur doit se situer en deçà d'un seuil établi;
- Suite à une période de 30 mois d'exemption d'intérêts et au cours des cinq premières années suivant la fin de leurs études, les emprunteurs qui continuent d'éprouver des difficultés financières peuvent demander le prolongement, pendant une période additionnelle de 24 mois, de la période d'exemption d'intérêts. Ceci fait passer à 54 mois, au total, la durée de la période au cours de laquelle aucun paiement n'est requis, que ce soit en rapport avec les intérêts ou le principal;
- En guise d'ultime mesure, les emprunteurs qui éprouvent toujours des difficultés financières alors qu'ils ont terminé leurs études à temps plein ou à temps partiel depuis cinq ans et qui ont épuisé la mesure relative à l'exemption d'intérêts peuvent demander une réduction du principal de leur prêt en vertu du Programme de réduction de la dette. Actuellement, le montant maximum de la réduction est 10 000 \$ ou l'équivalent de 50 % du principal du prêt, selon le montant le moins élevé;
- Un emprunteur ayant une incapacité permanente qui éprouve de la difficulté à rembourser un prêt en raison d'une incapacité peut demander l'annulation de son prêt, en vertu de la Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité permanente.

Les emprunteurs peuvent obtenir des renseignements au sujet de l'exemption d'intérêts, de la réduction de la dette en cours de remboursement ainsi que de la Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité permanente en s'adressant à leur institution financière, au Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), en consultant le site Web interactif Cibléétudes ainsi qu'en s'adressant à leur bureau provincial d'aide financière aux étudiants. Il est possible d'obtenir un formulaire de demande en rapport avec l'exemption d'intérêts, la réduction de la dette en cours de remboursement et la



Disposition applicable aux étudiants ayant une invalidité permanente en s'adressant au CSNPE (pour les emprunteurs visés par le régime de prêts directs) ainsi qu'à une institution financière (dans le cas des emprunteurs visés par le régime de prêts à risques partagés). Les emprunteurs qui disposent d'un prêt à risques partagés ou direct dans les provinces intégrées de l'Ontario et de la Saskatchewan ne peuvent présenter de demande d'exemption d'intérêts qu'en s'adressant au CSNPE.

## **2.3 Modifications apportées au Programme depuis 1998**

Un certain nombre de modifications apportées au Programme et d'autres mesures fédérales adoptées depuis 1998 ont eu des répercussions sur la manière dont le PCPE s'acquitte de son mandat.

### **2.3.1 Modifications apportées en 1998**

En vertu de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances de 1998, un certain nombre de mesures au rang desquelles figurent les suivantes, furent introduites :

- la création des subventions canadiennes pour études pour les étudiants à temps plein et à temps partiel ayant des personnes à charge;
- des améliorations apportées au chapitre de l'exemption d'intérêts (y compris le prolongement au-delà de la période de 30 mois); et
- la réduction de la dette en cours de remboursement.

D'autres modifications qui furent apportées en dehors du cadre du PCPE ont également eu des répercussions sur les emprunteurs. En premier lieu, on a adopté un crédit d'impôt visant les intérêts des prêts étudiants afin de soulager le fardeau que représente le remboursement d'un prêt d'études canadien. En second lieu, on a modifié la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* de manière à empêcher les emprunteurs qui font une cession de faillite de se libérer de leur dette à l'égard d'un prêt d'études canadien au cours d'une période de dix ans suivant la fin de leurs études.

### **2.3.2 Modifications apportées depuis 2000**

Avec l'adoption d'un régime de prêt direct, on a confié à deux fournisseurs de services du secteur privé la tâche d'administrer et de gérer les prêts d'études canadiens. En vertu de ce nouveau modèle de prestation des services, la responsabilité de l'exécution du Programme est partagée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), qui unit ses efforts, dans le cadre d'un partenariat, avec les provinces et le territoire du Yukon ainsi qu'avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). En vertu de leur contrat, les deux fournisseurs de services doivent s'acquitter de leurs

obligations sous la bannière du Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE). La Société canadienne des postes est un sous-traitant du CSNPE.

Le PCPE a sollicité la coopération des provinces pour apporter certaines modifications au Programme. Dans le cadre de la stratégie en matière de gestion des risques du Programme, on a entrepris de vérifier le crédit de certains demandeurs. Les opérations relatives à la vérification du crédit relèvent des provinces et il s'agit là de l'un des éléments qui sert à déterminer l'admissibilité d'un demandeur donné à un prêt d'études canadien.

Le PCPE a implanté des stratégies en vue d'annoncer les modifications apportées au Programme et d'améliorer les échanges avec les emprunteurs du PCPE et les éventuels demandeurs. Ces stratégies étaient axées autour de deux nouveaux sites Web soit le Centre de service national de prêts aux étudiants et le site Web interactif Cibletudes (lancé en 1999), une campagne nationale de publicité à la radio, d'autres campagnes de publicité ainsi que des produits de communication spécifiques ciblés vers les emprunteurs du PCPE ou les demandeurs éventuels<sup>10</sup>.

En l'an 2000, le gouvernement fédéral a fait état de son engagement à fournir l'ensemble de ses services en direct d'ici 2004. Cela signifie que puisqu'il s'agit d'un programme fédéral, le PCPE doit, au cours du délai prescrit, prendre les mesures nécessaires pour assurer la prestation de ses services sous forme électronique, à l'intention des emprunteurs du PCPE et des demandeurs éventuels.

En 2001, le Canada a signé des accords distincts avec l'Ontario et la Saskatchewan en vue d'intégrer l'exécution des programmes de prêts étudiants de ces provinces avec le PCPE. Les accords qui ont été signés avec l'Ontario et la Saskatchewan s'intitulent, respectivement, « Canada-Ontario Integration Agreement for the Harmonization and Administration of Federal and Provincial Student Loans Programs » et « Canada-Saskatchewan Integration Agreement for the Harmonization and Administration of Federal and Provincial Student Loans Programs ». L'objectif des accords d'intégration était de faire en sorte que les programmes fédéral et provinciaux en matière de prêts étudiants adoptent un ensemble unifié de règles, de principes et de mesures d'aide, de sorte que les étudiants puissent obtenir une aide financière sous forme de produit de prêt unique. On trouvera des détails sur l'intégration ainsi qu'une analyse de celle-ci à la section 5.2.

En 2002, on a apporté des modifications aux subventions canadiennes pour études dans le cas des étudiants ayant une incapacité permanente, les subventions canadiennes pour études destinées aux étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente s'ajoutant en même temps. En 2003, on a apporté des modifications à l'exemption d'intérêts durant les études, en étendant l'admissibilité aux personnes protégées tandis que des modifications étaient également apportées aux mesures relatives à la gestion de la dette que constituent l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement.

---

<sup>10</sup> CSLP, *Mass Communications for the Canada Student Loans Program*, 2001.

## 2.4 Processus opérationnels

Les activités du Programme coïncident avec la durée du prêt et prévoient notamment ce qui suit :

- processus de demande et de confirmation;
- versement du prêt;
- gestion du compte durant les études;
- consolidation et remboursement du prêt;
- gestion de la dette;
- recouvrement de la dette.

En vertu du nouveau modèle de prestation des services, le PCPE a conclu quelques partenariats et accordé un certain nombre de contrats afin d'administrer des aspects du processus de prêt. En conséquence, l'une des principales responsabilités du PCPE est d'assurer une gestion efficace des rapports entre les diverses organisations participantes. Au rang des autres responsabilités du Programme figurent les suivantes :

- l'élaboration des politiques orientant les processus liés à l'admissibilité, à l'évaluation des besoins et à la gestion de la dette;
- la fonction de contrôle;
- l'agrément des établissements d'enseignement postsecondaire publics (responsabilité provinciale);
- la gestion du fonds spécial d'investissement<sup>11</sup>;
- les relations avec la clientèle.

### 2.4.1 *Partenariats et accords contractuels*

Le PCPE a confié certaines responsabilités aux partenaires participants ainsi qu'aux entrepreneurs en ce qui concerne l'administration du Programme :

- Les provinces participantes et le Yukon évaluent l'admissibilité aux prêts d'études canadiens et appliquent les critères fédéraux en ce qui concerne les processus liés à l'admissibilité et à l'évaluation des besoins. Ils délivrent également des certificats de prêt et désignent les établissements d'enseignement postsecondaire (tant publics que privés) admissibles en vertu du PCPE;

---

<sup>11</sup> Le fonds spécial d'investissement est une initiative fédérale-provinciale conjointe qui vise à mettre en place des systèmes d'information communs.

- D'autres organismes, et notamment certains comptoirs postaux de Postes Canada ainsi que des établissements d'enseignement postsecondaire fournissent des services liés notamment à la vérification de l'identité et de l'inscription des étudiants à un établissement d'enseignement postsecondaire admissible;
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) débourse les fonds une fois que le contrat de prêt a été signé;
- Les services de recouvrement de DRHC (ou une agence de recouvrement privée dont les services ont été retenus) sont responsables du recouvrement dans les cas où l'emprunteur se retrouve en situation de défaut et où on ne peut le retracer ou dans les cas où celui-ci ne veut pas rembourser son prêt;
- Le CSNPE administre les activités de gestion des comptes, de la signature du contrat de prêt à la fin du processus de remboursement. Sont notamment visées les activités propres à la vérification du contrat de prêt, la gestion de la période d'exonération d'intérêts durant les études, la négociation et la supervision du remboursement du prêt ainsi que la gestion de la dette. Les fournisseurs de services sont tenus de faire parvenir aux emprunteurs une lettre six mois après l'obtention de leur diplôme pour leur faire part de la consolidation de leur dette et leur préciser leurs responsabilités au chapitre du remboursement.

## **2.4.2 Communications et recherche**

Dans le cadre de ses activités de relations avec la clientèle, il incombe au PCPE de fournir des renseignements aux emprunteurs du PCPE, aux demandeurs éventuels ainsi qu'à la population canadienne, dans son ensemble. Le site Web interactif Ciblétudes a été créé en octobre 1999 afin d'améliorer les échanges avec les emprunteurs et les demandeurs éventuels. En 2002-2003, le Programme a également élaboré et mis en œuvre un plan de communication dont le budget s'élevait à 1,45 million de dollars et qui s'adressait aux emprunteurs du PCPE ainsi qu'aux demandeurs éventuels<sup>12</sup>. Parmi les activités de recherche figurent la conduite de travaux de recherche et l'octroi de contrats visant de tels travaux afin de jeter les fondements des améliorations pouvant être apportées au Programme et de la prise de décisions. L'échange de renseignements et de données entre le programme, les provinces, les fournisseurs de services et les partenaires constitue une responsabilité conjointe.

## **2.5 Valeur des prêts et des dépenses du Programme**

Au cours de l'année de prêt<sup>13</sup> 2001-2002, le PCPE est venu en aide, sur le plan financier, à quelque 331 541 étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles ayant des besoins financiers confirmés, à travers le Canada. Au cours de cette période, la valeur

---

<sup>12</sup> Programme canadien de prêts aux étudiants – Plan de communications 2002-2003, Direction générale des communications ministérielles, DRHC.

<sup>13</sup> L'année de prêt s'échelonne du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

des prêts consentis s'est élevée, au total, à 1,5 milliard de dollars<sup>14</sup>. Le tableau 2-1 résume le nombre et la valeur des prêts d'études canadiens consentis aux étudiants à temps plein et à temps partiel au cours des années de prêt 1990-1991 à 2001-2002.

<b>Tableau 2-1</b>				
<b>Prêts d'études canadiens consentis à des étudiants à temps plein et à temps partiel –</b>				
<b>Nombre d'étudiants, valeur totale et valeur moyenne des prêts</b>				
<b>Pour les années de prêt 1990-1991 à 2001-2002</b>				
<b>Année de prêt (1<sup>er</sup> août- 31 juillet)</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>	<b>Valeur des prêts (\$)²</b>	<b>Valeur moyenne des prêts aux étudiants à temps plein (\$)</b>	<b>Valeur moyenne des prêts aux étudiants à temps partiel (\$)</b>
1990-1991	241 346	667 200	2 768	1 691
1991-1992	269 062	798 500	2 971	1 667
1992-1993	282 592	849 200	3 010	1 991
1993-1994	306 356	989 500	3 300	2 124
1994-1995	317 782	1 220 500	3 848	2 789
1995-1996 <sup>1</sup>	326 052	1 345 300	4 133	2 846
1996-1997	345 083	1 589 400	4 615	2 884
1997-1998	353 979	1 575 600	4 470	2 407
1998-1999	339 378	1 564 800	4 630	2 507
1999-2000	339 808	1 558 100	4 624	1 819
2000-2001	346 568	1 570 100	4 554	1 812
	331 541	1 512 300	4 586	1 717

Source : Données administratives du PCPE

1. Le montant maximum du prêt hebdomadaire a été majoré, en 1995-1996, alors qu'il est passé de 105 \$ à 165 \$.

2. La valeur des prêts a été arrondie à la centaine la plus proche.

Des 331 541 étudiants qui ont reçu de l'aide au cours de l'année de prêt 2001-2002, 48 730 (ou environ 15 %) ont reçu des fonds additionnels, représentant au total plus de 67 millions de dollars, par le truchement du programme des SCE. Le tableau 2-2 présente la répartition ainsi que les dépenses au chapitre des SCE par programme de subvention, pour les années de prêt 1995-1996 à 2001-2002.

<sup>14</sup> Bureau du surintendant des institutions financières et Bureau du vérificateur en chef. *Rapport actuariel sur le PCPE*, 31 juillet 2001.

<b>Tableau 2-2</b>											
<b>Subventions canadiennes pour études</b>											
<b>Participation et dépenses<sup>1</sup></b>											
<b>Pour les années de prêt 1995-1996 à 2001-2002</b>											
<b>Année de prêt</b>	<b>Étudiants ayant une incapacité</b>		<b>Étudiants à temps partiel dans le besoin</b>		<b>Étudiantes à un programme de doctorat</b>		<b>Étudiants ayant des personnes à charge</b>		<b>Nombre total de SCE et dépenses</b>		
	Étudiants	Subventions	Étudiants	Subventions	Étudiants	Subventions	Étudiants	Subventions	Étudiants	Subventions	
1995-1996	1 051	2 644 000 \$	438	441 300 \$	188	491 700 \$	N/A	n.d.	1 677	3 577 400 \$	
1996-1997	2 984	6 274 800 \$	3 037	1 958 600 \$	252	675 500 \$	N/A	n.d.	6 273	8 908 900 \$	
1997-1998	2 538	6 906 200 \$	4 567	3 540 500 \$	249	709 300 \$	N/A	n.d.	7 354	11 156 000 \$	
1998-1999 <sup>2</sup>	4 145	7 903 200 \$	5 675	4 555 500 \$	179	518 900 \$	46 900	60 891 100 \$	56 899	73 868 700 \$	
1999-2000	4 519	9 321 900 \$	5 728	4 695 700 \$	201	561 500 \$	53 345	68 360 200 \$	63 793	82 939 400 \$	
2000-2001	4 636	11 194 300 \$	5 441	4 554 700 \$	190	545 500 \$	45 563	64 781 800 \$	55 830	81 076 500 \$	
2001-2002	5 276	12 225 200 \$	4 786	4 061 100 \$	223	636 000 \$	38 445	50 428 900 \$	48 730	67 351 400 \$	
<b>Total</b>	<b>25 149</b>	<b>56 470 000 \$</b>	<b>29 672</b>	<b>23 807 400 \$</b>	<b>1 482</b>	<b>4 138 400 \$</b>	<b>184 253</b>	<b>244 462 000 \$</b>	<b>240 556</b>	<b>328 878 300 \$</b>	

Source : Données administratives du PCPE

1. Ce tableau présente le niveau de participation ainsi que les dépenses uniquement en ce qui concerne les provinces participant au Programme.

2. La subvention canadienne pour étudiants ayant une incapacité a augmenté, en 1998-1999, passant de 3 000 \$ à un maximum de 5 000 \$, par année de prêt. La subvention canadienne pour étudiants ayant des personnes à charge a été implantée en 1998-1999.

Comme nous l'avons indiqué à la section 2.2.4, de l'aide au remboursement est prévue au cours de la dernière partie de la durée du prêt. Au cours de l'année de prêt 2001-2002, 140 461 personnes ont profité d'une aide au chapitre de l'exemption d'intérêts dont on estime la valeur à 76,7 millions de dollars. Au cours de la même période, 876 personnes ont touché une aide sous forme de réduction de la dette en cours de remboursement, la valeur de celle-ci étant évaluée à 5,3 millions de dollars<sup>15</sup>.

## **2.6 Profil des bénéficiaires de prêts d'études canadiens et de subventions canadiennes pour études**

La présente section s'appuie sur les données administratives du Programme disponibles pour tracer un profil des emprunteurs du PCPE et des bénéficiaires de subventions canadiennes pour études.

### ***2.6.1 Emprunteurs de prêts d'études canadiens***

Comme le démontre le tableau 2-3, les renseignements disponibles montrent que les caractéristiques spécifiques des emprunteurs du PCPE sont similaires à celles de l'ensemble des étudiants effectuant des études postsecondaires. Il convient cependant de souligner que les étudiants à temps partiel représentaient, en 1998-1999, moins de 1 % de l'ensemble des emprunteurs du PCPE alors que 26 % de l'ensemble des étudiants effectuant des études postsecondaires s'étaient, au cours de la même période, inscrits à temps partiel. Le tableau 4.1 propose une comparaison plus rigoureuse des inscriptions canadiennes aux études postsecondaires et des emprunteurs du PCPE.

---

<sup>15</sup> DRHC, Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada. Le Programme canadien de prêts aux étudiants, 2000-2001.

**Tableau 2-3**  
**Comparaison de l'ensemble des étudiants canadiens effectuant des études postsecondaires et des emprunteurs du PCPE**

Caractéristiques	Nombre d'inscriptions aux études postsecondaires canadiennes par établissement, type et sexe (1998-1999) <sup>1</sup>		Nombre d'emprunteurs du PCPE par établissement, type et sexe (1998-1999)	
	Effectif <sup>2</sup>	Pourcentage de l'effectif total	Effectif <sup>3</sup>	Pourcentage de l'effectif total
<b>Type d'établissement</b>				
Collège	494 955	38 %	110 396	38,0 %
Université	826 361	63 %	177 537	62,0 %
Privé	n.d.	n.d.	50 484	–
Non défini			1 019	–
<b>Type d'inscription</b>				
Temps plein	983 892	75 %	287 114	99,7 %
Temps partiel	337 424	26 %	791	3,0 %
<b>Sexe</b>				
Homme	581 902	44 %	128 764	45,0 %
Femme	739 414	56 %	159 141	55,0 %

Source : Statistique Canada, données administratives du PCPE, 1998-1999

1. Bien que les données relatives au nombre d'inscriptions aux études postsecondaires canadiennes *ne tiennent compte ni* des inscriptions aux écoles professionnelles *ni* des inscriptions aux écoles de métiers, les données relatives au nombre d'inscriptions aux études postsecondaires du PCPE *tiennent compte* à la fois des inscriptions aux écoles professionnelles et aux écoles de métiers.
2. Les données relatives aux inscriptions aux établissements d'enseignement privés n'étaient pas disponibles.
3. Les renseignements relatifs au type d'inscription et au sexe des emprunteurs du PCPE ne tiennent pas compte des étudiants fréquentant un établissement d'enseignement privé.

Le tableau 2-4 montre que plus de la moitié (51 %) des emprunteurs du PCPE qui étaient des étudiants à temps plein fréquentaient une université publique tandis que 35 % d'entre eux fréquentaient un collège communautaire et que 13 % fréquentaient un établissement d'enseignement postsecondaire privé.

Le tableau 2-4 présente également les emprunteurs du PCPE par province et territoire, dans le cas des étudiants à temps plein. Ces données montrent que le pourcentage d'emprunteurs du PCPE fréquentant une université était plus élevé à l'Île-du-Prince-Édouard (68 %) et en Nouvelle-Écosse (67 %) alors qu'il était le moins élevé en Colombie-Britannique (38 %), au Yukon (44 %) et en Alberta (46 %)<sup>16</sup>. Le tableau 2-4 montre également que le pourcentage d'emprunteurs du PCPE fréquentant un établissement d'enseignement

<sup>16</sup> La Colombie-Britannique et l'Alberta ont mis sur pied des systèmes d'éducation postsecondaire en vertu desquels les étudiants peuvent transférer des crédits du collège à l'université. Par opposition, les autres provinces et territoires s'appuient sur un système d'enseignement postsecondaire qui offre peu de possibilités de transfert de crédits du collège à l'université.



postsecondaire privé était le plus élevé au Nouveau-Brunswick (21 %) ainsi qu'à Terre-Neuve (20 %) et le moins élevé en Alberta (11 %) et au Yukon (11 %).

**Tableau 2-4**  
**Étudiants auxquels un prêt d'études canadien a été consenti en 2000-2001**  
**(étudiants à temps plein uniquement)**

Provinces/ Territoires <sup>1</sup>	Université		Collège communautaire		Privé		Total
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Terre-Neuve	9 374	59 %	3 432	21 %	3 147	20 %	15 953
Île-du-Prince-Édouard	2 058	68 %	590	19 %	398	13 %	3 047
Nouvelle-Écosse	11 336	67 %	3 485	21 %	2 082	12 %	16 903
Nouveau-Brunswick	8 690	55 %	3 786	24 %	3 232	21 %	15 708
Ontario	85 420	54 %	57 444	36 %	15 392	10 %	158 256
Manitoba	6 778	62 %	2 127	20 %	1 955	18 %	10 860
Saskatchewan	9 365	57 %	4 165	26 %	2 828	17 %	16 358
Alberta	19 808	46 %	18 677	43 %	4 809	11 %	43 294
Colombie-Britannique	23 669	38 %	27 524	44 %	11 760	19 %	62 953
Yukon	113	44 %	114	45 %	29	11 %	256
<b>Total</b>	<b>176 612</b>	<b>51 %</b>	<b>121 344</b>	<b>35 %</b>	<b>45 632</b>	<b>13 %</b>	<b>343 588</b>

Source : DRHC, Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada. Le Programme canadien de prêts aux étudiants, 2000-2001.

1. Exclut le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

En ce qui concerne le niveau et le type d'études, les données administratives du PCPE pour 2001-2002 montrent ce qui suit :

- Quatre-vingt-dix-huit pour cent des emprunteurs du PCPE étaient inscrits à un programme de premier cycle. De ce nombre, près de 55 % étaient inscrits à un programme de premier cycle menant à un diplôme tandis que 43 % étaient inscrits à un programme de premier cycle ne menant pas à un diplôme. Les autres 2 % d'emprunteurs du PCPE étaient inscrits à un programme d'études de deuxième ou troisième cycle<sup>17</sup>.
- En 2001-2002, 41 % des emprunteurs du PCPE étaient inscrits à un programme général dans le domaine des arts et des sciences tandis que 19 % étaient inscrits à un programme d'administration des affaires. Parmi les autres domaines d'études figuraient l'ingénierie et la technologie (11 %), l'éducation (9 %), les sciences de la santé (9 %), le commerce et la technologie (5 %), l'agriculture (2 %), le droit (2 %), la médecine (1 %), la théologie (1 %) et la dentisterie (1 %)<sup>18</sup>.

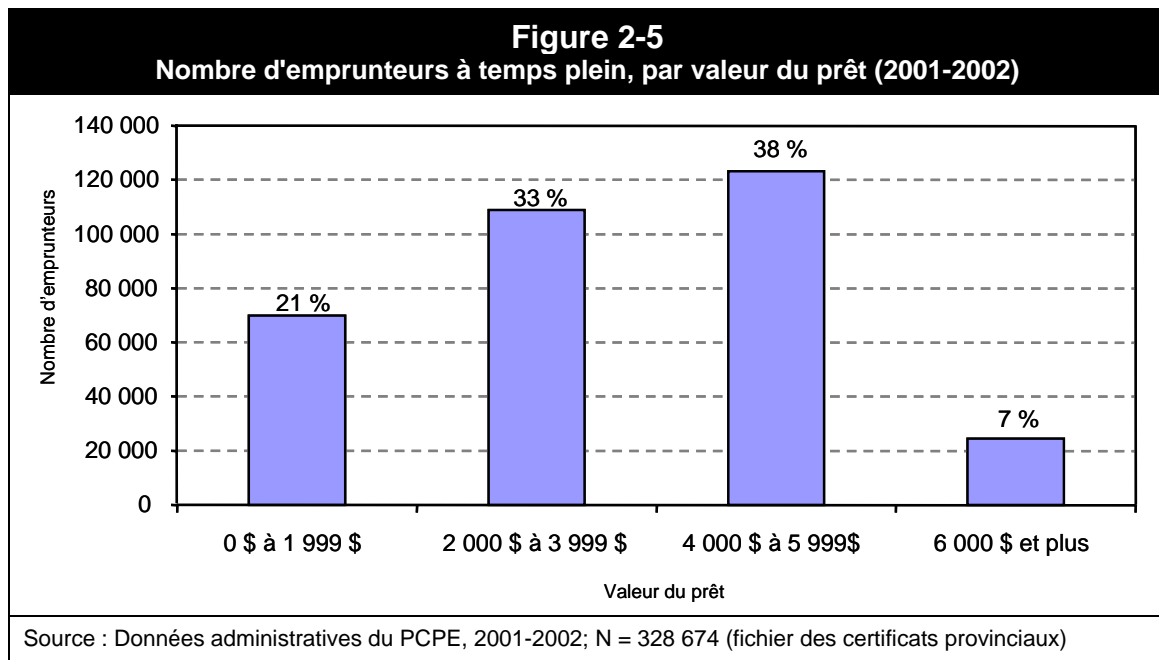
<sup>17</sup> Données administratives du PCPE, 2001-2002 : N=328 674, emprunteurs à temps plein (fichier des certificats provinciaux).

<sup>18</sup> Ibid.

En ce qui concerne l'âge et l'état civil, les données administratives du PCPE de 2001-2002 montrent ce qui suit :

- soixante-quatorze pour cent des emprunteurs du PCPE avaient moins de 25 ans<sup>19</sup>;
- la plupart (90 %) des emprunteurs du PCPE étaient célibataires;
- moins de la moitié (44 %) des emprunteurs du PCPE étaient célibataires et à la charge de leurs parents;
- les conjoints des deux tiers des emprunteurs du PCPE qui étaient mariés avaient également le statut d'étudiant.

La figure 2-5 montre que la majorité (71 %) des emprunteurs du PCPE ont touché un prêt d'une valeur comprise entre 2 000 \$ et 6 000 \$. Sept pour cent ont touché un prêt d'une valeur d'au moins 6 000 \$. La valeur moyenne des prêts consentis en 2001-2002 était de 4 544 \$ par emprunteur.



<sup>19</sup> Ibid.

## ***2.6.2 Bénéficiaires de subventions canadiennes pour études***

Comme le montre le tableau 2-6, la plupart (81 %) des bénéficiaires de subventions canadiennes pour études au cours de l'année de prêt 2000-2001 étaient des étudiants ayant des personnes à charge. Les subventions consenties aux étudiantes inscrites à un programme de doctorat représentaient moins de 1 % de l'ensemble des subventions canadiennes pour études.

Le tableau 2-6 présente également la répartition des subventions canadiennes pour études par province. Un peu plus de 70 % des fonds liés aux subventions canadiennes pour études engagés au cours de l'année de prêt 2000-2001 ont visé des emprunteurs du PCPE qui se trouvaient en Ontario (47 %) et en Colombie-Britannique (24 %).

<b>Tableau 2-6</b>									
<b>Répartition et dépenses, par province, par territoire, en rapport avec les subventions canadiennes pour études (année de prêt 2000-2001)</b>									
<b>Provinces/ Territoire<sup>1</sup></b>	<b>Étudiants ayant une incapacité permanente</b>		<b>Étudiants à temps partiel dans le besoin</b>		<b>Étudiantes à un programme de doctorat</b>		<b>Étudiants ayant des personnes à charge</b>		
	<b>Subventions</b>	<b>Étudiants</b>	<b>Subventions</b>	<b>Étudiants</b>	<b>Subventions</b>	<b>Étudiants</b>	<b>Subventions</b>	<b>Étudiants</b>	<b>Étudiants</b>
Terre-Neuve	142 667 \$	43	9 400 \$	9	12 000 \$	4	1 476 836 \$	1 186	
Île-du-Prince-Édouard	116 560 \$	40	105 929 \$	121	6 000 \$	2	22 3524 \$	180	
Nouvelle-Écosse	671 596 \$	185	102 620 \$	91	9 159 \$	4	1 509 896 \$	1 109	
Nouveau-Brunswick	159 097 \$	51	66 012 \$	62	30 000 \$	10	2 047 403 \$	1 601	
Ontario	7 012 314 \$	3 234	428 186 \$	412	273 223 \$	93	30 067 906 \$	22 636	
Manitoba	271 966 \$	89	54 906 \$	51	17 304 \$	6	1 341 080 \$	891	
Saskatchewan	536 441 \$	205	331 636 \$	296	22 769 \$	8	4 204 771 \$	3 100	
Alberta	569 570 \$	263	793 420 \$	1 126	19 830 \$	15	6 951 590 \$	5 037	
Colombie-Britannique	1 699 125 \$	522	2 659 004 \$	3 270	135 241 \$	48	16 919 848 \$	9 796	
Yukon	15 000 \$	4	3 600 \$	3	0	0	3 9040 \$	27	
<b>Total</b>	<b>11 194 336 \$</b>	<b>4 636</b>	<b>4 554 713 \$</b>	<b>5 441</b>	<b>545 526 \$</b>	<b>190</b>	<b>64 781 894 \$</b>	<b>45 563</b>	

Source : DRHC, Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada. Le Programme canadien de prêts aux étudiants, 2000-2001.

1. Exclut le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut du fait qu'ils ne participent pas au PCPE.

Les données administratives montrent que les femmes qui se sont inscrites à certains programmes de doctorat ont peu fréquemment recours aux subventions canadiennes pour études. Le nombre d'étudiants ayant une incapacité permanente et d'étudiants à temps partiel dans le besoin qui se prévalent des subventions canadiennes pour études est approximativement le même. Cependant, les étudiants ayant une incapacité reçoivent plus du double du financement. Les étudiants ayant des personnes à charge sont ceux qui ont le plus fréquemment recours aux subventions canadiennes pour études, alors que leur niveau est supérieur à celui de l'ensemble des autres subventions d'un facteur de près de quatre.

L'une des lacunes sur le plan des données que l'examen des données administratives (voir la section 5.7 pour obtenir de plus amples détails) a permis de démontrer concerne le manque d'information sur les caractéristiques des bénéficiaires de subventions canadiennes pour études, si ce n'est du type de subvention reçue et de la province de résidence. L'évaluation sommative du PCPE devrait envisager d'élaborer un profil détaillé des bénéficiaires de SCE.



## ***3. Questions liées à l'évaluation et approche***

La présente section présente un aperçu des questions liées à l'évaluation ainsi que de l'approche utilisée pour mener l'évaluation formative. À la fin de la section, on souligne les atouts et les limitations de l'approche retenue pour les fins de l'évaluation.

### **3.1 Questions liées à l'évaluation**

L'évaluation formative du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a été entreprise dans le but d'évaluer les questions qui concernent la pertinence, la conception et l'exécution du Programme ainsi que pour examiner les premières répercussions des modifications apportées à celui-ci depuis 1998.

Un cadre d'évaluation préalablement élaboré avait relevé un certain nombre de questions liées à l'évaluation et d'indicateurs pour chacune des trois principales questions. Pour les fins de l'évaluation formative, on avait retenu les principaux enjeux et questions suivants :

#### **Pertinence du Programme**

- 1.1. Le mandat et les objectifs du PCPE demeurent-ils pertinents?
- 1.2. Y a-t-il un besoin confirmé pour le PCPE?

#### **Conception et exécution du Programme**

- 1.3. Le mécanisme d'exécution du Programme est-il mis en œuvre tel que prévu? S'agit-il du mécanisme le plus approprié?
- 1.4. Quelle est l'efficacité des partenariats conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces/territoires participants, au chapitre de l'exécution du Programme?
- 1.5. Le processus d'évaluation des besoins est-il approprié et juste?
- 1.6. Quelle est l'efficacité des communications entre le PCPE et les étudiants, par le biais du Programme en tant que tel, des partenaires des provinces et des territoires ainsi que des fournisseurs de services et ce, tout au long de la durée de vie du prêt?
- 1.7. Le Programme dispose-t-il de systèmes d'information de gestion et de données administratives qui en assurent l'exécution et la gestion efficaces et efficientes?
- 1.8. Les ressources, les activités ainsi que les résultats du Programme cadrent-ils avec son mandat et s'appuient-ils sur un lien plausible avec la réalisation de ses objectifs explicites et de ses répercussions souhaitées?

## Premières répercussions du Programme

- 2.1 Dans quelle mesure le PCPE a-t-il permis d'améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire pour tous les étudiants admissibles ayant des besoins financiers reconnus et leur a-t-il permis d'entreprendre des études postsecondaires?
- 2.2 Dans quelle mesure les étudiants sont-ils satisfaits du PCPE ainsi que de ses services connexes?

L'évaluation comprenait également un examen des mesures du rendement du PCPE ainsi que de ses mécanismes de contrôle (évoqués à la section 3.3). Les résultats de l'examen et de la recherche liée à l'évaluation ont permis d'éclairer la détermination et le développement de mesures valides et fiables du rendement et des résultats du Programme.

Il convient de souligner que l'évaluation formative n'a pas permis de répondre intégralement à certaines des questions de l'évaluation. Dans la présentation des constatations, aux sections 4 et 5, on a souligné les aspects à l'égard desquels on ne disposait pas des renseignements nécessaires pour répondre comme il se doit à une question de l'évaluation. Les questions de l'évaluation auxquelles l'évaluation formative n'a pu permettre de répondre ou de régler entièrement sont notamment les questions 1.3, 1.8 et 2.1.

- L'évaluation formative a permis d'évaluer dans quelle mesure le nouveau modèle de prestation des services avait été mis en œuvre tel que prévu. Cependant, la méthodologie retenue ne permettait pas de préciser si celui-ci était plus approprié. Pour ce faire, il faudrait entreprendre un examen des autres modèles de prestation en plus d'élaborer des techniques objectives de mise à l'épreuve, dont l'objectif serait d'établir la rentabilité.
- Dans le cas de la question d'évaluation 1.8, l'évaluation formative a eu lieu trop peu de temps après que les modifications aient été apportées au Programme pour permettre de déterminer dans quelle mesure les ressources de ce dernier étaient adéquates ou si le changement sur le plan du modèle de prestation des services entraînerait une réduction des frais d'administration. On se penchera sur la question des dépenses administratives en 2003-2004, dans le cadre de l'examen opérationnel prescrit du Programme<sup>20</sup>.
- On n'a pu répondre à la question 2.1 du fait que les données administratives du Programme étaient insuffisantes pour permettre de déterminer précisément les répercussions que les prêts et les subventions ont eu sur l'assiduité à un programme d'enseignement postsecondaire et sur l'achèvement d'un tel programme. On devrait envisager de se pencher sur la question des répercussions, d'un profil détaillé des bénéficiaires de prêts d'études canadiens et de subventions canadiennes pour études ainsi que des étudiants non admissibles dans le cadre de l'évaluation sommative du PCPE prévue pour 2004-2005.

---

<sup>20</sup> Request for Proposal for Human Resources Development Canada PWGSC File Number E60BQ-011SSA/B, August 8, 2003 – Annex A - Statement of Work for the Mandated Operational Review of the Canada Student Loan Program.



Bien que l'évaluation formative n'ait pu permettre de répondre à la question 2.1, elle a cependant permis d'entreprendre un examen des enjeux liés au remboursement des prêts qui sont reliés à cette question<sup>21</sup>.

## 3.2 Méthodologie de l'évaluation

L'approche retenue pour les fins de l'évaluation a privilégié le recours à de multiples sources de données, tant qualitatives que quantitatives, pour s'assurer d'obtenir des résultats tant complets que valables. Pour les fins de l'évaluation, on s'est appuyé sur les cinq méthodes de recherche suivantes :

- analyse documentaire et bibliographique;
- groupes de discussion;
- entrevues avec des experts;
- entrevues avec des répondants (personnes interrogées);
- examen et analyse des données administratives du Programme.

### 3.2.1 Analyse documentaire et bibliographique

On a réalisé une analyse documentaire et bibliographique dans le but d'éclairer l'évaluation sous l'angle des enjeux qui concernaient le PCPE ainsi que pour orienter l'élaboration des questions destinées aux groupes de discussion, aux entretiens avec les experts ainsi qu'avec les répondants. L'analyse documentaire et bibliographique a également contribué à éclairer le développement des indicateurs de la future évaluation sommative.

On s'est principalement attardé aux documents, aux travaux de recherche ainsi qu'à la documentation récents (c.-à-d. d'après 1998). Compte tenu de la multiplicité des documents disponibles sur les thèmes de l'accès à l'éducation postsecondaire et à l'aide financière aux étudiants, plus de 120 rapports, documents de politique et d'autre nature ont été examinés dans le cadre de l'analyse de l'évaluation<sup>22</sup>.

L'analyse documentaire et bibliographique comprenait notamment un examen des données recueillies à la suite d'un sondage mené auprès de 2 010 bénéficiaires de prêts du PCPE, dans le cadre du sondage *sur la satisfaction de la clientèle de Développement des ressources humaines Canada (DRHC)*. Ce sondage visait à mesurer le niveau de

---

<sup>21</sup> Deux enjeux concernant le remboursement des prêts ont été retenus, pour les fins de l'évaluation formative : jusqu'à quel point les mesures relatives à l'exemption d'intérêts et à la réduction de la dette en cours de remboursement ont-elles permis d'atténuer les préoccupations au sujet du remboursement des prêts, incitant du même coup des candidats plus aptes à entreprendre des études postsecondaires, dans le cas de la question d'évaluation 2.1 et jusqu'à quel point les mesures liées à l'exemption d'intérêts et à la réduction de la dette en cours de remboursement ont-elles contribué à améliorer l'accès aux études postsecondaires pour les étudiants provenant de familles à plus faible revenu.

<sup>22</sup> On trouvera une bibliographie exhaustive dans le document intitulé *Rapport technique : Analyse documentaire et bibliographique*.

satisfaction de la clientèle à l'égard d'un certain nombre de programmes de DRHC, au rang desquels figurait le PCPE<sup>23</sup>. Dans la mesure du possible, les données du sondage complétaient les autres sources de données dont a tenu compte l'évaluation formative.

### 3.2.2 Groupes de travail

On a formé des groupes de discussion dans le but de recueillir des renseignements qualitatifs détaillés de cinq principaux groupes de clients du PCPE et de clients éventuels :

- ***emprunteurs usuels*** : emprunteurs fréquentant un établissement d'enseignement public ou privé qui en étaient à différentes étapes de leurs études postsecondaires;
- ***bénéficiaires de subventions canadiennes pour études*** : bénéficiaires de subventions canadiennes pour études provenant des groupes spéciaux désignés;
- ***participants des écoles secondaires*** : étudiants de dernière année d'écoles secondaires prévoyant entreprendre d'études postsecondaires après l'obtention de leur diplôme (c.-à-d. demandeurs éventuels du PCPE);
- ***non-participants d'écoles secondaires*** : étudiants de dernière année d'écoles secondaires ne prévoyant pas entreprendre d'études postsecondaires au cours de l'année scolaire suivante;
- ***non-admissibles*** : étudiants de niveau postsecondaire dont les demandes de PCPE ont été rejetés.

Au total, on a formé 21 groupes de discussion regroupant 183 participants à travers le pays<sup>24</sup>, dans les collectivités suivantes : Victoria, C.-B., Ponoka, Alb., Edmonton, Alb., Prince Albert, Sask., Regina, Sask., Saskatoon, Sask., Niagara Falls, Ont., Toronto, Ont., Ottawa, Ont., Fredericton, N.-B., Halifax, N.-É. et Wolfville, N.-É.

On a formé deux groupes de discussion au sein de collectivités rurales afin d'évaluer dans quelle mesure le PCPE parvenait à joindre les rangs de la population étudiante rurale. On a formé deux groupes de discussion composés d'étudiants autochtones, en Saskatchewan. Les autres cibles de certains des différents groupes de discussion étaient des emprunteurs fréquentant un collège, une université ou un enseignement d'éducation postsecondaire privé/moins traditionnel ainsi que des emprunteurs qui en étaient à diverses étapes de leurs études (c.-à-d. premier cycle, deuxième et troisième cycles).

---

<sup>23</sup> Le sondage sur la satisfaction de la clientèle de DRHC a été mené par la société Compass Research, de mars à juin 2002. Des questionnaires téléphoniques ont été remplis avec 1 608 clients du PCPE qui étaient entrés en rapport, en personne ou par téléphone avec un employé du PCPE ou un partenaire de la prestation des services au cours des six mois précédant le sondage ainsi que 402 clients du PCPE dont le prêt faisait l'objet d'un recouvrement. Compte tenu de la taille de l'échantillon, on estime que la marge d'erreur est de plus ou moins 2,4 points de pourcentage, 19 fois sur 20 dans le cas des clients dont les prêts ne faisaient pas l'objet d'un recouvrement et de plus ou moins 4,9 points de pourcentage, 10 fois sur 100 dans le cas des clients dont les prêts faisaient l'objet d'un recouvrement.

<sup>24</sup> On trouvera un résumé complet des groupes de discussion formés pour les fins de l'évaluation dans le document intitulé *Rapport technique : Recherche des groupes de discussion*.

### 3.2.3 Entrevues avec des experts

On a réalisé des entrevues semi-structurées avec trois experts en la matière dont il est reconnu qu'ils possèdent de l'expertise dans des domaines particuliers concernant le PCPE, comme l'accès des étudiants ou les obstacles à l'éducation postsecondaire, le financement des étudiants ainsi que d'autres mesures d'aide financière aux étudiants.

### 3.2.4 Entrevues avec des répondants

On a réalisé des entrevues semi-structurées avec 27 personnes possédant une vaste gamme de connaissances et d'expériences en rapport avec le PCPE, le système d'éducation postsecondaire ainsi que les facteurs ayant des répercussions sur l'accès des étudiants à l'éducation postsecondaire ainsi que les obstacles auxquels ils sont confrontés. D'autre part, on a réalisé une interview de groupe distincte avec 11 membres du comité des bourses d'études, des bourses et des prêts de la Saskatchewan formé de représentants du gouvernement, des établissements et des étudiants. Les personnes interrogées provenaient des rangs des groupes d'intervenants suivants :

- **fonctionnaires provinciaux** : fonctionnaires de l'ensemble du Canada oeuvrant directement dans le domaine de l'exécution des programmes provinciaux d'aide financière aux étudiants;
- **fournisseurs de services** : représentants des organisations des fournisseurs de services auxquels le PCPE a confié le mandat d'administrer et de gérer le versement et le recouvrement des prêts étudiants;
- **organisations/associations spécialisées** : particuliers représentant les principaux groupes d'intervenants tels que L'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, des organisations étudiantes ainsi que des établissements d'enseignement postsecondaire;
- **des fonctionnaires du PCPE ainsi que d'autres fonctionnaires du gouvernement fédéral** : des fonctionnaires fédéraux représentant les principaux ministères participant à l'exécution du PCPE.

Au total, on a réalisé 27 entrevues avec des répondants. On trouvera, au tableau 3-1, la répartition des entrevues menées avec ces personnes, par groupe d'intervenants.

**Tableau 3-1**  
**Entrevues avec des répondants**

<b>Groupe d'intervenants</b>	<b>Nombre d'entrevues réalisées</b>
Fonctionnaires provinciaux	12
Fournisseurs de services	3
Organisations/associations	3
Fonctionnaires du PCPE / Autres fonctionnaires du gouvernement fédéral	9
<b>Nombre total d'entrevues</b>	<b>27</b>

Les entrevues ont été réalisées en personne ou par téléphone, selon la disponibilité des personnes interrogées ainsi que des contraintes qui s'appliquaient sur le plan des déplacements. Les questions posées lors des entrevues variaient selon le domaine d'expertise du groupe de la personne interrogée. Les entrevues ont permis de recueillir des renseignements plus approfondis (visant notamment à expliquer les raisons pour lesquelles une réponse de type « oui » ou « non » avait été donnée). Des questions de suivi avaient explicitement été intégrées aux guides de l'entrevue.

Les renseignements recueillis par le biais des entrevues menées auprès des répondants concernaient l'éducation postsecondaire, les besoins des étudiants, l'accès à l'enseignement postsecondaire, les options qui s'offrent aux étudiants en matière d'aide ainsi que la manière dont les produits du PCPE aident les étudiants ayant besoin de financement, à poursuivre leurs études postsecondaires. On a également recueilli des renseignements sur les opérations et les politiques du Programme. Les renseignements recueillis à l'occasion des entrevues ont également permis de situer le contexte de l'interprétation des résultats des autres méthodes de recherche tout en contribuant à éclairer l'élaboration des indicateurs de la future évaluation sommative.

### **3.2.5 Examen et analyse des données administratives**

Dans le cadre de l'examen et de l'analyse des données administratives, on s'est penché sur quatre fichiers de données :

- **Fichier des certificats provinciaux** : fichier de transactions contenant des renseignements sur les prêts en rapport avec les certificats négociés et autorisés depuis 1993 (géré par DRHC);
- **Rapports sur l'évaluation des besoins (RÉB)** : fichiers provinciaux (que reçoit le Programme, sur demande) contenant des renseignements sur les coûts liés à l'étude, depuis 1998;
- **Fichier des exemptions d'intérêts** : fichier qui fournit des détails sur chaque période d'exemption d'intérêts accordée depuis 1993 (géré par DRHC);

- **Fichier des emprunteurs** : fichier contenant des renseignements sur les prêts ainsi que des données de base sur les emprunteurs, depuis l'implantation du Programme, en 1964 (géré par DRHC).

L'examen et l'analyse des données administratives ont permis d'examiner ce qui suit :

- la mesure dans laquelle la croissance du nombre de prêts du PCPE et de la valeur que ceux-ci représentaient a correspondu avec la hausse des inscriptions aux études postsecondaires ou a dépassé ce nombre;
- les modèles de recours au Programme et d'utilisation de celui-ci;
- les modèles de distribution des prêts et des subventions;
- le montant moyen des prêts consentis;
- la proportion d'étudiants qui avaient obtenu le montant maximum;
- la proportion d'étudiants qui avaient obtenu un financement partiel;
- les données manquantes entre les systèmes fédéraux et provinciaux d'administration des données.

Il convient de souligner que le plan de recherche initial de l'évaluation formative avait relevé un certain nombre d'autres bases de données<sup>25</sup>. Cependant, celles-ci n'étaient pas disponibles, étaient incomplètes ou contenaient des renseignements non fiables, ce qui explique que l'on n'y ait pas eu recours pour les fins de l'analyse de l'évaluation.

### 3.3 Examen du cadre de mesure du rendement

L'évaluation s'est également attardée sur la stratégie de mesure du rendement qui figurait dans le cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRAR) de juillet 2002. On a entrepris cet examen du fait que l'on estimait qu'il était critique pour établir la mesure des répercussions à court, moyen et long termes et s'assurer que celles-ci puissent être prises en compte pour les fins de l'évaluation sommative prévue pour 2004-2005.

L'examen a évalué la disponibilité et la qualité des mécanismes administratifs disponibles pour mesurer les résultats du Programme ainsi que la mesure dans laquelle le PCPE parviendrait à respecter les objectifs prescrits. Pour les fins de l'examen, on a entrepris les activités suivantes :

- On a soumis le modèle logique actuel du Programme à un examen critique en vue de relever les lacunes ou les incohérences sur le plan des objectifs du Programme;

---

<sup>25</sup> CSLP, *Formative Evaluation of the Canada Student Loans Program, Terms of Reference*, June 21, 2001

- On a examiné les indicateurs de rendement proposés dans le CGRAR de juillet 2002 ainsi que le cadre de gestion et responsabilisation axé sur les résultats existant en plus de la stratégie en matière de mesure, dans le contexte des buts et des objectifs du Programme, ainsi que des objectifs de l'évaluation (tant formative que sommative). On a examiné le cadre sous l'angle de la disponibilité et de la qualité des données existantes ainsi que de l'applicabilité des diverses méthodologies de recherche. On a relevé des indicateurs de rendement, des sources de données ainsi que des solutions sur le plan méthodologique en rapport avec les résultats à court, moyen et long termes associés au PCPE ou imputables à celui-ci;
- On a élaboré un document portant sur les méthodes de mesure pour chacune des mesures de rendement en plus de définir, dans la mesure du possible, des niveaux de référence pour chacune de ces mesures.

### **3.4 Atouts et limitations de l'approche en matière d'évaluation**

La conception de l'approche retenue pour l'évaluation formative visait à mettre l'emphase sur l'utilisation de plusieurs sources de données ainsi que sur une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives. Cette approche :

- tire parti des atouts et atténue/compense les faiblesses de chacune des méthodes;
- permet aux constatations d'une source de données d'être éclairées, corroborées ou exploitées plus avant par les constatations des autres sources de données.

Il convient cependant, en même temps, de noter les limitations suivantes :

- Compte tenu des faiblesses/limitations des données administratives du Programme, une partie importante des renseignements de nature quantitative ayant servi à l'analyse de l'évaluation provenaient de sources de données secondaires. On n'a eu recours à des données administratives que dans la mesure où celles-ci étaient disponibles et fiables. En général, l'analyse des données se limitait à l'élaboration de distributions de fréquences élémentaires du fait que les faiblesses des données administratives empêchaient de réaliser des analyses plus évoluées. Dans la mesure où des données fiables étaient disponibles, on a également réalisé un certain nombre de séries chronologiques pour relever les tendances du Programme;
- L'évaluation présente un caractère formatif et n'est pas conçue de manière à fournir des résultats approfondis sur les répercussions du Programme. Bien que l'évaluation formative ait tenté d'examiner les premières répercussions du Programme, les faiblesses et les limitations de ses données administratives ont fait en sorte qu'il s'est avéré difficile voire, dans certains cas, impossible de concrétiser cet aspect de l'évaluation;

- La conception de la recherche s'est très largement appuyée sur des méthodologies qualitatives. Bien que les méthodes quantitatives génèrent des données à caractère anecdotique approfondies et multiples, cette approche fait fréquemment l'objet de critiques du fait de son caractère trop subjectif. En conséquence, pour contribuer à pallier les préoccupations qui se posaient dans ce domaine, l'évaluation s'est appuyée sur des constatations qualitatives en même temps, dans la mesure du possible, que sur des preuves quantitatives;
- Lorsque des données de 2001-2002 n'étaient pas disponibles, on s'est appuyé sur les données les plus récentes disponibles.





## 4. Pertinence du Programme

L'évaluation formative a examiné deux questions qui concernent la pertinence du Programme :

- Le mandat et les objectifs du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) demeurent-ils pertinents?
- Existe-t-il un besoin confirmé pour le PCPE?

Comme nous l'avons indiqué à la section 2.1, le mandat et la mission du PCPE se définissent comme suit :

*« Favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants ayant des besoins reconnus grâce à l'octroi de prêts et de bourses qui réduisent les obstacles d'ordre financier auxquels ils font face et de veiller à ce que les Canadiens aient la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans l'économie et la société ».*

En conséquence, la présente section s'intéresse à la pertinence du Programme en examinant les questions relatives à la poursuite d'études postsecondaires, au financement étudiant en tant qu'obstacle à l'accès à l'éducation postsecondaire ainsi qu'au rôle du PCPE.

### 4.1 Poursuite d'études postsecondaires

*Le pourcentage d'étudiants de niveau postsecondaire à temps plein au Canada desservis par le Programme canadien de prêts aux étudiants a augmenté, passant de 30 %, en 1990-1991 à 38 %, en 1999-2000.*

Le tableau 4-1 présente également un sommet, à 40 %, du pourcentage des étudiants de niveau postsecondaire à temps plein au Canada, desservis par le PCPE, en 1997-1998. Par rapport aux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les Canadiens présentent de hauts niveaux d'éducation postsecondaire. Si l'on combine les résultats aux niveaux universitaire et collégial, le Canada présente le pourcentage le plus élevé de personnes ayant une éducation collégiale ou universitaire<sup>26</sup>. Le nombre d'inscriptions à des études de niveau postsecondaire a continué d'augmenter au cours de la dernière décennie alors que l'on a également été témoin de hausses constantes sur le plan des frais de scolarité. Le tableau 4-1 résume la situation en ce qui concerne les inscriptions au niveau postsecondaire, les emprunteurs du PCPE ainsi que le pourcentage d'étudiants inscrits qui, de 1990-1991 à 2001-2002 ont reçu un prêt d'études canadien. Tous les étudiants qui reçoivent un prêt d'études canadien doivent faire l'objet d'une évaluation des besoins et d'une vérification du crédit.

---

<sup>26</sup> Série « analyses », recensement de 2001. *L'Éducation au Canada : Viser plus haut*, Statistique Canada, 2003.

**Tableau 4-1**  
**Comparaison des inscriptions aux études postsecondaires au Canada et des étudiants desservis par le PCPE (1990-2002)**

ANNÉE	NOMBRE D'INSCRIPTIONS À DES ÉP À TEMPS PLEIN AU CANADA	NOMBRE D'ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN DESSERVIS PAR LE PCPE <sup>1</sup>	POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN DESSERVIS PAR LE PCPE	NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS À DES ÉP À TEMPS PARTIEL AU CANADA	NOMBRE D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL DESSERVIS PAR LE PCPE	POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL DESSERVIS PAR LE PCPE
1990-1991	803 246	240 136	30 %	251 181	798	0,32 %
1991-1992	836 497	267 246	32 %	272 834	737	0,27 %
1992-1993	854 504	278 221	33 %	319 104	1 256	0,40 %
1993-1994	867 843	296 154	34 %	317 617	1 394	0,44 %
1994-1995	864 848	305 873	35 %	303 889	2 081	0,69 %
1995-1996 <sup>2</sup>	852 184	314 055	37 %	294 074	1 841	0,63 %
1996-1997	854 655	333 598	39 %	289 240	1 774	0,61 %
1997-1998	850 365	342 234	40 %	299 299	2 970	1,00 %
1998-1999	853 584	326 728	38 %	276 908	3 017	1,10 %
1999-2000	860 954	324 983	38 %	291 917	1 178	0,40 %
2000-2001	NA	331,933	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>	2 926	<sup>3</sup>
2001-2002	NA	316,862	<sup>3</sup>	<sup>3</sup>	2 850	<sup>3</sup>

Source : Statistique Canada, données administratives du PCPE.

1. Les renseignements relatifs aux inscriptions excluent les étudiants qui suivent des études postsecondaires au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut ainsi que les étudiants qui étudient à l'extérieur du Canada.
2. La limite hebdomadaire des prêts a été augmentée en 1995-1996, pour passer à 165 \$/semaine.
3. Impossible à calculer en raison du manque de données.

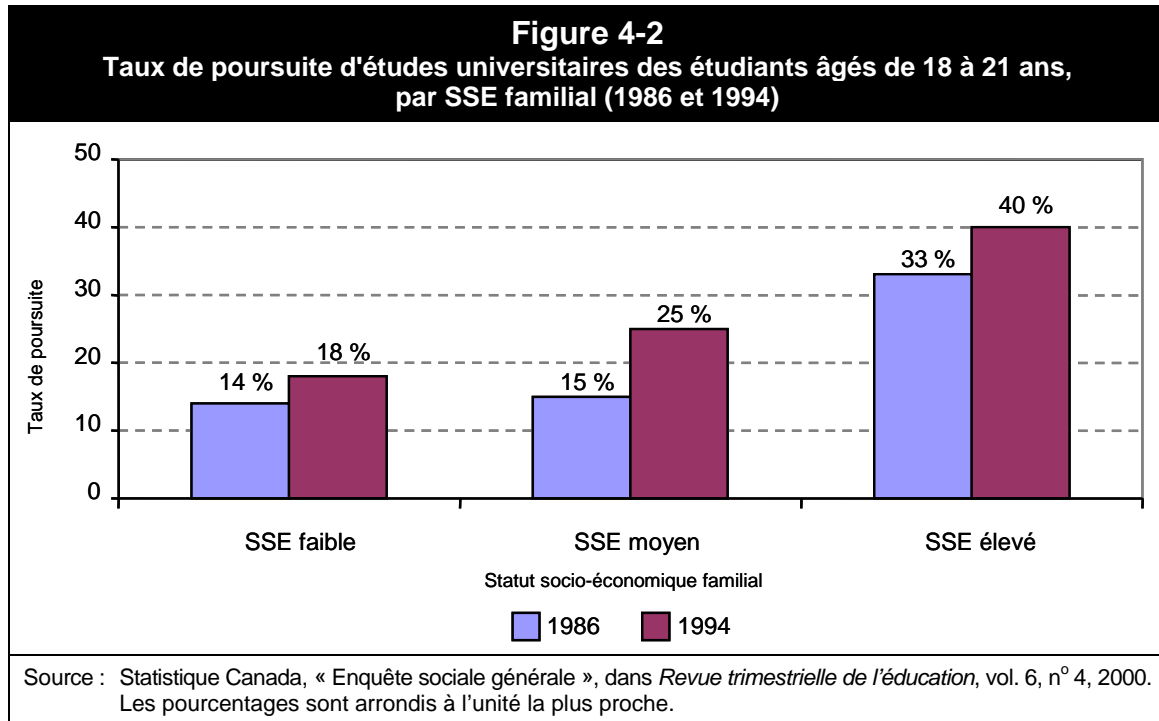
***Certains groupes sont confrontés à des coûts/obstacles additionnels s'agissant de l'accès à l'éducation postsecondaire.***

Parmi les groupes dont on estime qu'ils sont confrontés à des coûts/obstacles additionnels s'agissant de l'accès à l'éducation postsecondaire figurent les personnes provenant de familles au statut socio-économique moins élevé, les personnes vivant dans des collectivités éloignées/rurales, les étudiants ayant des personnes à charge, les personnes handicapées ainsi que les Autochtones.

**Personnes provenant de familles au statut socio-économique moins élevé**

On estime que le statut socio-économique familial constitue le principal facteur qui a des répercussions sur le cheminement d'un étudiant, sur le plan de l'éducation. Le statut socio-économique familial peut être défini et mesuré de diverses manières. Les recherches se concentrent généralement sur trois thèmes interreliés principaux en ce qui concerne le statut socio-économique familial : le revenu, le niveau d'instruction des parents ainsi que la situation professionnelle des parents. En fait, ces trois thèmes sont interreliés (c.-à-d. que le faible niveau d'instruction des parents peut avoir des répercussions sur la situation professionnelle et, à son tour, sur le revenu).

Comme le montre la figure 4-2, bien que le niveau de fréquentation des universités des personnes provenant d'une famille dont le statut socio-économique est peu élevé ait augmenté entre 1986 et 1994, cette hausse a suivi un rythme considérablement moins soutenu que celui des personnes provenant de strates de revenu plus élevées<sup>27</sup>.

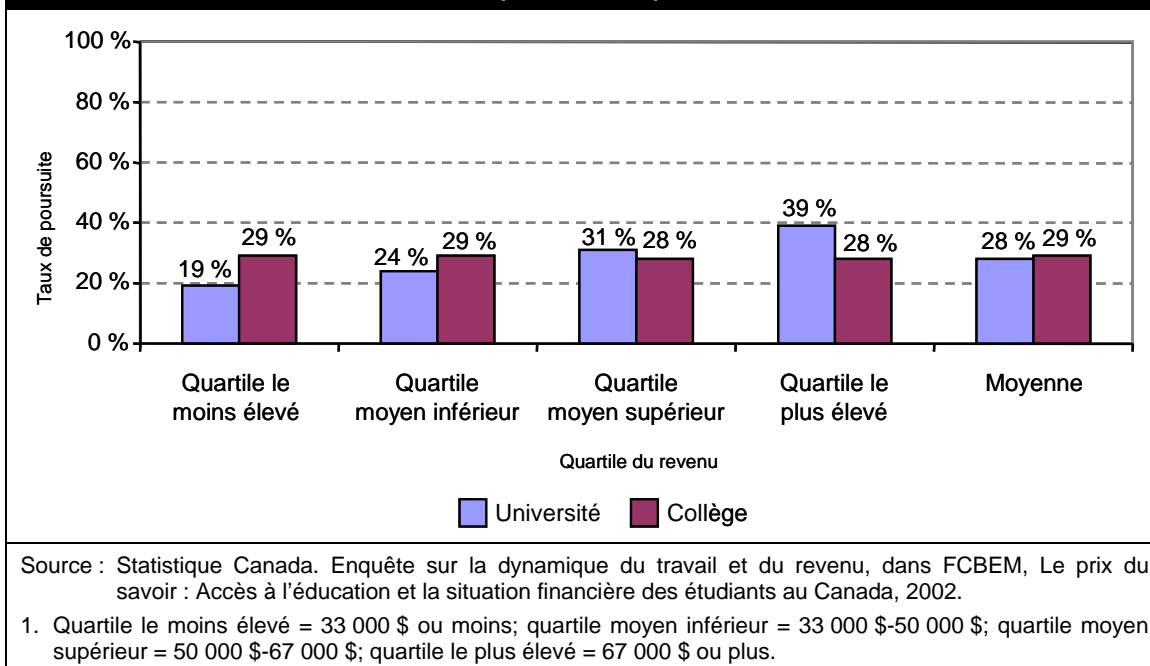


Une autre tendance tient au fait que les étudiants de niveau postsecondaire provenant d'un milieu au statut socio-économique peu élevé s'inscrivent généralement à un programme collégial de deux ans plutôt qu'à un programme universitaire de quatre ans. On désigne souvent cette tendance comme celle de l'« effet de substitution »<sup>28</sup>. Comme le montre la figure 4-3, les taux de fréquentation d'un établissement collégial, de 1993 à 1998 ont été pratiquement identiques sur l'ensemble des strates de revenu, cependant que le taux de fréquentation d'un établissement universitaire s'est élevé à 19 % dans le cas du groupe des étudiants au statut socio-économique moins élevé par rapport à 39 % dans le cas du groupe des étudiants au statut socio-économique plus élevé.

<sup>27</sup> Sur le plan opérationnel, le statut socio-économique familial se définit comme étant l'indice socio-économique Blishen de la situation du père (indice disponible dans le fichier-échantillon à grande diffusion de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1994 ainsi que dans les fichiers analytiques [dont l'usage est réservé à Statistique Canada] de l'ESG de 1986), alors que les jeunes étaient âgés de 15 ans.

<sup>28</sup> Kaiser, F., Vossenstyn, H. & Koelman, J. *Public Funding of Higher Education, A Comparative Study of Funding Mechanisms in Ten Countries*, 2002.

**Figure 4-3**  
**Taux de poursuite d'études universitaires et collégiales, par quartile du revenu**  
**(1993 à 1998)<sup>1</sup>**



L'une des catégories spéciales de familles au statut socio-économique moins élevé est celle des familles monoparentales. On constate que les enfants provenant de familles monoparentales ont, si on les compare aux enfants provenant de familles où les deux parents sont présents, des objectifs moins élevés sur le plan de l'éducation<sup>29</sup>.

### Personnes vivant dans une collectivité éloignée/rurale

La recherche montre que les personnes qui vivent dans une collectivité rurale ou éloignée assument un fardeau financier plus important que l'ensemble des étudiants s'agissant de l'accès à l'éducation postsecondaire du fait de leur nécessité de vivre hors du domicile de leurs parents, tandis qu'ils fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire<sup>30</sup>. La recherche menée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire montre que « *près de la moitié de l'ensemble des étudiants de niveau postsecondaire ne vivent pas au domicile de leurs parents. Pour ces étudiants, les frais d'hébergement sont à tout le moins aussi importants, sinon plus, que ne le sont les frais de scolarité* ». <sup>31</sup> [Traduction] D'autre part, une récente étude a démontré qu'il était plus difficile et plus

<sup>29</sup> Horn, 1997; Kennedy et al., 1999; and Magee, 1998, dans Looker & Lowe, *Post-secondary access and Student Financial Aid in Canada: Current Knowledge and Research Gaps*, 2001.

<sup>30</sup> Andres & Looker, *Rurality and Capital: Educational Expectations and Attainments of Rural, Urban/Rural and Metropolitan Youth*, 2001; Christofides, Hoy & Cirello, *Family Income and Postsecondary Education in Canada*, 2001; Butlin, « Déterminants de la poursuite d'études postsecondaires ». *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 5, n° 3, 1999; Frennette, *Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université*, 2002; FCBEEM, *Le prix du savoir : Accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 2002.

<sup>31</sup> Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Le prix du savoir : Accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 2002, page 87.

onéreux de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire pour les personnes vivant dans une localité rurale et éloignée située à au moins 25 kilomètres de l'établissement d'enseignement postsecondaire le plus proche<sup>32</sup>.

### **Étudiants ayant des personnes à charge**

Près de 10 % des étudiants de niveau postsecondaire ont des personnes à charge. Bien que ce groupe représente un petit pourcentage de l'ensemble des étudiants, la recherche montre que « au sein de ce groupe, on ne peut insister suffisamment sur l'importance des frais de garde des enfants et sur la disponibilité d'un tel service »<sup>33</sup> [Traduction].

Plusieurs participants des groupes de discussion et personnes interrogées ont indiqué que les étudiants ayant des personnes à charge constituaient un groupe qui était confronté à d'importants obstacles sur le plan de l'éducation postsecondaire. Cependant, les participants des groupes de discussion avaient des opinions variées sur la question de la mesure dans laquelle les programmes fédéraux et provinciaux de prêts et de subventions devraient prendre à leur charge les frais de garde des enfants.

### **Personnes handicapées**

Les personnes handicapées sont moins susceptibles que l'ensemble de la population canadienne d'avoir une éducation de niveau postsecondaire. Les résultats du recensement de 1996 montrent que 33 % des adultes handicapés en âge de travailler pouvaient compter sur une éducation de niveau postsecondaire par rapport à 50 % des adultes non handicapés en âge de travailler<sup>34</sup>. La figure 4-4 présente les taux d'achèvement des études postsecondaires des adultes handicapés et des adultes non handicapés, entre 1991 et 1996.

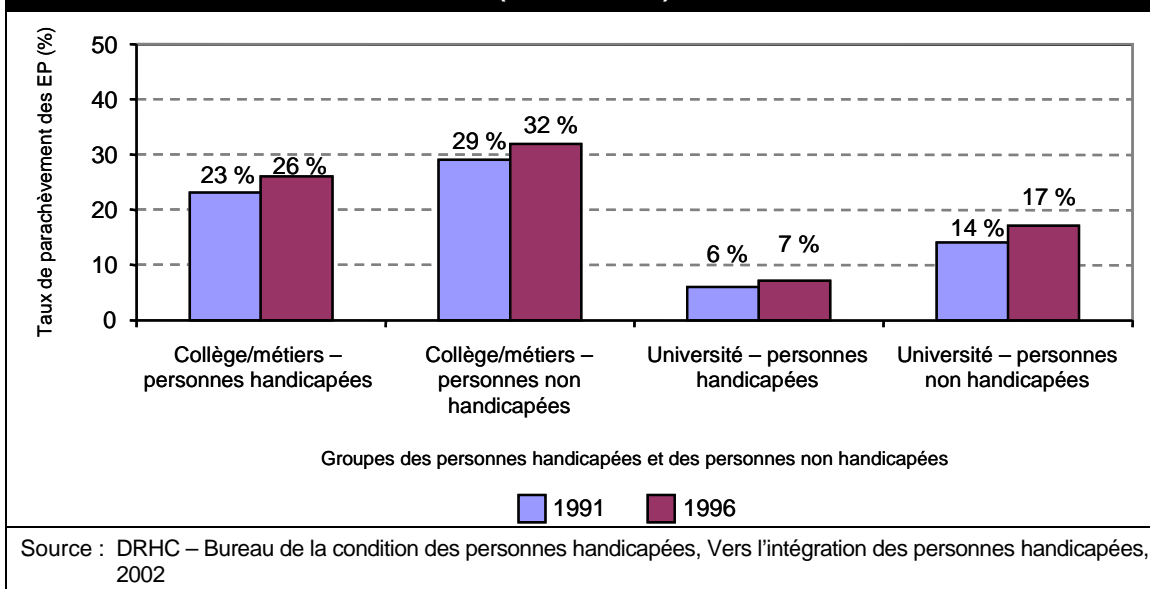
---

<sup>32</sup> Frennette, *Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université*, 2002.

<sup>33</sup> Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Le prix du savoir : Accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 2002.

<sup>34</sup> Le PCPE fournit des subventions canadiennes pour études aux étudiants handicapés.

**Figure 4-4**  
**Pourcentage d'adultes en âge de travailler achevant des études postsecondaires**  
**par groupes handicapés et non handicapés**  
**(1991 et 1996)**

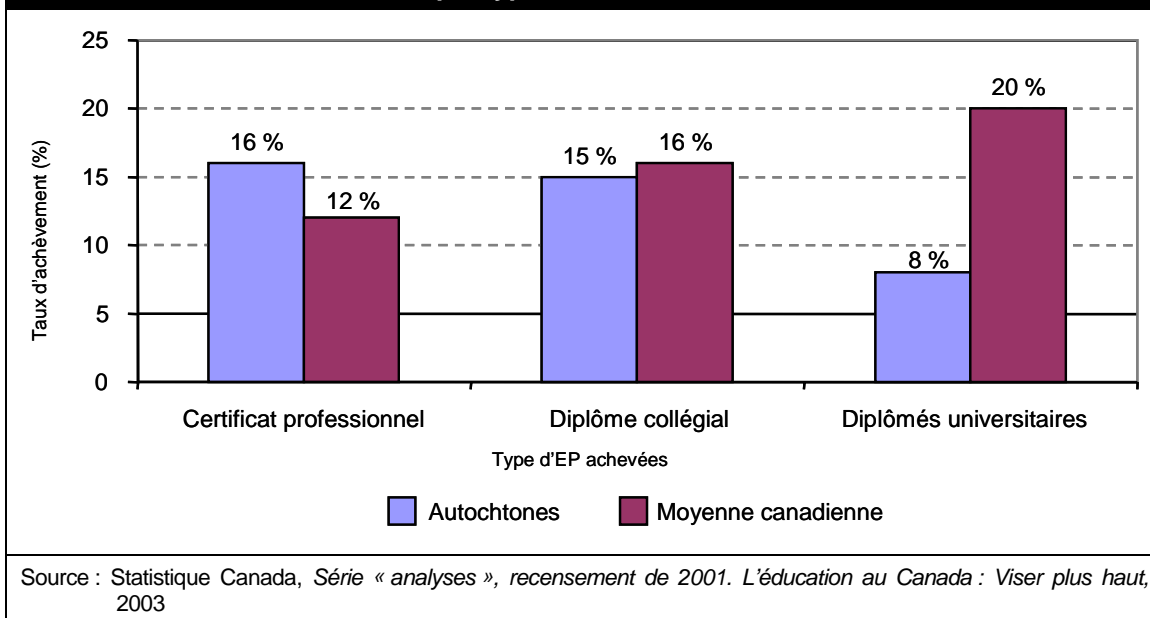


## Autochtones

Bien que la situation des Autochtones ait évolué favorablement au cours des dernières années, au chapitre de l'éducation, les Autochtones demeurent moins susceptibles de poursuivre des études postsecondaires que la population non autochtone. Tandis que 38,4 % de la population canadienne ayant entre 25 et 64 ans se disant Autochtone avait, selon le sondage de 2001, obtenu une éducation de niveau collégial ou universitaire ou avait fréquenté une école de métiers, 48,3 % de l'ensemble de la population canadienne âgée d'au moins 65 ans en avait fait de même<sup>35</sup>. La figure 4-5 compare les niveaux d'éducation postsecondaire des Autochtones faisant partie du groupe d'âge de 25 à 64 ans et de l'ensemble de la population canadienne du même groupe d'âge.

<sup>35</sup> Série « analyses », recensement de 2001. *L'Éducation au Canada : Viser plus haut*, Statistique Canada, 2003.

**Figure 4-5**  
**Taux d'achèvement des EP, en 2001, des Autochtones et de la population canadienne, par type d'EP achevées**



C'est au niveau universitaire que la différence entre le taux d'achèvement des Autochtones et celui de la population canadienne s'avère la plus manifeste. En parallèle, cependant, la figure 4-5 montre que les Autochtones sont plus susceptibles que l'ensemble des Canadiens d'avoir suivi une formation dans une école de métiers.

Des études ont démontré que les étudiants autochtones sont confrontés à de multiples obstacles s'agissant de poursuivre ou d'achever des études postsecondaires. Au rang de ceux-ci figurent des obstacles à caractère historique, social, culturel, familial et individuel/personnel. La pauvreté des milieux autochtones, une certaine méfiance à l'égard du système d'éducation ainsi qu'un manque de préparation scolaire représentent également d'importants obstacles à l'éducation postsecondaire, chez les étudiants autochtones<sup>36</sup>. On a également déterminé que le stéréotypage négatif ainsi que les difficultés linguistiques constituaient des obstacles pour la population autochtone canadienne<sup>37</sup>.

## 4.2 Le financement étudiant à titre d'obstacle

*On considère que le financement étudiant constitue l'un des principaux obstacles à la poursuite d'études postsecondaires (ÉP).*

Le tableau 4-6 présente les frais de scolarité moyens pour les études collégiales et universitaires, dans chacune des provinces. On y constate également que le coût de

<sup>36</sup> R.A. Malatest & Associates Ltd. pour la FCBEM et le CMEC, *International Best Practices in Increasing Aboriginal Post-Secondary Enrolment Rates*, 2002.

<sup>37</sup> Statistique Canada et CMEC, *Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, 1999.

l'éducation postsecondaire tant au niveau collégial qu'universitaire a considérablement augmenté au cours des dernières années. On s'attend à ce que ces coûts continuent de croître.

**Tableau 4-6**  
**Évolution des frais de scolarité moyens, aux niveaux collégial et universitaire,**  
**par province (1991-1992 à 2001-2002)<sup>1</sup>**

Province	Collège		Université	
	Frais de scolarité 2001-2002	% d'augmentation depuis 1991-1992	Frais de scolarité 2001-2002	% d'augmentation depuis 1991-1992
Terre-Neuve	1 452 \$	161 %	2 970 \$	92 %
Île-du-Prince-Édouard	2 000 \$	63 %	3 690 \$	74 %
Nouvelle-Écosse	1 950 \$	154 %	4 732 \$	115 %
Nouveau-Brunswick	2 400 \$	300 %	3 779 \$	87 %
<b>Ontario</b>	1 752 \$	119 %	4 062 \$	127 %
Manitoba	1 298 \$	88 %	2 795 \$	61 %
Saskatchewan	2 442 \$	202 %	3 831 \$	111 %
Alberta	2 601 \$	293 %	3 970 \$	161 %
Colombie-Britannique	1 273 \$	11 %	2 465 \$	29 %

Source : Doherty-Delorme & Shaker, Missing Pieces III. *An Alternative Guide to Canadian Post Secondary Education. Provincial Rankings: Where Do the Provinces Stand on Education?* 2002.

1. Les statistiques sur le Québec, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne figuraient pas dans le rapport.

Les frais de scolarité des étudiants universitaires inscrits à un programme de deuxième ou troisième cycle sont supérieurs à ceux des étudiants inscrits à un programme de premier cycle. Au cours de l'année scolaire 2002-2003, les frais de scolarité moyens, pour des études de deuxième et troisième cycles s'élevaient à 4 948 \$ par année, ce qui représentait une augmentation de 11 % par rapport au niveau de l'année précédente. En comparaison, les frais de scolarité des études de premier cycle avaient augmenté de 6 %.<sup>38</sup> Les frais de scolarité sont également plus élevés dans certains champs d'études qu'ils ne le sont dans d'autres.

La majorité des participants des groupes de discussion ont fait état du financement étudiant comme l'une des principales considérations dont ils avaient tenu compte dans leur décision ainsi que dans leur capacité d'entreprendre une éducation postsecondaire. D'autres sources ainsi que d'autres travaux de recherche montrent également que le financement étudiant représente un obstacle important à l'éducation postsecondaire, pour de nombreux Canadiens :

- Dans le *Rapport provisoire : Accès aux études supérieures et à la formation*, on note ce qui suit : « ... les questions de l'accès à l'éducation postsecondaire [...] au sein du système d'enseignement postsecondaire sont intrinsèquement liées à la question du financement étudiant »<sup>39</sup>; [Traduction]

<sup>38</sup> Statistique Canada, *Le Quotidien*, 9 septembre 2002.

<sup>39</sup> Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, *Rapport provisoire : Accès aux études supérieures et à la formation*, juin 2001.



- Les résultats du sondage intitulé *2000 Youth in Transition* ont démontré que près du quart des participants qui n'avaient pas entrepris d'études postsecondaires après leurs études de niveau secondaire avaient cité des motifs financiers pour justifier leur situation ou leur décision<sup>40</sup>;
- Dans un sondage mené en 2002 auprès d'étudiants du niveau collégial, 44 % des personnes interrogées ont fait état d'un niveau de préoccupation variant de moyen à élevé quant à la disponibilité d'un financement suffisant pour leur permettre de mener à terme leur éducation collégiale<sup>41</sup>.

Malgré la hausse des frais de scolarité, le niveau de poursuite d'études postsecondaires a continué de croître au Canada. À titre d'exemple, une comparaison des données cumulatives relatives aux inscriptions entre 1980-1981 et 1998-1999 montre que bien que les frais de scolarité des études universitaires aient augmenté au cours de cette période, le niveau des inscriptions à de telles études s'est également accru, bien que de manière disproportionnée parmi les groupes de statuts socio-économiques différents<sup>42</sup>. Cependant, plusieurs s'inquiètent du fait que la hausse des frais de scolarité au niveau postsecondaire aura d'autres répercussions sur l'accès à l'éducation postsecondaire dans le cas des familles dont le niveau du revenu se situe dans le quartile inférieur<sup>43</sup>.

***Il existe un fossé entre les objectifs qu'ont les parents, sur le plan de l'éducation postsecondaire, pour leurs enfants et leur comportement en ce qui concerne l'aide qu'ils apportent à ces derniers, sur le plan financier, s'agissant de faire des études postsecondaires.***

Dans l'*Enquête sur les approches en matière de planification des études de 1999*<sup>44</sup>, on souligne que près de neuf parents sur dix ont formulé le souhait que leurs enfants acquièrent une certaine instruction au-delà du niveau des études secondaires. En parallèle, cependant, l'enquête a démontré que les parents de seulement 41 % des enfants avaient épargné expressément en vue des études postsecondaires de leurs enfants et que la somme épargnée était insuffisante. La moitié des parents interrogés dans le cadre de l'enquête s'attendaient à ce que leurs enfants aient besoin d'un prêt. L'enquête a démontré que les parents qui ont entrepris d'épargner ou qui prévoient épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants s'attendent à ce que les prêts gouvernementaux constituent une ressource financière importante pour ces derniers. En outre, les parents s'attendent généralement à ce que leurs enfants travaillent tout en faisant leurs études. Plusieurs des participants du groupe de discussion des non-admissibles ont souligné qu'ils n'avaient pas

<sup>40</sup> Bowlby et McMullen, *À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, 2002. (N=23 592; erreur d'échantillonnage +/- 0,6 % pour la cohorte des 18 à 20 ans).

<sup>41</sup> R.A. Malatest & Associates Ltd. pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Canadian College Students Survey*, 2002. (N=6 370; erreur d'échantillonnage = +/-1,2 %, 19 fois sur 20).

<sup>42</sup> Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Le prix du savoir : Accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 2002.

<sup>43</sup> Par exemple, Connor & Dewson, *Social Class and Higher Education: Issues Affecting Decisions on Participation by Lower Social Class Groups*, 2001; The Advisory Committee on Student Financial Assistance, *Factors Affecting Access in the Twenty-first Century: A Roundtable Discussion of Early Intervention, Remediation, and Support Services*, 2000; Eurydice, *Volume I Financial Support for Students in Higher Education in Europe: Trends and Debates*, 1999; CHÉPS, *Higher Education Reform: Getting the incentives right*, 2001.

<sup>44</sup> Statistique Canada, *Le Quotidien*, 10 avril 2001.

ressources financières de ces derniers ou de l'absence d'appui, imputable à l'attitude de leurs parents.

### **4.3 Le rôle du PCPE au chapitre de la promotion de l'accessibilité**

*Le mandat et la mission du PCPE cadrent à la fois avec l'objectif que constitue l'accès équitable à l'éducation postsecondaire et la désignation du financement étudiant en tant qu'obstacle clé à la poursuite d'études postsecondaires.*

Assurer un accès équitable à l'éducation postsecondaire pour l'ensemble des Canadiens a traditionnellement été un objectif principal du gouvernement canadien.

*« L'accès à l'éducation postsecondaire est [...] une composante obligée de toute stratégie économique nationale [...] Faciliter l'accès à l'éducation supérieure est également l'un des meilleurs moyens de parvenir à l'égalité des chances dans la société ».<sup>45</sup>*

Comme nous l'avons indiqué à la section 2.1, l'un des quatre objectifs du PCPE est de respecter l'engagement du gouvernement en matière d'accessibilité à l'éducation postsecondaire. En outre, l'un des éléments clés de l'énoncé de la mission du PCPE consiste à abaisser les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire pour les étudiants dans le besoin. Cet aspect important du Programme cadre avec la désignation du financement étudiant en tant qu'obstacle clé à la poursuite d'études postsecondaires.

*Plusieurs des groupes désignés comme étant confrontés à des obstacles additionnels sur le plan de l'éducation postsecondaire sont ciblés par le PCPE, en vertu du processus d'évaluation des besoins du Programme ainsi que du financement sous forme de subventions canadiennes pour études.*

Dans la section 4.1, on indiquait que certains groupes sont confrontés à des obstacles additionnels s'agissant de l'accès à l'éducation postsecondaire. Au rang de ceux-ci figurent les familles d'un statut socio-économique moins élevé, les personnes vivant dans des collectivités éloignées/rurales, les étudiants ayant des personnes à charge, les personnes handicapées ainsi que les Autochtones. Le PCPE cible plusieurs de ces groupes par le biais du processus d'évaluation des besoins ainsi que du financement sous forme de subventions canadiennes pour études<sup>46</sup>. Par exemple :

- le fait de démontrer des besoins sur le plan financier constitue l'un des principaux critères d'admissibilité au PCPE;
- le processus d'évaluation des besoins tient compte des différences régionales ainsi que des besoins complémentaires de certains groupes comme les étudiants qui ne vivent

<sup>45</sup> DRHC, *Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada, le Programme canadien de prêts aux étudiants*, 1997-1998, p. 2.

<sup>46</sup> Les étudiantes inscrites à un programme de doctorat ainsi que les personnes handicapées n'ont pas besoin d'être admissibles à un prêt d'études canadien pour avoir droit aux subventions canadiennes pour études.

- le processus d'évaluation des besoins tient compte des différences régionales ainsi que des besoins complémentaires de certains groupes comme les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents et qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire ainsi que les étudiants ayant des personnes à charge;
- les subventions canadiennes pour études fournissent une aide additionnelle aux étudiants ayant des personnes à charge ainsi qu'aux étudiants handicapés.

Bien que le PCPE ne cible pas les étudiants autochtones non inscrits comme groupe ayant des besoins particuliers, une aide financière est généralement disponible par le biais du processus d'évaluation des besoins. Les Indiens inscrits peuvent avoir accès à de l'aide financière en vue des études postsecondaires en vertu des programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les participants des groupes de discussion ainsi que les personnes interrogées se sont montrés unanimes dans leur opinion relative à la nécessité du PCPE. Invités à préciser les atouts et les faiblesses du PCPE, les experts ainsi que les personnes interrogées (c.-à-d. les fonctionnaires du Programme et des provinces ainsi que des représentants d'associations spécialisées) ont indiqué que l'un des principaux atouts du PCPE tenait à son approche d'évaluation axée sur les besoins pour cibler les étudiants qui étaient le plus dans le besoin. Ils estimaient également que le recours au mécanisme du prêt s'avérait approprié pour joindre un large éventail d'étudiants dans le besoin. Tous les experts ainsi que les principales personnes interrogées ont cependant exprimé certaines réserves quant au calcul des besoins des étudiants (c.-à-d. dette, actifs et contribution des parents ou des conjoints) cependant que plusieurs d'entre eux estimaient qu'il était possible d'accentuer le volet des subventions du Programme. On se reportera à la section 5.4 Évaluation des besoins pour obtenir de plus amples renseignements.

***Les éléments probants montrent que le PCPE constitue une partie importante du financement de l'éducation postsecondaire de nombreux étudiants.***

Depuis sa création, en 1964, le PCPE a desservi plus de 3,4 millions d'étudiants du niveau postsecondaire alors que plus de 21,1 milliards de dollars ont été consentis sous forme de prêts d'études<sup>47</sup>. En 2001-2002, le Programme est venu en aide à 331 541 étudiants admissibles à temps plein et à temps partiel ayant des besoins financiers reconnus<sup>48</sup>. On trouvera à la section 2 un profil des emprunteurs du PCPE ainsi que des bénéficiaires de Subventions canadiennes pour études (SCE).

Le tableau 4-7 précise les sources du financement de l'éducation postsecondaire sur lesquelles se sont appuyés les jeunes qui ont entrepris, après leurs études secondaires, des études postsecondaires. Le tableau met en évidence le fait qu'en moyenne, 29 % des personnes interrogées ont touché un prêt d'études du gouvernement cependant qu'en moyenne, 14 % ont reçu une subvention ou une bourse.

---

<sup>47</sup> DRHC. *Rapport sur le rendement* (pour la période se terminant le 31 mars 1999).

<sup>48</sup> DRHC, *Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada. Le Programme canadien de prêts aux étudiants 2000-2001*. Ce nombre tient compte des emprunteurs qui profitent d'une bonification d'intérêts durant les études ainsi que des bénéficiaires de SCE.

**Tableau 4-7**  
**Sources de financement pour les étudiants de niveau postsecondaire**  
**âgés de 18 à 21 ans**

<b>Ressource</b>	<b>Étudiants ayant achevé des ÉP</b>	<b>Étudiants poursuivant des ÉP</b>	<b>Étudiants ayant quitté des ÉP</b>	<b>Total</b>
Emploi après les études secondaires	55 %	68 %	63 %	66 %
Obtention d'une somme d'argent qu'il n'est pas nécessaire de rembourser, d'un parent ou d'un partenaire	50 %	65 %	52 %	63 %
Épargne personnelle	41 %	51 %	43 %	49 %
Bourses/récompenses/prix	21 %	33 %	19 %	31 %
Prêt d'études gouvernemental	35 %	29 %	27 %	29 %
Subventions/bourses d'études	12 %	15 %	9 %	14 %
Autre mécanisme d'appui non sous forme de prêt	5 %	9 %	8 %	9 %
Prêt bancaire	8 %	7 %	7 %	7 %
Prêt d'un membre de la famille	3 %	3 %	2 %	3 %

Source : *À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition, 2002.*

1. Les étudiants ayant quitté des ÉP sont les personnes qui ont entrepris un programme d'études postsecondaires mais qui l'ont quitté avant d'obtenir leur diplôme.

Les participants des groupes de discussion ont relevé un certain nombre de ressources différentes sur lesquelles ils se sont appuyés pour financer leurs études postsecondaires. Outre les prêts d'études, les ressources suivantes ont été citées :

- bourses d'études et bourses;
- contribution des parents ou du conjoint;
- épargne personnelle;
- autre forme de financement gouvernemental;
- emploi d'été ou antérieur aux études;
- emploi durant les études;
- prêts privés, lignes de crédit de l'étudiant (banques) et/ou cartes de crédit.

De manière générale, la proportion que représente le prêt d'études par rapport au coût des études postsecondaires est inférieure, pour les étudiants de premier cycle qu'elle ne l'est pour les autres étudiants. Les participants des groupes de discussion formés d'étudiants du premier cycle ont indiqué que les prêts d'études couvraient de 20 % à 30 % de leurs dépenses tandis qu'ils poursuivaient leurs études alors que ceux-ci équivalaient à 40 % à 60 % dans le cas de la majorité des étudiants de premier cycle. Très peu d'emprunteurs des groupes de discussion ont indiqué se fier exclusivement sur leurs prêts d'études.

***L'expérience des étudiants qui n'ont pas été admissibles au PCPE démontre plus amplement l'importance des prêts d'études canadiens.***

Les participants des groupes de discussion qui n'ont pas été admissibles au PCPE ont fait mention d'un certain nombre de répercussions qu'avait eu, sur eux, le fait de ne pas avoir obtenu d'aide en vertu de ce Programme. Pour ceux-ci, les répercussions ont pris la forme :

- de moins bonnes notes en raison du stress additionnel ou du nombre additionnel d'heures de travail qu'ils devaient accomplir tout en poursuivant leurs études;
- d'un report des cours ou du prolongement de la durée du programme;
- de l'impossibilité de poursuivre leurs études postsecondaires.

D'autre part, on a fait appel à d'autres solutions en matière de financement mettant notamment en cause des sources privées pour financer les études postsecondaires ainsi que les gains provenant d'un travail réalisé tandis que les études se poursuivaient<sup>49</sup>.

Pour les fins des analyses ultérieures, on a intégré au cadre de mesure du rendement du Programme quelques paramètres qui permettront d'obtenir une certaine indication des répercussions sur les étudiants qui n'ont pu être admissibles à de l'aide financière en vertu du Programme.

---

<sup>49</sup> L'effet du travail sur le rendement scolaire fait l'objet de certains débats. Bien qu'une quantité trop excessive de travail (dont on estime généralement qu'elle est supérieure à 20 heures de travail par semaine) peut avoir certains effets négatifs, comme de moins bonnes notes, le prolongement de la durée du programme ou l'interruption des études, on ne croit pas qu'une quantité de travail modérée ait des répercussions sur le rendement scolaire (Looker, E.D. & Lowe, G.S., *Post-Secondary Access and Student Financial Aid in Canada: Current Knowledge and Research Gaps*, 2001.)

## 4.4 Répercussions du Programme

*Les données administratives du Programme étaient insuffisantes pour déterminer convenablement les répercussions que les prêts et les subventions ont eues sur l'assiduité à un programme d'études postsecondaires ainsi que sur l'achèvement de celui-ci.*

L'information exposée à la section 4.3 montre que plusieurs des groupes dont on estime qu'ils sont confrontés à des obstacles additionnels sur le plan de l'éducation postsecondaire sont ciblés par le PCPE en vertu de son processus d'évaluation des besoins ainsi que du financement sous forme de SCE. En raison des limitations des données sur la situation financière des PEC, des bénéficiaires de SCE ainsi que des non-admissibles, l'évaluation n'a pas permis de cerner parfaitement les répercussions qu'ont les prêts et les subventions sur l'assiduité à un programme d'études postsecondaires et/ou sur l'achèvement d'un tel programme. Ces limitations des données font l'objet de la section 5.7. Comme on l'a indiqué à la section 3.1, l'évaluation sommative du PCPE devrait envisager d'élaborer un profil détaillé tant des bénéficiaires de prêts d'études canadiens que de subventions canadiennes pour études afin de mieux cerner les répercussions.

## 4.5 Résumé

L'évaluation a constaté que le PCPE demeurerait pertinent pour un nombre croissant d'étudiants inscrits à un programme d'études postsecondaires, au Canada. Le Programme s'avère particulièrement pertinent pour ceux qui sont confrontés à des obstacles additionnels. Fait plus significatif encore, on a constaté que le mandat et la mission du Programme cadraient tant avec l'objectif que constitue un accès équitable aux études postsecondaires qu'avec la désignation du financement étudiant comme l'un des principaux obstacles qui se posent à la poursuite d'études postsecondaires. Bien que les prêts gouvernementaux ne constituent que l'une des sources du financement des études postsecondaires des étudiants, l'expérience des étudiants qui n'ont pas été admissibles au PCPE témoigne plus amplement de la pertinence des prêts d'études canadiens et des subventions canadiennes pour études.

## *5. Conception et exécution du Programme*

L'évaluation formative devait examiner six questions concernant la conception et l'exécution du Programme. La présente section examine tour à tour chacune de celles-ci :

- Le mécanisme d'exécution du Programme est-il mis en œuvre tel que prévu? S'agit-il du mécanisme le plus approprié?
- Quelle est l'efficacité des partenariats conclus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces/territoires participants, au chapitre de l'exécution du Programme?
- Le processus d'évaluation des besoins est-il approprié et juste?
- Quelle est l'efficacité des communications entre le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et les étudiants, par le biais du Programme en tant que tel, des partenaires des provinces et des territoires ainsi que des fournisseurs de services et ce, tout au long de la durée de vie du prêt?
- Le programme est-il doté des systèmes d'information de gestion et de données administratives adéquats en vue de l'exécution et de la gestion efficaces et efficaces du Programme?
- Les ressources, les activités et les résultats du Programme sont-ils cohérents avec son mandat et reliés, de manière plausible, à la réalisation des objectifs annoncés et des répercussions souhaitées du Programme?

Comme nous l'avons indiqué à la section 3.1, l'évaluation formative n'a pas été en mesure de se pencher sur la question qui visait à déterminer si le mécanisme d'exécution du Programme actuel était le plus approprié.

L'évaluation formative devait également examiner deux questions concernant les premières répercussions du Programme :

- Dans quelle mesure les étudiants sont-ils satisfaits du PCPE et de ses services connexes?
- Dans quelle mesure le PCPE a-t-il permis d'améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire pour tous les étudiants admissibles ayant des besoins financiers reconnus et leur a-t-il permis d'entreprendre des études postsecondaires?

La présente section du rapport regroupe l'ensemble des éléments de preuve disponibles sur la mesure dans laquelle les étudiants s'estiment satisfaits du PCPE et de ses services connexes. On y retrouve également des constatations sur la portée dans laquelle les mesures relatives à l'exemption d'intérêts (EI) et à la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) permettent d'atténuer les préoccupations au sujet du remboursement des prêts. Comme nous l'avons indiqué à la section 3.1, cependant, l'évaluation formative n'a pu répondre à la question portant sur la mesure dans laquelle le PCPE a permis d'améliorer l'accès aux études postsecondaires et le niveau de poursuite de ces dernières du fait des limitations des données

et des contraintes inhérentes à la méthodologie de l'évaluation formative. Les questions relatives aux répercussions seront prises en compte en vue de l'évaluation sommative.

## 5.1 Mise en œuvre du nouveau modèle de prestation des services

*Les éléments probants permettent de croire que le nouveau modèle de prestation des services a été conçu et mis en œuvre, avec succès, par le PCPE, selon l'échéancier prévu.*

L'objectif du gouvernement était de mettre en œuvre les changements touchant le PCPE découlant des modifications apportées le 1<sup>er</sup> août 2000 à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants (LFAFE)*, sans pour autant interrompre le service. Le nouveau mécanisme d'exécution du Programme était en place le 1<sup>er</sup> mars 2001, tel que prévu. À cette date, le gouvernement fédéral assumait l'entière responsabilité de l'exécution du Programme<sup>50</sup>.

Certains éléments probants permettent de croire que l'implantation de la disposition relative aux prêts directs s'est déroulée de manière relativement harmonieuse :

- L'analyse menée auprès des personnes interrogées a révélé que les fonctionnaires du PCPE, les fournisseurs de services ainsi que les fonctionnaires provinciaux, à l'exception de ceux des provinces atlantiques, étaient d'avis que la mise en œuvre des modifications relatives au Programme s'était déroulée relativement sans anicroche. Cependant, ils croyaient que, de manière générale, les modifications avaient suscité une certaine confusion auprès des étudiants. Une partie de cette confusion éprouvée par les étudiants était liée à la piètre qualité des communications ainsi qu'au nombre de modifications qui avaient été apportées au PCPE, au cours de la dernière décennie. Les responsables provinciaux des provinces atlantiques ont indiqué que l'information concernant les changements touchant l'administration du Programme ne leur avait pas été communiquée à temps;
- Soixante et onze pour cent des emprunteurs qui ont pris part au volet touchant le PCPE du *sondage sur la satisfaction de la clientèle de Développement des ressources humaines Canada (DRHC)* portant sur les emprunteurs du PCPE se sont montrés satisfaits de la qualité générale du service qu'ils avaient reçu depuis septembre 2001. Près des trois quarts (76 %) des emprunteurs interrogés ont indiqué que le service qu'ils avaient reçu avait comblé ou dépassé leurs attentes.

L'analyse menée auprès des personnes interrogées a révélé que les fonctionnaires provinciaux étaient d'avis que la vérification du crédit constituait un outil utile pour détecter les risques de défaut éventuel. La majorité des fonctionnaires provinciaux ont également noté que le processus n'avait eu des répercussions négatives que sur une proportion relativement faible de demandeurs.

---

<sup>50</sup> DRHC, Rapport sur le rendement, 2001.



## 5.2 Intégration des programmes fédéral et provinciaux

Les programmes fédéral et provinciaux ont été intégrés, en Ontario et en Saskatchewan, en date du 1<sup>er</sup> août 2001<sup>51</sup>. Chacune des deux provinces a conclu une entente avec le gouvernement fédéral qui décrit la structure du Programme ainsi que les rôles et les responsabilités de chacune des parties, en matière d'exécution des programmes intégrés de prêts.

Dans le but de simplifier le processus de prêts étudiants, le PCPE s'est fixé pour objectif une intégration complète ou l'établissement d'un service de « prêt unique par étudiant »<sup>52</sup>. En effet, l'une des clauses du contrat conclu avec les fournisseurs de services privés précise que les organisations doivent être aptes et prêtes à offrir des mécanismes de prestation des services similaires aux provinces/territoires qui souhaitent intégrer leur programme au PCPE. Bien que certains éléments diffèrent entre les provinces intégrées, parmi les caractéristiques clés d'un prêt unique figurent l'évaluation des besoins, l'accord de prêt, la bonification des intérêts durant la période des études, le délai de grâce, l'exemption d'intérêts, la réduction de la dette, le versement du prêt, la transférabilité et le recouvrement<sup>53</sup>.

L'un des principaux avantages du programme intégré de prêts aux étudiants tient au fait que les étudiants qui empruntent pour la première fois et auxquels un prêt étudiant est consenti en vertu d'un programme intégré n'ont à gérer qu'une seule dette et peuvent effectuer un paiement unique au moment du remboursement de leur prêt étudiant.

Les conditions d'une évaluation formative devant être entreprise par les provinces, ainsi que le prévoient les accords d'intégration, ont été largement respectées par la présente évaluation, conformément aux modalités des accords passés avec les deux provinces, en 2002. Une évaluation sommative pourra tenter de déterminer dans quelle mesure les « principes de l'intégration » ont été respectés. L'évaluation actuelle présente suffisamment d'éléments de preuve pour démontrer que les provinces de l'Ontario et de la Saskatchewan continuent de s'acquitter de leur mandat qui consiste à assurer le financement des étudiants qui ont entrepris des études postsecondaires.

***Près de la moitié (49 %) de l'ensemble des personnes ayant obtenu, au Canada, un prêt d'études canadien, en 2001-2002 ont reçu un prêt intégré de la Saskatchewan (5 %) ou de l'Ontario (44 %).***

Des programmes fédéral et provinciaux intégrés ont été mis en œuvre en Ontario et en Saskatchewan le 1<sup>er</sup> août 2001. Près de la moitié (49 %) de l'ensemble des emprunteurs de 2001-2002 ont reçu un prêt intégré de ces provinces. En 2001-2002, des 331 541 étudiants qui, au Canada, avaient obtenu de l'aide en vertu du Programme, 16 246 étudiants à

---

<sup>51</sup> Canada – Saskatchewan Integration Agreement for the Harmonization and Administration of Federal and Provincial Student Loans Program, June 2001. Canada Ontario Integration Agreement for the Administration of Federal and Provincial Student Loan Programs, July 2001.

<sup>52</sup> CSLP, *Compendium of Provincial/Territorial Student and Financial Assistance Programs and Canada Student Loans Program*, 2001.

<sup>53</sup> Décision du Conseil du Trésor 826248, juillet 1998.

temps plein et 123 étudiants à temps partiel provenaient de la Saskatchewan tandis que 145 287 étudiants à temps plein et 802 étudiants à temps partiel provenaient de l'Ontario.

Des répondants de la Saskatchewan et de l'Ontario se sont montrés unanimes quant à leur opinion selon laquelle l'intégration des programmes fédéral et provinciaux d'aide aux étudiants ainsi que la mise en place, à l'intention des étudiants, d'un produit de prêt unique permettrait de simplifier l'ensemble du processus de prêt et de rendre l'exécution du Programme plus harmonieuse.

***Les éléments probants disponibles permettent de croire que l'intégration a simplifié le processus de prêt et amélioré les communications avec les étudiants.***

Des fonctionnaires provinciaux de l'Ontario et de la Saskatchewan ont souligné que l'un des principaux avantages de l'intégration tenait au fait que l'« étape préalable » (c.-à-d. admissibilité et évaluation des besoins) du processus de prêt était plus claire et moins complexe pour les étudiants. Ils ont également souligné que l'intégration avait permis d'améliorer les communications avec les étudiants, à la suite de la participation et de la responsabilité accrues de la province dans cette activité. On se reportera à la section 5.6 pour obtenir de plus amples détails sur les enjeux touchant l'ensemble du Programme en matière de communications.

Dans les groupes de discussion formés d'étudiants des deux provinces intégrées, il est apparu que certains étudiants avaient une compréhension limitée des modifications qui avaient été apportées au Programme et qu'ils attachaient relativement peu d'importance à l'intégration<sup>54</sup>. Certains étudiants étaient d'avis que la transition ne s'était pas déroulée sans anicroche puisqu'il y avait eu des retards sur le plan de l'approbation et de la réception des fonds. Parmi les participants des groupes de discussion qui étaient au fait de l'intégration, cependant, plusieurs étaient d'avis que la prestation des services s'était améliorée. De la même manière, les emprunteurs du PCPE ainsi que les bénéficiaires de subventions canadiennes pour études qui connaissaient le processus de demande en vigueur avant l'intégration avaient relevé des améliorations à ce dernier, depuis que l'intégration avait été réalisée. Les étudiants de la Saskatchewan qui avaient reçu un prêt ou une subvention et qui étaient au fait du processus de demande applicable avant l'intégration avaient noté que le processus actuel était préférable (dans la mesure où la paperasserie était réduite, où il était plus rapide et plus simple, etc.). De manière générale, on considérait que le fait de n'avoir à traiter qu'avec un seul organisme constituait un avantage.

De nombreux étudiants des provinces non intégrées ont indiqué qu'il serait plus pratique, tout particulièrement au chapitre de la gestion du remboursement du prêt, de faire en sorte que les prêts ne relèvent que d'un seul organisme ou organisation.

---

<sup>54</sup> Il convient de souligner que tant en Ontario qu'en Saskatchewan, rares furent les bénéficiaires du PCPE qui ont pu commenter sur les répercussions de l'intégration puisqu'ils n'avaient présenté une demande de prêt qu'en 2001 ou après cette date et que dès lors, ils ne disposaient d'aucune base de comparaison.

***Les éléments probants permettent de croire que suite à l'intégration, les rôles des gouvernements fédéral et provinciaux sont mieux définis dans les deux provinces intégrées, soit l'Ontario et la Saskatchewan.***

Les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux sont définis dans les accords d'intégration conclus avec l'Ontario et la Saskatchewan. Les deux provinces perçoivent que le partenariat est plus équilibré, sur le plan de la prestation de l'aide financière aux étudiants. En outre, l'intégration a permis de mettre de l'avant « une définition beaucoup plus claire des rôles et des responsabilités » en ce qui concerne les processus préalables (p. ex. l'établissement de l'admissibilité, la réalisation de l'évaluation des besoins). Cependant, au moment de l'évaluation, l'intégration n'était pas terminée et les fonctionnaires des provinces étaient plus incertains quant à la composante du remboursement dont le gouvernement fédéral avait pris la responsabilité. On estimait que le fait de travailler dans le cadre d'un « véritable partenariat » et d'être redevable aux provinces constituait un nouveau défi pour le PCPE.

***Certains se demandent si un système intégré pourra ou non offrir la souplesse nécessaire pour apporter des correctifs au Programme.***

Des représentants du PCPE et des provinces ont fait état de certaines préoccupations quant aux répercussions que l'intégration des provinces au PCPE pourrait avoir sur le rendement du Programme, dans l'avenir. En effet, avec la participation d'un plus grand nombre de provinces et une plus grande intégration du système, il se pourrait que la souplesse du Programme s'en trouve altérée ce qui pourrait rendre difficile d'apporter des changements au Programme si l'ensemble des provinces et des territoires participants doivent en venir à un accord. Ainsi, à titre d'exemple, si un plus grand nombre de provinces participent à l'intégration, il est plus probable que l'on doive prévoir une approbation multilatérale des modifications proposées au Programme.

***Les provinces intégrées s'estiment « à l'écart » en ce qui concerne les communications avec les fournisseurs de services.***

Lors des entrevues menées avec des fonctionnaires des provinces, on a noté que le gouvernement fédéral attribuait des contrats aux fournisseurs de services et qu'en vertu d'un tel mécanisme, il incombait au PCPE de gérer les liens et les communications entre celui-ci, les provinces et les fournisseurs de services. En cela, les communications que les provinces pourraient souhaiter avoir avec les fournisseurs de services doivent passer par le filtre que représente le PCPE. En vertu de cette pratique, on s'inquiète du fait que les points de vue des provinces pourraient être (non intentionnellement) mal interprétés, que ce soit par le PCPE ou par les fournisseurs de services.

***Les fonctionnaires provinciaux de la Saskatchewan et de l'Ontario estiment qu'il est important de démontrer que l'intégration des programmes fédéral et provinciaux fonctionne.***

Les représentants des deux premières provinces à avoir intégré leurs programmes d'aide aux étudiants avec le PCPE estiment qu'il leur incombe de démontrer, avec ce dernier, qu'il est possible de réussir l'intégration. Les répondants de la Saskatchewan et de

l'Ontario sont d'avis qu'en faisant savoir que l'intégration de la Saskatchewan et de l'Ontario a été couronnée de succès, on pourrait améliorer les chances que d'autres provinces suivent leur initiative.

***On a noté certains retards dans la finalisation et la mise en œuvre de l'ensemble des aspects des accords d'intégration.***

Au moment de la présente évaluation, l'intégration n'était pas entièrement terminée. Si la Saskatchewan estimait que l'intégration des programmes provincial et fédéral était bien engagée, l'Ontario notait que certains éléments des programmes n'avaient pas encore été abordés.

***L'intégration des programmes fédéral et provinciaux d'aide aux étudiants contribue au renforcement des partenariats.***

L'expérience des deux provinces intégrées permet de croire que l'intégration constitue une méthode intéressante pour améliorer les liens/partenariats entre les provinces et le gouvernement fédéral. Cependant, on a noté que l'intégration était un processus lent et complexe.

On a invité les personnes interrogées de la Saskatchewan et de l'Ontario à dégager les enseignements qu'ils avaient tirés jusqu'à présent en rapport avec l'intégration des programmes fédéral et provinciaux en matière d'aide aux étudiants. Les aspects suivants ont été relevés :

- il s'agit d'un processus plus long et plus complexe que ce que l'on avait prévu;
- l'intégration des composantes liées à l'exemption d'intérêts s'est avérée particulièrement délicate;
- il est impératif de tisser des liens forts et égalitaires entre les gouvernements provincial et fédéral en vertu desquels les deux parties travaillent ensemble à un niveau pratique, axé sur la résolution des problèmes;
- il est important que le PCPE « accorde de l'attention à l'impulsion du changement » tout particulièrement si le processus n'est pas terminé. Sinon, les enjeux critiques sont retardés et les rapports avec la province en font les frais;
- tout retard sur le plan de la mise en œuvre des changements souhaités ou nécessaires peut aggraver certains enjeux d'ordre mineur.

***Il semble qu'il y ait une perception, dans les provinces non intégrées, que l'intégration nécessiterait, de leur part, qu'elles altèrent leurs propres régimes, bien établis, d'aide financière aux étudiants.***

On a demandé aux fonctionnaires des provinces non intégrées si leurs provinces respectives envisageraient la possibilité d'intégrer leurs programmes provinciaux au PCPE. Ceux-ci ont tous indiqué qu'ils n'envisageaient pas, pour le moment, de conclure d'accord

d'intégration<sup>55</sup>. Lorsque invités à expliquer les raisons pour lesquelles leur province n'envisageait pas d'intégration avec le programme fédéral, les fonctionnaires provinciaux ont donné diverses réponses au rang desquelles figuraient les suivantes :

- la souplesse des programmes provinciaux s'en trouverait limitée;
- les plus petites provinces seraient tenues de mettre en œuvre des programmes inspirés des modèles applicables dans les provinces plus peuplées;
- les processus administratifs et de prestation des programmes provinciaux seraient altérés à la suite de l'intégration;
- certaines composantes des programmes provinciaux ne se retrouvent pas dans le PCPE, tout particulièrement les initiatives relatives à la réduction de la dette (p. ex. gamme de produits sous forme de subventions, remise de dette) et pourraient être éliminées en vertu de l'intégration;
- les frais d'administration provinciaux pourraient augmenter et des incertitudes persistaient au sujet de l'équité des ententes de partage de coûts sous le régime d'un programme intégré.

Les différences entre les produits de prêts provinciaux et fédéraux constituent l'une des principales préoccupations des provinces, au chapitre de l'intégration. De manière générale, les provinces préféreraient que le PCPE adapte ses produits à ceux qui sont offerts par les programmes provinciaux existants. De surcroît, les provinces s'inquiétaient du fait que les mesures d'adaptation nécessaires en vue de l'intégration auraient pour répercussion de rendre moins efficaces les systèmes et les procédures élaborés et mis au point par les provinces.

Il importe de noter que les préoccupations dont ont fait mention les fonctionnaires des provinces et des territoires non intégrés qui ont été interrogés reposent sur leur perception de l'intégration. En fait, les deux provinces qui ont intégré leurs programmes au PCPE s'appuient chacune sur leur propre accord conclu avec le gouvernement fédéral et elles ont toutes deux conservé les produits et les processus qui avaient été élaborés avant que l'intégration ne survienne.

### **5.3 Partenariats et accords contractuels**

Depuis la mise en œuvre du nouveau modèle de prestation des services, le PCPE a maintenu les partenariats existants en plus de conclure de nouveaux partenariats et accords contractuels.

- Bien que les partenariats avec les provinces existent depuis un certain nombre d'années, la nature des liens a évolué au fil du temps. Comme nous l'avons déjà indiqué, les

---

<sup>55</sup> Depuis le début de l'évaluation, la direction a indiqué que des négociations avaient été entreprises en vue de conclure des accords d'intégration avec d'autres provinces.

programmes de prêts d'études fédéral et provinciaux intégrés ont été institués en Ontario et en Saskatchewan, en date du 1<sup>er</sup> août 2001.

- Dans le cadre de l'implantation d'un mécanisme de prestation directe, des partenariats ont également été conclus avec Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC) ainsi qu'avec les services de recouvrement de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).
- Dans le cadre de l'implantation d'un mécanisme de prestation directe, des accords contractuels ont été conclus avec des fournisseurs de services. À leur tour, ces fournisseurs de services ont confié, au sous-traitant Postes Canada la charge d'apporter son concours à la prestation des prêts d'études canadiens. Un certain nombre de points de service de Postes Canada situés à travers le pays sont tenus de vérifier l'identité des étudiants et leur inscription à un établissement d'enseignement postsecondaire admissible.

La *LFAFE* décrit les pouvoirs du gouvernement fédéral en ce qui concerne les provinces (article 4) et les fournisseurs de services (article 6). Les contrats ainsi que les accords conclus entre le PCPE et les fournisseurs de services ainsi que les deux provinces intégrées (Ontario and Saskatchewan) décrivent également les responsabilités du Programme.

### **5.3.1 Partenariats provinciaux**

*Dans le cas des provinces non intégrées, il semble que le rôle du gouvernement fédéral soit moins clair en vertu du nouveau modèle de prestation des services.*

Les provinces se chargent depuis un certain nombre d'années de l'exécution des processus préalables (c.-à-d. processus liés à l'établissement de l'admissibilité et à l'évaluation des besoins) du PCPE<sup>56</sup>, ce qui porte à croire que les gouvernements fédéral et provinciaux comprennent clairement le rôle des provinces et des territoires en ce qui concerne l'exécution du Programme. En outre, plusieurs fonctionnaires provinciaux ont noté que le rôle du gouvernement fédéral au chapitre de la définition de l'orientation des politiques était généralement clair. Cependant, les responsabilités du PCPE en matière de mise en œuvre du Programme étaient moins claires pour certains des répondants de provinces non intégrées alors que ceux-ci estimaient que la province était le principal agent chargé de l'exécution du Programme.

*La multiplicité des pratiques et des normes sur lesquelles s'appuient les provinces et les territoires pour agréer les établissements privés représente un aspect dont on estime qu'il présente un risque.*

Comme nous l'avons indiqué à la section 2.3.2, les provinces et les territoires ont le pouvoir de désigner les établissements d'enseignement privés comme admissibles sous le régime du PCPE. L'agrément des établissements vise à protéger le PCPE de tout défaut

---

<sup>56</sup> Cette observation se fonde sur les examens menés en 1997-1998 et 1998-1999 des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada, publiés par DRHC.

de remboursement ou échec d'un prêt étudiant en plus de protéger ces derniers à titre de clients dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

Certaines personnes interrogées ont indiqué que l'absence de normes minimales au titre de l'agrément, dans l'ensemble des provinces représentait un aspect dont on estimait qu'il présentait un risque, pour l'ensemble de celles-ci. Pour pallier ce risque, certaines provinces refusent d'assurer un financement provincial aux étudiants qui tentent d'entreprendre des études postsecondaires à l'extérieur de la province, limitant ainsi leur mobilité. Selon elles, il conviendrait idéalement qu'une politique en matière d'agrément soit élaborée par le gouvernement fédéral en partenariat avec les provinces. En avril 2003, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a approuvé un cadre stratégique en matière d'agrément. Le cadre devait être mis en œuvre à l'automne de 2004<sup>57</sup>.

Il convient de souligner que les emprunteurs du PCPE qui ont fréquenté un établissement d'enseignement privé présentent, par rapport aux étudiants qui ont fréquenté un collège ou une université, comme nous l'avons indiqué à la section 5.5.3, un pourcentage plus élevé de défaut de remboursement des prêts étudiants.

*On considère également que les communications entre les programmes fédéral et provinciaux pourraient être améliorées.*

La majorité des personnes interrogées des provinces ont indiqué qu'il convenait d'améliorer la situation sur le plan des communications ou des échanges entre les programmes fédéral et provinciaux. Parmi les aspects spécifiques relevés par les personnes interrogées comme devant faire l'objet d'améliorations figurent la rapidité avec laquelle les provinces sont avisées des modifications apportées au PCPE ainsi que le dédoublement de l'information que reçoivent les établissements du programme provincial ainsi que du PCPE.

### **5.3.2 Accords contractuels**

*On continue de consacrer des efforts au renforcement du contrôle du rendement des fournisseurs de services.*

Le PCPE a conclu, avec deux fournisseurs de services privés, un contrat axé sur le rendement<sup>58</sup>. Une vérification des fournisseurs de services menée au début de 2002 a démontré qu'un certain nombre d'objectifs internes sur le plan du contrôle étaient mal pris en compte ou ne l'avaient pas été du tout<sup>59</sup>. Par la suite, en mars 2003, les Services administratifs et financiers de DRHC ont demandé que le programme mette de l'avant un plan de mesures correctives. Depuis la vérification, la direction du PCPE a indiqué que les mesures correctives avaient été prises.

---

<sup>57</sup> *Designation Policy Framework – Timeline*, document interne du PCPE, octobre 2003.

<sup>58</sup> TPSGC, numéro de contrat V7465-000004/001/ZG, décembre 2000; TPSGC, numéro de contrat V7465-000004/002/ZG, décembre 2000.

<sup>59</sup> Ernst & Young, *Auditor's Report on Control Procedures*, February 2002.

Les fournisseurs de services sont tenus de présenter une multiplicité de rapports mensuels et hebdomadaires contenant des données sur le rendement à la Division de la gestion du programme du PCPE. Ces rapports portent notamment sur l'activité des centres d'appels, le versement des prêts, le traitement des transactions ainsi que la répartition des portefeuilles, par province. On tient des réunions par voie de conférence téléphonique toutes les semaines pour examiner les rapports. Les questions dont on estime qu'elles sont importantes sont portées à l'attention d'une équipe de la haute direction<sup>60</sup>.

Une évaluation complète des liens entre le Programme et les fournisseurs de services est prévue dans le cadre de l'examen opérationnel prescrit du Conseil du Trésor qui sera mené en 2003-2004<sup>61</sup>. Cet examen devrait être terminé d'ici la fin de l'exercice 2003-2004.

***Les participants des groupes de discussion ont relevé un certain nombre de problèmes en ce qui concerne les comptoirs postaux qui participent au processus des prêts d'études canadiens.***

La Société canadienne des Postes a été chargée, en vertu d'un contrat de sous-traitant, par les fournisseurs de services de vérifier l'identité des étudiants et leur inscription à un établissement d'enseignement postsecondaire admissible<sup>62</sup>. Certains comptoirs de Postes Canada à travers le pays doivent traiter des documents relatifs aux prêts pour le compte du PCPE, avant que les prêts ne soient versés.

Plusieurs participants des groupes de discussion qui avaient eu recours à un comptoir postal de Postes Canada dans le cadre du processus de demande ou de versement du prêt ont relevé un certain nombre de problèmes associés à l'utilisation de ces comptoirs dans le processus de demande. Ils ont notamment souligné les problèmes suivants :

- les employés des bureaux de poste des plus petites collectivités n'étaient pas au courant de leur rôle en rapport avec le processus de prêt étudiant;
- les étudiants ne savaient pas quels documents ils devaient fournir et ils devaient faire plusieurs fois la navette;
- certains problèmes de confidentialité se posaient, tout particulièrement dans les collectivités les plus petites;
- le comptoir postal désigné n'était pas toujours le plus pratique.

---

<sup>60</sup> Entrevue avec un représentant du PCPE, 14 mai 2003.

<sup>61</sup> CSLP, *Terms of Reference for the Steering Committee of the Mandated Operational Review of the Canada Student Loans Program*, April, 2003.

<sup>62</sup> Société canadienne des postes, *Manuel des prêts étudiants*, 1<sup>er</sup> août 2001.



## 5.4 Évaluation des besoins

Selon l'étape de la durée de vie du prêt, la vérification des renseignements s'effectue aux niveaux provincial et fédéral. Pour déterminer l'admissibilité au Programme, les provinces vérifient l'historique et le statut du demandeur avec les dossiers conservés par le PCPE afin de déterminer si le demandeur a été classifié comme faisant l'objet d'un accès restreint (à la suite d'un défaut de remboursement ou d'une fraude préalable, etc.). Les provinces vérifient les renseignements fournis dans l'évaluation des besoins (c.-à-d. revenu préalable à l'emploi et durant les études) (en contrôlant les renseignements relatifs au revenu de l'Agence des douanes et du revenu du Canada). Tout étudiant emprunteur doit fournir une preuve de son inscription auprès de son établissement d'enseignement à la province chaque fois qu'il entreprend une période d'études, qu'il touche ou non, un prêt à cette époque, pour lui permettre de préserver sa situation sur le plan de l'exonération d'intérêts.

*De manière générale, on estime que le processus d'évaluation des besoins ainsi que la formule correspondante sont simples et ne présentent aucune difficulté particulière sur le plan de leur application et que celle-ci est généralement faite de manière uniforme, dans l'ensemble des provinces.*

Comme nous l'avons indiqué à la section 2.4, les provinces participantes appliquent les critères fédéraux, en ce qui concerne le processus d'évaluation des besoins. Les personnes interrogées parmi les fournisseurs de services ainsi que les répondants qui représentaient les provinces estimaient que la formule et le processus d'évaluation des besoins étaient clairs. Aucun des fonctionnaires provinciaux interrogés n'estimait que le processus d'évaluation des besoins était difficile à administrer. En outre, les fonctionnaires provinciaux et les fournisseurs de services estimaient que le processus et la formule d'évaluation des besoins étaient appliqués de manière uniforme par les provinces. Cependant, certains fonctionnaires provinciaux interrogés étaient d'avis que les critères appliqués en rapport avec le calcul des besoins étaient complexes, tout particulièrement du point de vue des étudiants.

*La majorité des programmes provinciaux suivent étroitement les critères de l'évaluation des besoins du PCPE, bien qu'un certain nombre de variantes aient été relevées en rapport avec les ressources durant les études admissibles, les contributions des parents ainsi que l'actif des parents.*

Bien que le processus d'évaluation des besoins et que le calcul final de ceux-ci ne présentent pas de difficulté particulière, les variations que l'on retrouve tant d'une province à l'autre que parmi les catégories d'étudiants compliquent, dans une certaine mesure, le processus. Plusieurs de ces variations sont intégrées à l'évaluation des besoins afin de tenir compte des différences entre les provinces et les compétences en ce qui concerne les frais de subsistance ainsi que d'autres facteurs (p. ex. les frais de garde) tandis que quelques différences sont fondées sur des préférences ou des politiques provinciales<sup>63</sup>. Les frais inhérents au coût de la vie sont déterminés au niveau provincial et s'appliquent à l'ensemble des étudiants de la province, où qu'ils se trouvent (c.-à-d. au sein d'une collectivité éloignée, rurale

---

<sup>63</sup> Le niveau de cohérence dans l'application des critères du PCPE au chapitre du processus d'évaluation des besoins est résumé à l'annexe E.

plutôt que dans un grand centre urbain). La majorité des programmes provinciaux suivent de près les critères d'évaluation des besoins du PCPE alors que quelques provinces s'en éloignent dans certains domaines comme<sup>64</sup> le montant de la limite, à vie, du prêt, les limites de l'endettement, le montant du revenu durant les études admissible ainsi que le montant du revenu admissible provenant de bourses d'études. De manière plus spécifique, on note des différences entre l'Ontario et l'Alberta sur le plan du montant des ressources durant les études et des bourses d'études tandis que l'Ontario se distingue en ce qui concerne le critère de la contribution des parents et que l'Alberta et la Colombie-Britannique en font de même en ce qui concerne l'actif admissible des parents (voir l'annexe E pour obtenir un résumé des critères appliqués, sur l'ensemble des provinces).

***Les personnes interrogées ainsi que les participants des groupes de discussion ont noté plusieurs sujets de préoccupation dans le calcul des besoins des étudiants.***

Certaines des personnes interrogées au niveau provincial ont laissé entendre qu'il pourrait convenir de tenir compte des différences sur le plan du coût de la vie au niveau régional, à l'intérieur d'une province donnée, plutôt qu'au niveau provincial.

Plusieurs participants des groupes de discussion, la majorité des personnes interrogées ainsi que les experts dont on a sollicité l'opinion se préoccupaient de la mesure dans laquelle on tenait compte, dans le processus d'évaluation des besoins de circonstances particulières ou spéciales. À ce chapitre, deux préoccupations spécifiques ont été relevées :

- la formule d'évaluation des besoins ne tient pas compte des obligations financières existantes de l'étudiant, des parents ou du conjoint, comme au titre de l'hypothèque non plus que d'autres obligations liées au service de la dette; et
- la mesure dans laquelle le processus d'évaluation des besoins parvient à tenir compte, au cas par cas, de certaines situations particulières dépend de la connaissance, par le demandeur, de l'option de la réévaluation.

Les processus de réévaluation et d'appel constituent une responsabilité provinciale. Cependant, l'analyse des groupes de discussion a démontré que plusieurs participants de ces derniers n'étaient pas au courant du processus ou des procédures de réévaluation et tout particulièrement les participants des groupes de discussion qui n'avaient pu être admissibles à un prêt étudiant.

---

<sup>64</sup> Les modifications apportées aux critères d'évaluation des besoins du PCPE dans le budget de 2003 pourraient, une fois mises en œuvre, atténuer certaines de ces différences.

Le principal problème qui s'est posé en ce qui concerne l'applicabilité et l'équité des critères d'évaluation des besoins s'articule autour du calcul de la contribution des parents. Plusieurs personnes interrogées ont mis en doute l'équité et l'applicabilité des seuils de revenu fixés pour les enfants à charge<sup>65</sup>. Les critères d'évaluation des besoins du PCPE sont établis en prenant pour hypothèse que la responsabilité est partagée de telle sorte que les parents sont tenus de contribuer à l'éducation de leurs enfants, sur la base de leur revenu annuel. À l'inverse, certains avancent l'opinion selon laquelle le coût de l'éducation postsecondaire devrait être assumé principalement voire exclusivement par l'État, et que l'éducation est un droit inhérent de tous les citoyens qui souhaitent s'en prévaloir. Le débat laisse entrevoir que d'autres recherches s'avèrent nécessaires pour déterminer comment, en réalité, les parents financent ou devraient financer l'éducation postsecondaire de leurs enfants ainsi que les répercussions de la contribution, ou non, des parents sur l'éducation postsecondaire de leurs enfants.

## 5.5 Remboursement des prêts

La section qui suit porte sur les questions liées au remboursement des prêts et tente de déterminer si les préoccupations au sujet du niveau d'endettement et du remboursement des prêts empêchent les éventuels emprunteurs du PCPE d'entreprendre des études postsecondaires et ceux qui fréquentent déjà un établissement scolaire, de poursuivre leurs études. De manière plus spécifique, on s'attardera sur les aspects liés au niveau d'endettement, à l'aide au remboursement et au défaut de remboursement.

### 5.5.1 Niveau d'endettement

*Les participants des groupes de discussion se préoccupaient plus de leur capacité de rembourser la dette accumulée au titre des prêts étudiants que du montant de la dette accumulée.*

Le tableau 5-1 résume le niveau d'endettement des emprunteurs du PCPE, au moment de la consolidation de la dette, pour les périodes 2000-2001 et 2001-2002. En 2001-2002, la dette moyenne du PCPE s'élevait à 9 539 \$ par étudiant emprunteur, au moment de la consolidation<sup>66</sup>.

---

<sup>65</sup> Comme on le précise dans le Manuel sur les politiques et les procédures du PCPE de 2002-2003, on considère que les enfants à charge sont tributaires, sur le plan financier, de parents, de gardiens, de parrains ou d'autres membres de leur famille leur apportant leur appui. Les étudiants à charge sont définis comme ceux qui :

- n'ont jamais été mariés ou n'ont jamais vécu en union de fait; et
- n'ont jamais été des chefs de famille monoparentale ayant la garde légale et la responsabilité financière de subvenir aux besoins d'enfants; et
- ont entrepris de suivre des études postsecondaires dans les quatre années suivant la fin des études secondaires; ou
- n'ont pas fait partie de la population active à plein temps pendant deux ans (ces deux années n'ont pas à être consécutives bien que chaque année doit prendre la forme d'une période de 12 mois consécutifs).

<sup>66</sup> DRHC, Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada, 2000-2001.

Tableau 5-1 Répartition de l'endettement au titre du PCPE, au moment de la consolidation		
Niveau d'endettement par emprunteur du PCPE	2000-2001	2001-2002 <sup>1</sup>
Moins de 5 000 \$	31 %	30 %
5 000 \$-9 999 \$	34 %	35 %
10 000 \$-14 999 \$	15 %	16 %
15 000 \$ et plus	20 %	19 %
Source : Données administratives du PCPE, 2001-2002		
1. Les valeurs de 2001-2002 sont préliminaires		

La majorité des participants des groupes de discussion ont indiqué qu'ils avaient choisi d'entreprendre des études postsecondaires quel que soit le niveau d'endettement prévu au terme de celles-ci. Ils estimaient que leur éducation constituait un investissement dans leur avenir, ce qui conférait un caractère prévisible et acceptable aux coûts associés à l'obtention d'une éducation postsecondaire.

Les emprunteurs du PCPE qui figuraient dans les groupes de discussion se préoccupaient plus de leur capacité de rembourser leur dette. Leur préoccupation reposait sur des craintes de sous-emploi ou de chômage, au moment où le remboursement débiterait.

***Les éléments probants montrent que les difficultés liées au remboursement des prêts sont plus associées au type d'études et à la situation sur le plan de l'emploi qu'au montant de la dette.***

La situation sur le plan des difficultés en matière de remboursement ne suit pas celle qui caractérise le rapport dette-gains. À titre d'exemple, bien que les femmes présentent un niveau d'endettement supérieur à celui des hommes, elles n'éprouvent pas plus de difficultés que ces derniers à rembourser leur dette. Les difficultés liées au remboursement des prêts étudiants sont plutôt associées au type d'études et à la situation sur le plan de l'emploi au terme des études postsecondaires<sup>67</sup>.

Plusieurs emprunteurs du PCPE qui faisaient partie des groupes de discussion estimaient qu'il était inapproprié d'entreprendre le remboursement six mois après la fin des études en raison des possibilités de phénomènes/circonstances à caractère perturbateur (p. ex., demande sur le marché du travail, rémunération, etc.). Certains participants des groupes de discussion et certaines personnes interrogées ont suggéré que l'on établisse un lien entre le remboursement et le revenu, comme c'est le cas dans d'autres pays<sup>68</sup>.

<sup>67</sup> Sondage national mené auprès des diplômés 1995 (N = 29 000; ±0,5 % au niveau de l'intervalle de confiance de 95 %), dans *Finnie*, 2001.

<sup>68</sup> Par exemple, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Suède.

*Les étudiants, et notamment les emprunteurs du PCPE empruntent également des fonds d'institutions financières privées, durant leurs études postsecondaires.*

Les études démontrent que les étudiants s'adressent à diverses sources autres que le gouvernement, pour obtenir un financement complémentaire ou de remplacement<sup>69</sup>. Par exemple, près de 20 % des étudiants de premier cycle universitaire et 13 % des étudiants du niveau collégial ont fait état d'un prêt bancaire personnel comme source de financement des études postsecondaires<sup>70</sup>.

Les participants des groupes de discussion ont indiqué que pour financer leurs études postsecondaires, ils avaient généralement dû accumuler des dettes en plus de s'appuyer sur les fonds provenant des prêts étudiants gouvernementaux. On a noté que les obligations liées à la dette privée rendaient difficile d'épargner durant la période préalable aux études.

On ne sait pas dans quelle mesure les emprunteurs du PCPE s'appuient sur d'autres sources de financement, y compris sur des emprunts auprès de sources privées. On pourrait se pencher sur cet aspect dans le cadre de la future évaluation sommative.

## **5.5.2 Aide au remboursement**

Les programmes d'exemption d'intérêts (EI) et de réduction de la dette en cours de remboursement offerts par le truchement du PCPE viennent en aide aux emprunteurs qui éprouvent de la difficulté à rembourser leur prêt étudiant, en raison de circonstances exceptionnelles.

*Depuis que la mesure relative à l'exemption d'intérêts a été mise en œuvre, son utilisation a crû de manière substantielle.*

L'importance que revêtent les mesures liées à l'exemption d'intérêts aux étudiants en cours de remboursement se révèle, en partie, à la lumière du nombre d'emprunteurs ayant accès à une telle forme d'aide ainsi qu'à l'augmentation de la valeur de cette aide offerte aux emprunteurs en cours de remboursement. Le pourcentage d'emprunteurs profitant de mesures d'exemption d'intérêts en 2000-2001 était de 11 % supérieur à ce qu'il était au cours de l'année de prêt précédente<sup>71</sup>. Ainsi que l'illustre la figure 5-2, les dépenses liées à l'exemption d'intérêts ont atteint un plafond de 106,8 millions de dollars en 2000-2001 avant de retomber à 76,7 millions de dollars en 2001-2002. Bien que les raisons sous-jacentes à la hausse des dépenses liées à l'exemption d'intérêts (p. ex. fardeau de la dette, demande sur le marché du travail) soient connues, on ne sait pas dans quelle mesure chacune contribue à un recours accru. Toutes les personnes interrogées ainsi que tous les experts ont indiqué que l'exemption d'intérêts « fonctionnait bien de manière générale » et que cette mesure répondait adéquatement aux besoins des emprunteurs du PCPE.

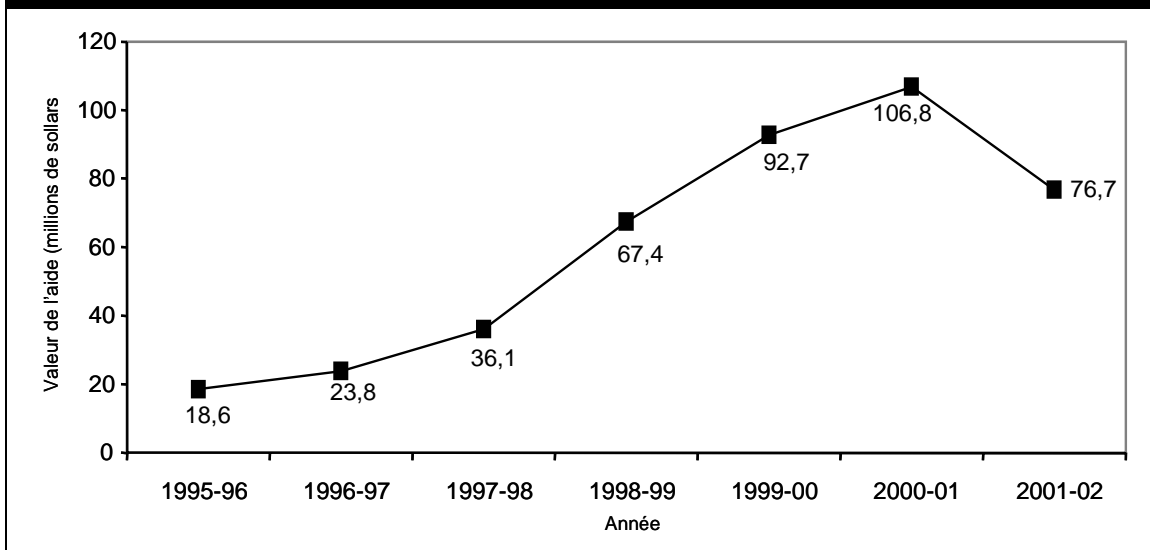
---

<sup>69</sup> 2002 Undergraduate Students Survey; 2002 Canadian College Student Survey; British Columbia Ministry of Advanced Education; Outcomes Working Group; Centre for Education Information Standards and Services, *How Former Students Financed Their College, University and Institute Programs*, 2002.

<sup>70</sup> 2002 Undergraduate Students Survey et 2002 Canadian College Student Survey.

<sup>71</sup> DRHC, Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du Canada, 2000-2001.

**Figure 5-2**  
Tendances sur le plan de l'aide sous forme d'EI (1995-1996 à 2001-2002)



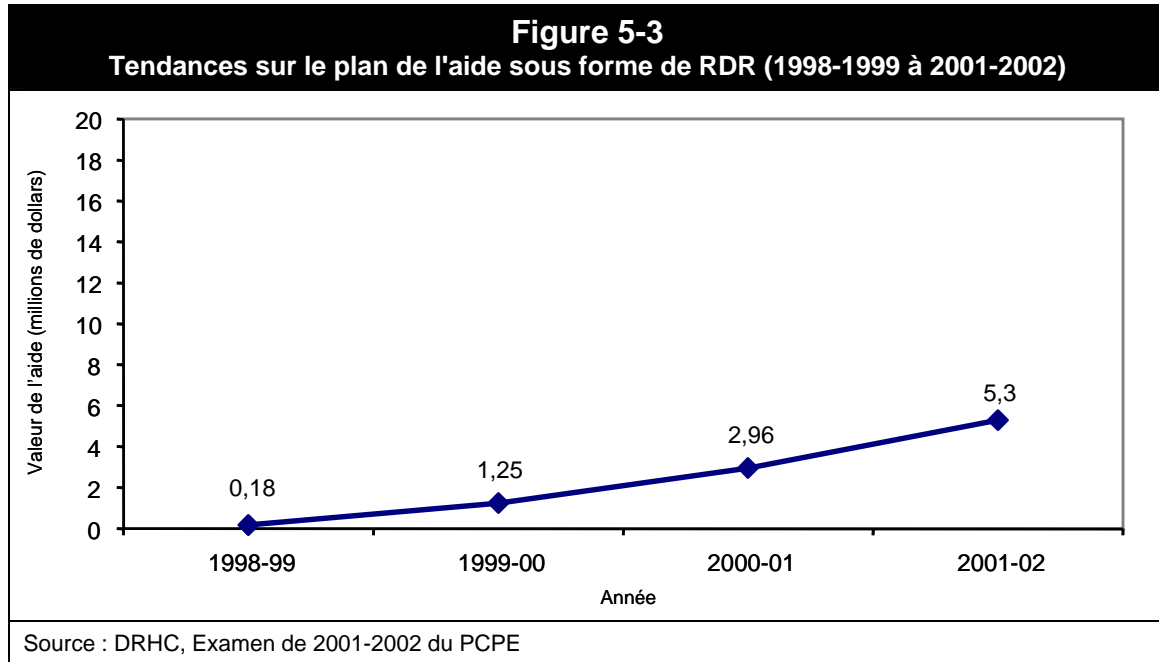
Source : DRHC, Examen de 2001-2002 du PCPE

*Le recours à la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement est actuellement faible bien que la hausse récente du nombre de clients profitant d'une exemption d'intérêts (EI) devrait se traduire par un recours plus soutenu à la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement au cours des prochaines années.*

Le niveau d'utilisation de la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) est faible. En 2001-2002, 876 personnes se sont prévaluées d'une réduction de la dette en cours de remboursement. La figure 5-3 présente la valeur de cette forme d'aide entre 1998-1999 et 2001-2002. Le PCPE s'attendait à un faible niveau d'utilisation du fait que la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement est conçue de manière à cibler un petit groupe d'emprunteurs qui ont éprouvé de la difficulté sur le plan du remboursement au cours d'une période relativement longue (c.-à-d. après que la mesure d'aide sous forme d'exemption d'intérêts ait été épuisée). D'autre part, la mesure liée à la réduction de la dette en cours de remboursement a été adoptée en 1998, ce qui fait en sorte que les pleines répercussions du Programme ne se sont pas encore matérialisées. On s'attend à un niveau d'utilisation plus important au cours des prochaines années du fait qu'un plus grand nombre d'emprunteurs seront admissibles à la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement une fois qu'ils auront épuisé leurs cinq années d'exemption d'intérêts. Le rapport actuariel de juillet 2002 du Programme fait état des prévisions, sur le plan des dépenses liées à la réduction de la dette en cours de remboursement pour les 25 prochaines années<sup>72</sup>.

<sup>72</sup> Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants, 31 juillet 2002.

La majorité des fonctionnaires des provinces et des territoires ainsi que d'autres personnes interrogées se sont demandés dans quelle mesure le programme de réduction de la dette en cours de remboursement était ou serait efficace pour soulager le fardeau de la dette des étudiants au vu du nombre limité d'emprunteurs du PCPE qui profitaient de ce type d'aide au remboursement. Enfin, ils se sont inquiétés du fait que le type d'aide offert sous la forme de la réduction de la dette en cours de remboursement intervenait trop tard dans le processus de remboursement.



***Les emprunteurs du PCPE et les emprunteurs éventuels semblent être mal sensibilisés à l'aide au remboursement.***

L'analyse des groupes de discussion a montré que l'on était mal sensibilisé aux types d'aide au remboursement dont pouvaient se prévaloir les emprunteurs du PCPE. De ce groupe, les personnes qui connaissaient la mesure de l'exemption d'intérêts étaient principalement des emprunteurs du PCPE en cours de remboursement. Le niveau de sensibilisation par rapport à la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement était faible voire inexistant.

Deux autres sources de données corroborent cette méconnaissance. La majorité des personnes interrogées ont indiqué que l'information concernant le Programme était mal communiquée aux étudiants. D'autre part, le sondage sur la satisfaction de la clientèle de DRHC a révélé que dans le cas des étudiants qui avaient éprouvé des problèmes avec le programme, 13 % avaient indiqué avoir reçu des renseignements contradictoires tandis que 9 % avaient fait état de problèmes de communication au sujet du Programme, dans son ensemble.

### 5.5.3 Défaut de remboursement

*Le risque de défaut de remboursement est le plus élevé dans le cas des emprunteurs du PCPE qui fréquentent un établissement d'enseignement privé.*

On s'attend à ce que 11,3 % du montant des prêts accordés fassent éventuellement l'objet d'une radiation à titre de mauvaise créance du fait d'un défaut de remboursement de leur prêt, par les étudiants<sup>73</sup>.

Le tableau 5-4 montre que les taux de défaut du PCPE sont demeurés relativement constants, à près de 25 % de l'ensemble de la somme versée au titre des prêts, au cours des années 90. Le tableau 5-4 montre également que les emprunteurs du PCPE qui fréquentaient un établissement d'enseignement privé ont constamment présenté le pourcentage de défaut de remboursement des prêts étudiants le plus élevé. De 1990-1991 à 1999-2000, le niveau des défauts de remboursement est passé, dans le cas des établissements privés, de 36 % à 52 % soit un niveau constamment plus élevé que celui qui s'appliquait dans le cas des collèges et des universités. Dans le cas des collèges et des universités, les taux de défaut ont varié, respectivement, de 24 % à 34 % et de 13 % à 23 %. On ne connaît actuellement pas les facteurs qui ont des répercussions sur les taux de défaut des emprunteurs, par rapport au type d'établissement fréquenté.

Année de la cohorte	Université	Collège	Privé	Canada
1990-1991	16 %	24 %	36 %	28 %
1991-1992	17 %	24 %	39 %	22 %
1992-1993	18 %	25 %	39 %	23 %
1993-1994	19 %	27 %	40 %	24 %
1994-1995	23 %	34 %	49 %	30 %
1995-1996	20 %	32 %	45 %	28 %
1996-1997	18 %	30 %	46 %	28 %
1997-1998	15 %	27 %	52 %	25 %
1998-1999	13 %	26 %	46 %	24 %
1999-2000	14 %	28 %	39 %	24 %
2000-2001 (préliminaire)	15 %	24 %	32 %	21 %
2001-2002 (prévision)	19 %	31 %	36 %	26 %

Source : <http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/particuliers/groupement/fa.shtml>  
 Note : Le défaut d'un emprunteur est imputé au dernier établissement qu'il a fréquenté.

<sup>73</sup> DRHC, Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada. Le Programme canadien de prêts aux étudiants, 2000-2001.

<sup>74</sup> On considère qu'un prêt est impayé ou en défaut lorsque à son endroit correspondent des arrérages depuis au moins trois mois. Le taux de défaut de remboursement sur trois ans se définit comme le rapport du montant cumulatif de l'ensemble des prêts dont on considère qu'ils font l'objet d'un défaut de remboursement au cours de la période couvrant l'année de la consolidation ainsi que les deux années de prêt subséquentes et le montant total de l'ensemble des prêts consolidés au cours de cette année.



## 5.6 Communications et prestation électronique des services

*On consacre des efforts à l'amélioration de la hiérarchisation des responsabilités en ce qui concerne les activités de communication.*

Au sein de DRHC, trois unités opérationnelles relevant de deux directions générales différentes du Ministère assurent conjointement la responsabilité de l'exécution des communications et de la publicité en rapport avec le PCPE. L'unité *Communications, programmes et liaison régionale* de la Direction générale des communications ministérielles gère le budget, se charge de la production finale du matériel de publicité et assume l'initiative du développement de la stratégie en matière de communication du programme, de concert avec les deux autres unités.

Au sein de la Direction générale des programmes d'investissement dans la personne, le groupe *Relations avec les clients* du PCPE agit à titre d'expert en ce qui concerne le contenu et intervient le plus directement avec les intervenants, les partenaires, les provinces et les emprunteurs cependant que le groupe *Gestion et développement des services électroniques* du PCPE gère les sites Ciblétudes et du Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE). En outre, le fonctionnement du PCPE repose sur différents accords et ententes de travail liés aux communications et à la publicité avec les provinces et les territoires tant intégrés que non intégrés, en vertu des trois modèles de prestation des services (garantis, à risques partagés et directs).

Les communications et la publicité sont exécutées dans le contexte de ces trois unités opérationnelles. L'unité *Communications, programmes et liaison régionale* met en œuvre la politique générale en matière de communications du gouvernement du Canada tandis que les deux autres unités assurent les services liés au contenu, à la gestion des partenariats et à l'information par Internet. Les principales personnes interrogées ont indiqué que la hiérarchie sur le plan des responsabilités pouvait devenir confuse et qu'il était plus difficile d'associer la publicité au « PCPE ». Pour contribuer à préciser les responsabilités au chapitre des communications, Communications ministérielles a élaboré un cadre de gestion de la fonction des communications<sup>75</sup> tandis que Relations avec les clients du PCPE a préparé une ébauche d'accords en matière de communications avec le Centre de service national de prêts aux étudiants<sup>76</sup> ainsi que les provinces de l'Ontario et de la Saskatchewan<sup>77</sup>.

---

<sup>75</sup> HRDC, Corporate Communications, Communications at HRDC: A Shared Responsibility – Communications Function Management Framework, August 2003.

<sup>76</sup> HRDC, CSLP Canada Student Loans Program/National Student Loans Service Centre – Joint 2002-03 C

<sup>77</sup> HRDC, CSLP Canada – Ontario Integrated Student Loans Program 2002-03 Operational Communications Plan – Draft; Canada – Saskatchewan Integrated Student Loans Program 2003-2004 Operational Communications Plan.

***Les activités et les plans du PCPE témoignent d'un engagement permanent à l'amélioration des communications avec les emprunteurs du PCPE et les éventuels demandeurs.***

La stratégie en matière de communications à laquelle a eu recours le PCPE pour annoncer les modifications apportées au Programme, à compter du 1<sup>er</sup> août 2000 comprenait ce qui suit : l'implantation de deux nouveaux sites Web (CSNPE et Cibletudes), une campagne de publicité nationale à la radio, d'autres campagnes de publicité (c.-à-d. affiches, journaux et signets) en plus d'articles de communication spécifiques destinés aux emprunteurs ou aux emprunteurs éventuels (c.-à-d. sacs à surprises, brochures et circulaires).

***Campagne de publicité :*** Le PCPE a entrepris une campagne de communication en septembre 2001, dans le but de présenter l'adoption de la disposition relative aux prêts directs du gouvernement fédéral. Des recherches postérieures ont démontré que la campagne ciblait, de manière générale<sup>78</sup>, les étudiants de niveau postsecondaire ainsi que, de manière plus particulière<sup>79</sup>, les étudiants à faible revenu. À la suite d'un sondage mené auprès des Canadiens en 2001<sup>80</sup>, les chercheurs en sont venus à la conclusion que la campagne de publicité à la radio du PCPE était parvenue à joindre près de 35 % de l'ensemble de la population et que les annonces étaient parvenues à inciter les personnes concernées à obtenir de plus amples renseignements au sujet des modifications qui avaient été apportées au Programme. L'analyse qui figurait dans le rapport démontrait également que la campagne avait joint 40 % des personnes interrogées âgées de 18 à 34 ans, soit le groupe cible du PCPE. Des recherches postérieures ont également démontré que le niveau de connaissance du produit et du Programme était plus élevé parmi les personnes interrogées dans le cadre du sondage qui étaient les plus susceptibles de se prévaloir de celui-ci.

***Stratégie en matière de communications 2002-2003 :*** On a adopté une stratégie en matière de communications pour l'exercice 2002-2003. Son budget avait été fixé à 1,45 million de dollars. On trouvera ci-après un résumé des principales activités et de la situation actuelle :

- affiche relative au remboursement de Cibletudes et publicité diffusée dans les cinémas (terminé, avril 2002);
- distribution du Guide d'information et des feuilles de renseignements sur le PCPE 2002-2003 (terminé, avril 2002);
- publicité et feuilles de renseignements concernant les Subventions canadiennes pour études (SCE) (terminé, septembre/octobre 2002)
- communications opérationnelles courantes (p. ex. affiches et brochures, enseignes, feuilles de renseignements, demandes et guides);

---

<sup>78</sup> Ipsos Reid, Quantitative Post-Test: August-September 2001 CSLP Ad Campaign, 2001. (n= 750, +/- 3,6 %, 19 fois sur 20).

<sup>79</sup> Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Le prix du savoir : Accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 2002.

<sup>80</sup> Ipsos Reid, Quantitative Post-Test: August-September 2001 CSLP Ad Campaign, 2001.

- campagne Ciblétudes 2.0 en vue du lancement du nouveau format (en cours); et
- Guide de l'étudiant – Le financement de vos études 2003-2004 (distribué, avril 2003).

D'autres plans de communications prévoient notamment de collaborer avec les provinces et les territoires, dans le cadre de partenariats, afin d'élaborer des produits de communication conjoints.

**Site Web interactif Ciblétudes :** Dans le rapport annuel de 2000-2001 du PCPE, on mentionnait que l'utilisation du site Web interactif Ciblétudes « avait dépassé toutes les attentes alors que le site avait, au cours de sa deuxième année de fonctionnement, été consulté un million de fois »<sup>81</sup> [Traduction]. On a réalisé un certain nombre d'examen du site Web Ciblétudes<sup>82</sup> et ceux-ci se sont traduits par des efforts visant à améliorer celui-ci. À titre d'exemple, on a déterminé que les utilisateurs du site Web Ciblétudes souhaitaient obtenir plus de renseignements que ceux qui s'y trouvaient<sup>83</sup>. À la lumière de ces constatations, le PCPE a apporté, au printemps de 2002<sup>84</sup> des modifications au site Ciblétudes et on a entrepris d'en planifier et d'en mettre en œuvre d'autres. Dans l'ensemble, rares étaient les participants des groupes de travail qui connaissaient le site Web Ciblétudes. Les participants étaient plus susceptibles de connaître un site Web d'une province ou d'un établissement que le site Ciblétudes.

***Malgré les efforts du Programme, il semble qu'il convienne d'améliorer encore la situation sur le plan des communications du PCPE et de la sensibilisation aux produits et services spécifiques.***

La majorité des personnes interrogées ont indiqué que l'information concernant les modifications apportées au PCPE et les formes d'aide était mal communiquée aux étudiants.

Plusieurs des participants des groupes de travail ont indiqué qu'ils avaient eu de la difficulté à joindre un « être humain » à diverses étapes du processus de prêt. En outre, certains participants des groupes de travail ont indiqué qu'ils avaient eu des difficultés lorsqu'ils avaient tenté d'obtenir de l'information par le truchement du numéro 1 800.

L'analyse des groupes de travail a démontré que très peu de participants de ceux-ci (c.-à-d. étudiants d'écoles secondaires, bénéficiaires du PCPE, bénéficiaires de SCE, étudiants non admissibles) connaissaient le site Web Ciblétudes alors qu'ils étaient plus susceptibles de connaître un site provincial/territorial. Les participants des groupes de travail, tout particulièrement ceux des secteurs urbains, ont indiqué que le site Web Ciblétudes représenterait un bon moyen de faire la promotion du PCPE.

---

<sup>81</sup> DRHC, Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada. Le Programme canadien de prêts aux étudiants 1999-2000, p. 1.

<sup>82</sup> COMPAS Inc., CanLearn Interactive: Text inquiries research report, 2002; Ad Hoc Research & Patterson Langlois Consultants. Qualitative Evaluation of the CanLearn Interactive 2.0 Web site, 2002; Inverse Group Conseil Heuristic Evaluation Report: CanLearn Interactive/Ciblétudes interactif, 2002.

<sup>83</sup> COMPAS Inc., CanLearn Interactive: Text Inquiries Research Report, 2002.

<sup>84</sup> Les modifications apportées au site Web Ciblétudes ont tenu compte des recherches réalisées par un groupe de travail en avril 2002 (Ad Hoc Research & Patterson Langlois Consultants, Qualitative Evaluation of the CanLearn Interactive 2.0 Website, 2002).

Les participants des groupes de travail des régions rurales s'estimaient moins satisfaits de l'information qu'ils avaient à leur disposition au sujet des prêts étudiants que ne l'étaient les participants des régions urbaines. Les participants des régions rurales semblaient favoriser le recours à des mécanismes de communication plus traditionnels (c.-à-d. la poste, l'information disponible par un numéro de téléphone sans frais ainsi que des services au comptoir traditionnels), plutôt que l'Internet.

Comme nous l'avons indiqué à la section 5.5.2, le *sondage sur la satisfaction de la clientèle* de DRHC a démontré que dans le cas des personnes qui avaient fait état de problèmes qu'ils avaient éprouvés en rapport avec le Programme, 13 % avaient signalé avoir reçu des renseignements contradictoires tandis que 9 % avaient fait état de problèmes de communication. Les résultats du *sondage sur la satisfaction de la clientèle* de DRHC ont également démontré que les étudiants préféraient un contact téléphonique avec des représentants du Programme plutôt que d'autres moyens de communication et qu'ils étaient plus susceptibles d'avoir recours à cette forme de prestation des services lorsqu'ils communiquaient avec le Programme. Un peu plus de la moitié des emprunteurs du PCPE interrogés se sont montrés satisfaits ou très satisfaits du délai auquel ils avaient dû se soumettre pour que l'on donne suite à leur demande.

Parmi les suggestions formulées par les participants des groupes de travail en vue de l'amélioration de la situation sur le plan des communications figuraient les suivantes :

- des visites dans les écoles secondaires par des représentants du PCPE ou de programmes de prêts provinciaux afin de discuter avec les étudiants de dernière année des types de forme d'aide disponibles, des critères d'admissibilité, des procédures et des responsabilités au chapitre du remboursement;
- la mise en place de conseillers scolaires tant au sein des écoles secondaires que dans les établissements d'enseignement postsecondaire, ceux-ci étant mieux informés des mesures d'aide gouvernementale;
- des séances d'information postérieures au Programme ou sur le thème du remboursement à l'intention des étudiants arrivant à la phase du remboursement du cycle du prêt, tout particulièrement au vu des différences qui caractérisent le processus selon les trois régimes de prêt différents (c.-à-d. prêts garantis, prêts à risques partagés et prêts directs); et
- mise en évidence du site Web du PCPE sur la correspondance concernant les prêts étudiants ainsi que sur le formulaire de demande du PCPE.

***Les provinces sont en faveur de l'implantation d'un mécanisme de prestation électronique des services bien que le manque d'uniformité au niveau des provinces représente un défi, pour que le PCPE puisse atteindre son objectif.***

Le gouvernement fédéral s'est engagé à améliorer le service fourni aux Canadiens par le biais du recours aux technologies de communication et d'information<sup>85</sup>. La majorité des

---

<sup>85</sup> [http://www.gol-ged.gc.ca/index\\_e.asp](http://www.gol-ged.gc.ca/index_e.asp)

fonctionnaires interrogés des provinces et des territoires participants ont indiqué qu'ils étaient également en faveur de la prestation électronique des services.

Certaines personnes interrogées au niveau provincial ainsi que certains représentants des programmes ont soulevé deux défis importants qui se posaient au chapitre de la mise en place d'un modèle entièrement électronique de prestation des services du PCPE :

- tenir compte de l'existence, au niveau provincial, de variantes sur le plan de la capacité électronique et d'autres différences en ce qui concerne les systèmes; et
- s'assurer que les fournisseurs de services ainsi que les provinces puissent respecter les critères en matière de sécurité du gouvernement fédéral ainsi que les dispositions législatives régissant la protection des renseignements personnels<sup>86</sup>.

## **5.7 Systèmes de données administratives et contrôle du rendement**

L'évaluation du contrôle, par le PCPE, de l'exécution du Programme par les provinces et les territoires se fondait sur la disponibilité et la qualité des données qui permettraient de prendre des décisions éclairées. Les activités d'examen des données ont relevé un certain nombre de problèmes clés en rapport avec la qualité et la disponibilité des données administratives du PCPE.

Au fil des ans, le PCPE a eu recours à plusieurs systèmes d'information compte tenu de ses divers environnements technologiques et de programmes. D'autre part, le Programme intègre de vastes quantités de données, remontant au début des années 90.

Les données relatives au PCPE sont gérées par DRHC ainsi que par les partenaires des provinces et des territoires. De manière plus spécifique, DRHC gère le fichier des emprunteurs, le fichier des certificats provinciaux, le fichier des exemptions d'intérêts ainsi que les données relatives à la réduction de la dette en cours de remboursement tandis que les provinces recueillent et gèrent les données liées à l'évaluation des besoins, à la vérification du crédit ainsi qu'aux SCE.

***L'examen des données administratives a démontré que les données manquantes ne posaient pas de problème majeur pour les plus récentes entrées.***

L'examen des données administratives a démontré que les données manquantes ne posaient pas de problème majeur pour les plus récentes entrées des fichiers de données relatives à l'utilisation du Programme (c.-à-d. le fichier des emprunteurs et le fichier des certificats provinciaux). Ainsi, à titre d'exemple, les données relatives à l'utilisation depuis

---

<sup>86</sup> Rapport annuel sur les progrès du Canada à l'égard du Gouvernement en direct rédigé pour la 36<sup>e</sup> conférence (2002) de l'International Council for Information Technology in Government Administration, *Services électroniques protégés durables – Poser les assises de la transformation pangouvernementale des modes multiples de prestation des services.*

l'année de prêt 1998-1999 se sont avérées relativement fiables bien que, au moment de l'évaluation, les données de la plus récente année demeuraient préliminaires.

***Certaines lacunes statistiques ont été relevées tant en rapport avec les données historiques qu'avec la base de données du rapport sur l'évaluation des besoins.***

L'évaluation a constaté que la qualité des renseignements disponibles auprès de sources historiques variait, alors que certaines données étaient jugées « non fiables », en raison de données manquantes, incomplètes ou de piètre qualité<sup>87</sup>.

La qualité des renseignements recueillis par le truchement du processus d'évaluation des besoins et que l'on retrouve dans la base de données du rapport sur l'évaluation des besoins ne s'est pas avérée bonne. La disponibilité des données relatives à l'évaluation des besoins variait d'un champ à l'autre. Plus particulièrement, des 61 champs que loge la base de données du rapport sur l'évaluation des besoins, 25 étaient garnis, 27 étaient garnis au moins dans la moitié des cas tandis que neuf étaient garnis dans moins de la moitié des cas. Certaines données concernant les demandeurs rejetés étaient disponibles au sein des fichiers de données du rapport sur l'évaluation des besoins pour environ 10 % des demandeurs. On ne peut actuellement déterminer la qualité de ces données, sur le plan de leur couverture.

En ce qui concerne les autres limitations ou lacunes statistiques des données administratives, l'examen a démontré l'absence :

- de certaines données relatives au profil socio-économique des bénéficiaires de prêts d'études canadiens;
- de données relatives au profil socio-économique des bénéficiaires de SCE;
- de données relatives au profil socio-économique des personnes faisant l'objet d'une vérification du crédit;
- de certaines données relatives au profil socio-économique des personnes à l'égard desquelles une exemption d'intérêts n'avait pas été acceptée;
- les données relatives au profil socio-économique de personnes à l'égard desquelles une réduction de la dette en cours de remboursement n'avait pas été acceptée;
- des données relatives au profil socio-économique et d'autres renseignements concernant certaines personnes qui avaient présenté une demande mais qui n'avaient pas droit à de l'aide en vertu du Programme (c.-à-d. les demandeurs rejetés), y compris les raisons du rejet.

---

<sup>87</sup> On a souligné que les sources historiques font référence aux deux régimes de prêts précédents et non au nouveau modèle, direct, d'exécution des prêts.

***Certaines pratiques en matière de collecte des données et de partage de l'information pourraient compromettre la capacité du programme de respecter sa stratégie prescrite en matière de mesure du rendement.***

Les mécanismes administratifs et de collecte des données existants fournissent des renseignements adéquats bien qu'incomplets en vue de la mesure des réalisations du Programme ainsi que d'une pléiade de résultats, dans la mesure où l'on intègre de manière courante, à l'administration du Programme, un sondage auprès des clients ainsi qu'un sondage auprès du groupe cible des études postsecondaires. Très peu de renseignements sont disponibles sur les non-demandeurs admissibles ainsi que sur les demandeurs rejetés auprès d'autres ressources du Programme. L'évaluation n'a pas permis de recueillir des statistiques vérifiables en rapport avec la vérification du crédit. Les statistiques relatives à la vérification du crédit sont disponibles tant auprès des provinces et des territoires que de la société Equifax. Le Programme a depuis modifié le contrat qui l'unit à la société Equifax en août 2003 et en vertu de ces modifications, le Programme recevra une multiplicité de statistiques relatives à la vérification du crédit, une fois que la version modifiée du contrat aura été intégralement mise en œuvre<sup>88</sup>.

Il faut parfois attendre assez longtemps avant d'obtenir certaines données, tout particulièrement dans les cas où les provinces et les territoires interviennent dans le processus de collecte des données. Ainsi, à titre d'exemple, les provinces et les territoires participants recueillent et gèrent les données relatives à l'évaluation des besoins lesquelles sont transmises à DRHC sur demande. En conséquence, des valeurs sont absentes de la base de données à certaines époques de l'année, la situation étant corrigée une fois que les provinces et les territoires livrent leurs fichiers dûment parachevés.

Un autre facteur qui a eu des répercussions sur la fiabilité des données administratives utilisées au moment de l'évaluation formative tenait à la récente implantation d'un format révisé sur le plan de la communication de l'information. Le nouveau format exige de plus amples renseignements que l'ancien modèle de rapports. Toutes les provinces n'ont pas livré leurs données de 2001-2002 selon le nouveau format, ce qui a compliqué la comparaison des données entre les provinces.

***Les fonctionnaires provinciaux et du PCPE ont insisté sur la nécessité d'améliorer la situation sur le plan de la collecte des données et du partage de l'information.***

La majorité des fonctionnaires du PCPE et des provinces ont noté que tant les provinces que le PCPE devaient améliorer la situation sur le plan des méthodes de collecte des données et du partage de l'information. Ceux-ci estimaient que les systèmes d'information actuellement en place en rapport avec le PCPE étaient inadéquats, qu'il existait d'importantes lacunes sur le plan de la disponibilité des données et des besoins des données des intervenants et que les données administratives du PCPE étaient fréquemment non fiables. Plusieurs personnes interrogées ont indiqué que la principale raison expliquant les problèmes liés aux données tenait à la complexité du système d'aide financière aux étudiants. Il convient de simplifier les processus administratifs et de

---

<sup>88</sup> Human Resources Development Canada, Articles of Agreement – Human Resources Development & Equifax, August 2002.

partage de l'information afin d'extraire des données pertinentes pour les fins de la gestion et de la prise de décisions.

### **5.7.1 Cadre de mesure du rendement**

L'évaluation a examiné et analysé le cadre de mesure du rendement qui figurait dans le cadre de gestion et de responsabilité axé sur les résultats (CGRAR) de juillet 2002 du Programme. L'objectif de l'examen était double :

- établir le caractère adéquat des indicateurs de rendement et des données servant à rendre compte de ceux-ci;
- proposer des modifications ou des ajouts aux indicateurs, ainsi que les sources de données utilisées, afin d'améliorer la capacité du cadre de soutenir un contrôle permanent du rendement du Programme.

***Le modèle logique du Programme élaboré en 2002 constitue une base raisonnable en vue de l'évaluation du rendement de ce dernier.***

On a cependant souligné que les liens entre les produits en matière d'information et l'amélioration de la prise de décisions demeuraient inexpliqués. On a également constaté que l'objectif à long terme qui consiste à « renforcer la capacité des emprunteurs à mieux se tirer d'affaire d'eux-mêmes au sein de la collectivité » n'était pas appuyé par d'étroits liens de cause à effet avec les activités du Programme.

***On a élaboré d'autres indicateurs afin de tenir compte des préoccupations liées à l'apport différentiel ainsi qu'à l'attribution, tout particulièrement dans les domaines ayant des répercussions sur l'accessibilité aux études postsecondaires ainsi que sur le coût du Programme.***

À cette fin, on a élaboré des indicateurs qui mesurent les résultats à moyen et à long termes. Parmi ces indicateurs figurent le *pourcentage d'achèvement des études postsecondaires par les clients du PCPE et les non-clients; le pourcentage d'étudiants qui n'auraient pas achevé leurs études postsecondaires sans les avantages liés au Programme; le rapport dette-revenu moyen des clients et des non-clients, deux ans après la consolidation et le revenu d'emploi des clients du PCPE ainsi que d'un groupe comparable de non-clients.*

***Certains indicateurs sont tributaires de l'utilisation d'un sondage annuel sur les jeunes Canadiens inscrits à un programme d'éducation postsecondaire.***

On pourrait faire appel à un sondage spécialisé ou ajouter des questions au sondage annuel que réalise actuellement, par exemple, Statistique Canada. En outre, certains indicateurs sont tributaires d'un sondage spécialisé portant sur les non-clients, à des fins de comparaison, l'objectif étant de recueillir des renseignements qui peuvent servir à évaluer l'attribution et l'apport différentiel du Programme.



***La mesure du rendement sera mise en doute par l'absence de données comparables sur la population.***

Dans l'état actuel des choses, les données administratives du Programme souffrent de lacunes en ce qui concerne les bénéficiaires de SCE, les clients visés par une réduction de la dette en cours de remboursement, les demandeurs rejetés ainsi que les demandeurs acceptés qui décident ultérieurement de ne pas se prévaloir d'un prêt d'études canadien. L'absence de données sur un groupe de comparaison adéquat limite la mesure des réalisations du programme. Compte tenu des résultats de l'examen de mesure du rendement, on a estimé que le groupe le plus pertinent aux fins d'une comparaison serait celui des demandeurs qui avaient été jugés admissibles mais qui n'avaient pas accepté un tel prêt. Il conviendrait de recueillir les caractéristiques de ce groupe par le biais d'un sondage.

## **5.8 Ressources du Programme**

### ***5.8.1 Ressources du Programme***

***L'évaluation formative a été menée trop peu de temps après l'adoption du régime de prêts directs pour établir si les ressources du Programme étaient adéquates ou si les modifications apportées au modèle de prestation des services se traduiraient par une réduction des frais d'administration.***

On s'attend à ce que les frais d'exploitation du Programme soient en baisse au cours des trois prochaines années alors que les processus administratifs du PCPE seront pleinement mis en œuvre<sup>89</sup>. Les états des résultats consolidés qui figurent dans le rapport annuel de 2000-2001 soulignent que les frais totaux liés à l'administration des prêts se sont élevés à 185,3 millions de dollars dans le cas des programmes combinés et à 68,7 millions de dollars dans le cas du programme de prêts directs.

Les fonctionnaires du PCPE que l'on a interrogés sont d'avis que les ressources administratives du programme sont à la fois suffisantes et raisonnables, bien qu'ils aient souligné qu'il était possible d'améliorer l'efficacité de l'administration du Programme. À titre d'exemple, on a suggéré qu'une utilisation plus judicieuse de la technologie pourrait permettre de réduire les frais d'administration, à long terme.

L'évaluation formative est survenue trop peu de temps après l'adoption du régime de prêts directs pour établir l'envergure des véritables changements sur le plan des frais d'administration du Programme. Ainsi, par exemple, les coûts inhérents à la transition du programme de prêts à risques partagés au programme de prêts directs ont, au cours de cette période, entraîné une majoration des frais d'administration. En outre, l'analyse réalisée par le Programme lui-même montre que l'on ne s'attend pas à ce que les frais d'administration se stabilisent avant 2004-2005. En conséquence, on envisagera la possibilité de se pencher sur le rapport entre les frais d'administration et le portefeuille

---

<sup>89</sup> PCPE, Présentation au Conseil du Trésor, 2001-2002.

des prêts dans le cadre de l'évaluation sommative ainsi qu'au cours des années ultérieures pour établir si la situation des frais administratifs s'améliore bel et bien.

### **5.8.2 Objectifs sur le plan des ressources humaines**

*Il semble que le Programme soit sur la voie d'atteindre ses objectifs en matière de ressources humaines.*

Pour répondre aux exigences associées à l'implantation d'un modèle de prestation directe des prêts étudiants, on a adopté, en 2001, un plan des ressources humaines prévoyant une augmentation de l'effectif du Programme. Pour contribuer à une meilleure stabilité, le Programme proposait de faire passer l'effectif à 229, en date de décembre 2001 en plus d'augmenter considérablement le nombre d'employés nommés pour une période indéterminée (c.-à-d. ce nombre passant de 61 à 117). En décembre 2001, le Programme comptait 128 employés nommés pour une période indéterminée ainsi que 60 employés nommés pour une période déterminée<sup>90</sup>. Les responsables du Programme ont indiqué qu'en date de août 2003, l'effectif se composait de 160 employés nommés pour une période indéterminée et de 44 employés nommés pour une période déterminée.

Quelques-uns des fonctionnaires du Programme et des fonctionnaires provinciaux interrogés ont souligné qu'il importait de réduire le roulement des employés afin de préserver la « mémoire de l'organisation » ainsi que pour assurer la continuité, au fil de la mise en œuvre des modifications touchant le programme.

## **5.9 Sommaire**

Il est permis de croire que le PCPE est parvenu à concevoir le nouveau modèle de prestation des services et à le mettre en œuvre, selon ce que prévoyait le calendrier. La nouvelle approche en matière de conception a nécessité l'attribution de contrats à des fournisseurs de services ainsi que la révision des partenariats provinciaux. Il semble également que les accords intégrés avec les provinces de l'Ontario et de la Saskatchewan aient simplifié le processus de prêt en plus d'améliorer les communications avec les étudiants de ces provinces.

On a constaté que les communications avec les étudiants et les partenaires constituaient un aspect qui pouvait faire l'objet d'améliorations. Bien que le processus d'évaluation des besoins soit conçu de manière à cibler les étudiants dans le besoin, tant les participants des groupes de discussion que les personnes interrogées ont fait mention de certaines inquiétudes au rang desquelles figuraient la prise en compte des situations au cas par cas ainsi que le calcul de la contribution des parents, sur la base de seuils du revenu. En ce qui concerne les niveaux d'endettement, les participants des groupes de discussion se préoccupaient plus de leur capacité de rembourser leur dette au chapitre des prêts étudiants que du montant de la dette encourue. Depuis leur mise en œuvre, on a de plus en plus recours à de nouveaux services tels que les mesures liées à l'exemption d'intérêts et à la réduction de

---

<sup>90</sup> PCPE, Rendement des ressources humaines – 27 juin 2001.

la dette en cours de remboursement. Compte tenu d'un certain nombre de lacunes sur le plan des données administratives, les fonctionnaires provinciaux et ceux du PCPE ont insisté sur la nécessité d'améliorer la situation sur le plan de la collecte des données et du partage de l'information. Bien que le Programme ait implanté un cadre de mesure du rendement, celui-ci sera mis en doute par l'absence de données comparables en ce qui concerne la population. Les limitations des données restreignent également la mesure dans laquelle l'évaluation est parvenue à établir, de manière exhaustive, les répercussions qu'ont les prêts et les subventions sur le fait d'entreprendre un programme d'études postsecondaires et de l'achever.

Enfin, le laps de temps qui s'est écoulé depuis l'adoption des modifications apportées au Programme est trop court pour déterminer dans quelle mesure les ressources de celui-ci sont adéquates et si les changements apportés au modèle de prestation des services se traduiront par une réduction des frais d'administration. Cependant, certains éléments permettent de croire que le Programme est sur la voie de respecter ses objectifs au chapitre des ressources humaines.



## ***6. Résumé des constatations / Aspects pouvant faire l'objet d'améliorations***

### **6.1 Constatations de l'évaluation**

#### **Pertinence du Programme**

*Le pourcentage d'étudiants de niveau postsecondaire à temps plein au Canada desservis par le Programme canadien de prêts aux étudiants a augmenté, passant de 30 %, en 1990-1991 à 38 %, en 1999-2000.*

Depuis sa mise en œuvre, en 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a desservi plus de 3,4 millions d'étudiants de niveau postsecondaire et donné lieu à la négociation de plus de 21,1 milliards de dollars en prêts étudiants. En 2001-2002, le Programme est venu en aide à 328 674 étudiants à temps plein et 2 867 étudiants à temps partiel admissibles ayant des besoins financiers reconnus. Par rapport aux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les Canadiens présentent de hauts niveaux d'éducation postsecondaire. Le Canada présente le pourcentage le plus élevé de personnes ayant une éducation collégiale ou universitaire. Le nombre d'inscriptions à des études de niveau postsecondaire a continué d'augmenter au cours de la dernière décennie alors que l'on a également été témoin de hausses constantes sur le plan des frais de scolarité.

*On considère que le financement étudiant constitue l'un des principaux obstacles à la poursuite d'études postsecondaires.*

Les frais de scolarité moyens pour les études collégiales et universitaires ont considérablement augmenté au cours des dernières années. On s'attend à ce que ces frais continuent d'augmenter. La majorité des participants des groupes de discussion ont fait état du financement étudiant comme l'une des principales considérations dont ils avaient tenu compte dans leur décision ainsi que dans leur capacité d'entreprendre une éducation postsecondaire.

*Certains groupes sont confrontés à des coûts/obstacles additionnels s'agissant de l'accès à l'éducation postsecondaire.*

De nombreuses études portant sur le financement de l'éducation postsecondaire en sont venues à la conclusion que certains groupes étaient confrontés à des coûts/obstacles additionnels s'agissant de l'accès à l'éducation postsecondaire; au rang de ces groupes figurent les personnes provenant de familles au statut socio-économique moins élevé, les personnes vivant dans des collectivités éloignées/rurales, les étudiants ayant des personnes à charge, les personnes handicapées ainsi que les Autochtones.

*Il existe un fossé entre les objectifs qu'ont les parents, sur le plan de l'éducation postsecondaire, pour leurs enfants et leur comportement en ce qui concerne l'aide qu'ils apportent à ces derniers, sur le plan financier, s'agissant de faire des études postsecondaires.*

Bien que l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 1999 ait démontré que près de neuf parents sur dix avaient formulé le souhait que leurs enfants acquièrent une certaine instruction au-delà du niveau des études secondaires, elle démontrait également que seulement 41 % de ceux-ci avaient épargné expressément en vue des études postsecondaires de leurs enfants et que la somme épargnée était insuffisante. La moitié des parents interrogés dans le cadre de l'enquête s'attendaient à ce que leurs enfants aient besoin d'un prêt.

*Le mandat et la mission du PCPE cadrent à la fois avec l'objectif que constitue l'accès équitable à l'éducation postsecondaire et la désignation du financement étudiant en tant qu'obstacle clé à la poursuite d'études postsecondaires.*

L'un des quatre objectifs du PCPE est de respecter l'engagement du gouvernement en matière d'accessibilité à l'éducation postsecondaire. En outre, l'un des éléments clés de l'énoncé de la mission du PCPE consiste à abaisser les obstacles financiers à l'éducation postsecondaire pour les étudiants dans le besoin.

*Plusieurs des groupes désignés comme étant confrontés à des obstacles additionnels sur le plan de l'éducation postsecondaire sont ciblés par le PCPE, en vertu du processus d'évaluation des besoins du Programme ainsi que du financement sous forme de subventions canadiennes pour études (SCE).*

Le PCPE cible les groupes confrontés à des obstacles additionnels s'agissant de l'accès à l'éducation postsecondaire, comme les personnes provenant de familles de statut socio-économique moins élevé, les personnes vivant dans une collectivité éloignée/rurale, les étudiants ayant des personnes à charge, les personnes handicapées ainsi que les Autochtones, par le biais du processus d'évaluation des besoins et du financement sous forme de SCE. Les participants des groupes de discussion ainsi que les personnes interrogées se sont montrés unanimes dans leur opinion relative à la nécessité du PCPE. Les experts et les personnes interrogées ont indiqué que l'un des principaux atouts du PCPE tenait à son approche d'évaluation axée sur les besoins pour cibler les étudiants qui étaient le plus dans le besoin.

## **Conception et exécution du Programme**

*Les éléments probants recueillis auprès des principaux répondants et grâce au sondage sur le niveau de satisfaction de la clientèle mené par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) permettent de croire que le nouveau modèle de prestation des services a été conçu et mis en œuvre, avec succès, par le PCPE, selon l'échéancier prévu.*

L'objectif du gouvernement était de mettre en œuvre les changements touchant le PCPE découlant des modifications apportées le 1<sup>er</sup> août 2000 à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants (LFAFE)*, sans pour autant interrompre le service. Le nouveau mécanisme d'exécution du Programme était en place le 1<sup>er</sup> mars 2001, tel que prévu. À cette date, le gouvernement fédéral a assumé l'entière responsabilité de l'exécution du Programme.

***Près de la moitié (49 %) de l'ensemble des personnes ayant obtenu, au Canada, un prêt d'études canadien, en 2001-2002 ont reçu un prêt intégré de la Saskatchewan (5 %) ou de l'Ontario (44 %).***

Des programmes fédéral et provinciaux intégrés ont été mis en œuvre en Ontario et en Saskatchewan le 1<sup>er</sup> août 2001. Près de la moitié (49 %) de l'ensemble des emprunteurs de 2001-2002 ont reçu un prêt intégré de ces provinces. En 2001-2002, des 331 541 étudiants qui, au Canada, avaient obtenu de l'aide en vertu du Programme, 16 246 étudiants à temps plein et 123 étudiants à temps partiel provenaient de la Saskatchewan tandis que 145 287 étudiants à temps plein et 802 étudiants à temps partiel provenaient de l'Ontario.

***Les éléments probants disponibles permettent de croire que l'intégration a simplifié le processus de prêt et amélioré les communications avec les étudiants.***

Des fonctionnaires provinciaux de l'Ontario et de la Saskatchewan ont souligné que l'« étape préalable » du processus de prêt était plus claire et moins complexe pour les étudiants et que les échanges avec ceux-ci s'étaient améliorés, à la suite d'une participation et de la responsabilité accrues des provinces. Parmi les participants des groupes de discussion qui étaient au fait de l'intégration, plusieurs étaient d'avis que la prestation des services s'était améliorée.

***Dans le cas des provinces non intégrées, il semble que le rôle du gouvernement fédéral soit moins clair en vertu du nouveau modèle de prestation des services.***

Plusieurs fonctionnaires provinciaux ont noté que le rôle du gouvernement fédéral au chapitre de la définition de l'orientation des politiques était généralement clair. Cependant, les responsabilités du PCPE en matière de mise en œuvre du Programme étaient moins claires pour certains des répondants de provinces non intégrées alors que ceux-ci estimaient que la province était le principal agent chargé de l'exécution du Programme.

***De manière générale, on estime que le processus d'évaluation des besoins ainsi que la formule correspondante sont simples et ne présentent aucune difficulté particulière sur le plan de leur application et que celle-ci est généralement faite de manière uniforme, dans l'ensemble des provinces.***

Les personnes interrogées parmi les fournisseurs de services ainsi que les répondants qui représentaient les provinces estimaient que la formule et le processus d'évaluation des besoins étaient clairs et appliqués de manière uniforme par les provinces. Aucun des répondants provinciaux n'a estimé que le processus d'évaluation des besoins était difficile à administrer. Certains fonctionnaires provinciaux étaient d'avis que les critères régissant le calcul des besoins étaient compliqués, tout particulièrement du point de vue des étudiants.

***Les participants des groupes de discussion se préoccupaient plus de leur capacité de rembourser la dette accumulée au titre des prêts étudiants que du montant de la dette accumulée.***

En 2001-2002, la dette moyenne du PCPE s'élevait à 9 539 \$ par étudiant emprunteur, au moment de la consolidation. La majorité des participants des groupes de discussion ont indiqué qu'ils avaient choisi d'entreprendre des études postsecondaires quel que soit le niveau d'endettement prévu au terme de celles-ci. Ils estimaient que leur éducation constituait un investissement dans leur avenir, ce qui conférait un caractère prévisible et acceptable aux coûts associés à l'obtention d'une éducation postsecondaire.

***Les étudiants, et notamment les emprunteurs du PCPE empruntent également des fonds d'institutions financières privées, durant leurs études postsecondaires.***

Les études démontrent que près de 20 % des étudiants de premier cycle universitaire et 13 % des étudiants du niveau collégial ont fait état d'un prêt bancaire personnel comme source de financement des études postsecondaires. On ne sait pas dans quelle mesure les emprunteurs du PCPE s'appuient sur d'autres sources de financement, y compris sur des emprunts auprès de sources privées.

***Depuis que la mesure relative à l'exemption d'intérêts a été mise en œuvre, son utilisation a crû de manière substantielle.***

L'aide en vertu du Régime d'exemption d'intérêts a atteint un plafond de 106,8 millions de dollars en 2000-2001 – en progression par rapport au niveau de 18,6 millions de dollars de 1995-1996, avant de retomber à 76,7 millions de dollars, en 2001-2002. Toutes les personnes interrogées ainsi que tous les experts ont indiqué que l'exemption d'intérêts « fonctionnait bien, de manière générale » et que cette mesure répondait adéquatement aux besoins des emprunteurs du PCPE. Bien que les raisons sous-jacentes à la hausse des dépenses liées à l'exemption d'intérêts (p. ex. fardeau de la dette, demande sur le marché du travail) soient connues, on ne sait pas dans quelle mesure chacune contribue à un recours accru.

***Le recours à la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement est actuellement faible bien que la hausse récente du nombre de clients profitant d'une exemption d'intérêts devrait se traduire par un recours plus soutenu à la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement au cours des prochaines années.***

Le PCPE s'attendait à un faible niveau d'utilisation du fait que la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement, implantée en 1998, est conçue de manière à cibler un petit groupe d'emprunteurs qui ont éprouvé de la difficulté sur le plan du remboursement au cours d'une période relativement longue (c.-à-d. après que la mesure d'aide sous forme d'exemption d'intérêts ait été épuisée). On s'attend à un niveau d'utilisation plus important au cours des prochaines années du fait qu'un plus grand nombre d'emprunteurs seront admissibles à la mesure de réduction de la dette en cours de remboursement une fois qu'ils auront épuisé leurs cinq années d'exemption d'intérêts.



*Les éléments probants montrent que les difficultés liées au remboursement des prêts sont plus associées au type d'études et à la situation sur le plan de l'emploi qu'au montant de la dette.*

Les difficultés liées au remboursement des prêts étudiants sont plutôt associées au type d'études et à la situation sur le plan de l'emploi au terme des études postsecondaires. Certains participants des groupes de discussion et certaines personnes interrogées ont suggéré que l'on établisse un lien entre le remboursement et le revenu, comme c'est le cas dans d'autres pays.

*Le risque de défaut de remboursement est le plus élevé pour les emprunteurs au PCPE qui fréquentent un établissement privé.*

Les emprunteurs du PCPE qui fréquentent un établissement privé présentent traditionnellement le pourcentage de défaut de remboursement des prêts étudiants le plus élevé. De 1990-1991 à 1999-2000, le taux de défaut de remboursement des établissements privés s'est toujours avéré plus haut que celui des universités ou des collèges, et s'est situé entre 8 % et 37 %.

## **Cadre de mesure du rendement**

*Le modèle logique du Programme élaboré en 2002 constitue une base raisonnable en vue de l'évaluation du rendement de ce dernier.*

On a cependant souligné que les liens entre les produits en matière d'information et l'amélioration de la prise de décisions demeuraient inexplicables. On a également constaté que l'objectif à long terme qui consiste à « renforcer la capacité des emprunteurs à mieux se tirer d'affaire d'eux-mêmes au sein de la collectivité » n'était pas appuyé par d'étroits liens de cause à effet avec les activités du Programme.

On a élaboré d'autres indicateurs afin de tenir compte des préoccupations liées à l'apport différentiel ainsi qu'à l'attribution, tout particulièrement dans les domaines ayant des répercussions sur l'accessibilité aux études postsecondaires ainsi que sur le coût du Programme.

## **Ressources du Programme**

*L'évaluation formative a été menée trop peu de temps après l'adoption du régime de prêts directs pour établir si les ressources du Programme étaient adéquates ou si les modifications apportées au modèle de prestation des services se traduiraient par une réduction des frais d'administration.*

En 2001-2002, les fonctionnaires du PCPE s'attendent à ce que les frais d'exploitation du Programme soient en baisse au cours des trois prochaines années alors que les processus administratifs du PCPE seront pleinement mis en œuvre. Les fonctionnaires du PCPE que l'on a interrogés sont d'avis que les ressources administratives du programme sont à la fois suffisantes et raisonnables, bien qu'ils aient souligné qu'il était possible d'améliorer

l'efficacité de l'administration du Programme, en faisant notamment une utilisation plus judicieuse de la technologie.

## **6.2 Aspects pouvant faire l'objet d'améliorations**

### **Collecte des données et partage de l'information**

*Les données administratives du Programme étaient insuffisantes pour déterminer convenablement les répercussions que les prêts et les subventions ont eues sur l'assiduité à un programme d'études postsecondaires ainsi que sur l'achèvement de celui-ci.*

En raison des limitations des données sur la situation financière des Prêt d'études canadien (PÉC), des bénéficiaires de SCE ainsi que des non-admissibles, l'évaluation n'a pas permis de cerner parfaitement les répercussions qu'ont les prêts et les subventions sur l'assiduité à un programme d'études postsecondaires et/ou sur l'achèvement d'un tel programme. Bien que l'évaluation formative n'ait pas pu rendre compte de cet aspect, elle a cependant pu entreprendre un examen des problèmes liés au remboursement des prêts qui y sont reliés. La question des répercussions et un profil détaillé des bénéficiaires de PÉC et de SCE ainsi que des étudiants non admissibles devraient être envisagés dans le cadre de l'évaluation sommative du PCPE qui devrait débiter en 2004-2005.

*Certaines pratiques en matière de collecte des données et de partage de l'information pourraient compromettre la capacité du programme de respecter sa stratégie prescrite en matière de mesure du rendement.*

L'examen des données administratives a démontré que les données manquantes ne posaient pas de problème majeur pour les plus récentes entrées, à compter de l'année de prêt 1998-1999. Les renseignements disponibles de sources historiques (c.-à-d. des deux régimes de prêts antérieurs et non du nouveau régime, direct, d'exécution des prêts) sont variables alors que certaines données sont jugées « non fiables », en raison de données manquantes, incomplètes ou de piètre qualité. Parmi les autres limitations ou lacunes sur le plan des données administratives, l'examen a relevé l'absence de données portant sur le profil socio-économique de certains bénéficiaires de PÉC, de SCE ainsi que de renseignements sur les personnes ayant présenté une demande en vertu du Programme, mais auxquelles celui-ci ne pouvait venir en aide. Certaines pratiques en matière de collecte des données et de stockage de l'information pourraient compromettre la capacité du programme de respecter sa stratégie prescrite en matière de mesure du rendement.

*Les fonctionnaires provinciaux et du PCPE ont insisté sur la nécessité d'améliorer la situation sur le plan de la collecte des données et du partage de l'information.*

Plusieurs personnes interrogées ont indiqué que la principale raison expliquant les problèmes liés aux données tenait à la complexité du système d'aide financière aux étudiants. Il convient de simplifier les processus administratifs et de partage de l'information afin d'extraire des données pertinentes pour les fins de la gestion et de la prise de décisions.

***La mesure du rendement sera mise en doute par l'absence de données comparables sur la population.***

Dans l'état actuel des choses, les données administratives du Programme souffrent de lacunes en ce qui concerne les bénéficiaires de SCE, les clients visés par une réduction de la dette en cours de remboursement, les demandeurs rejetés ainsi que les demandeurs acceptés qui décident ultérieurement de ne pas se prévaloir d'un prêt d'études canadien. L'absence de données sur un groupe de comparaison adéquat limite la mesure des réalisations du programme.

## **Communications**

***On considère que les communications entre les programmes fédéral et provinciaux pourraient être améliorées.***

La majorité des personnes interrogées des provinces ont indiqué qu'il convenait d'améliorer la situation sur le plan des communications ou des échanges entre les programmes fédéral et provinciaux. Parmi les aspects spécifiques relevés par les personnes interrogées comme devant faire l'objet d'améliorations figurent la rapidité avec laquelle les provinces sont avisées des modifications apportées au PCPE ainsi que le dédoublement de l'information que reçoivent les établissements du programme provincial ainsi que du PCPE.

***Les activités et les plans du PCPE témoignent d'un engagement permanent à l'amélioration des communications avec les emprunteurs du PCPE et les éventuels demandeurs.***

Une stratégie en matière de communications dotée d'un budget de 1,45 million de dollars et qui prévoyait notamment une campagne de publicité au moyen d'affiches, de brochures, d'enseignes, de feuilles de renseignements, etc. a été mise en place en 2002-2003. Les autres plans de communication prévoient notamment de travailler en partenariat avec les provinces et les territoires afin de développer des produits de communication conjoints.

Pour contribuer à préciser les responsabilités au chapitre des communications, Communications ministérielles a élaboré une ébauche d'un cadre de gestion de la fonction des communications tandis que Relations avec les clients du PCPE a préparé une ébauche d'accords en matière de communications avec le Centre de service national de prêts aux étudiants ainsi que les provinces de l'Ontario et de la Saskatchewan.

***Malgré les efforts du Programme, il semble qu'il convienne d'améliorer encore la situation sur le plan des communications du PCPE et de la sensibilisation aux produits et services spécifiques.***

Le sondage sur la satisfaction de la clientèle de DRHC a démontré que dans le cas des personnes qui avaient fait état de problèmes qu'ils avaient éprouvés en rapport avec le Programme, 13 % avaient signalé avoir reçu des renseignements contradictoires tandis que 9 % avaient fait état de problèmes de communication.

## Évaluation des besoins

*Les personnes interrogées ainsi que les participants des groupes de discussion ont noté plusieurs sujets de préoccupation dans le calcul des besoins des étudiants.*

Certaines des personnes interrogées au niveau provincial ont laissé entendre qu'il pourrait convenir de tenir compte des différences sur le plan du coût de la vie au niveau régional, à l'intérieur d'une province donnée, plutôt qu'au niveau provincial. Plusieurs participants des groupes de discussion, la majorité des personnes interrogées ainsi que les experts dont on a sollicité l'opinion se préoccupaient de la mesure dans laquelle on tenait compte, dans le processus d'évaluation des besoins de circonstances particulières ou spéciales. À ce chapitre, deux préoccupations spécifiques ont été relevées :

- la formule d'évaluation des besoins ne tient pas compte des obligations financières existantes de l'étudiant, des parents ou du conjoint, comme au titre de l'hypothèque non plus que d'autres obligations liées au service de la dette; et
- la mesure dans laquelle le processus d'évaluation des besoins parvient à tenir compte, au cas par cas, de certaines situations particulières dépend de la connaissance, par le demandeur, de l'option de la réévaluation.

## Intégration des programmes fédéral et provinciaux

*On a noté certains retards dans la finalisation et la mise en œuvre de l'ensemble des aspects des accords d'intégration.*

Au moment de la présente évaluation, l'intégration n'était pas entièrement terminée. Si la Saskatchewan estimait que l'intégration des programmes provincial et fédéral était bien engagée, l'Ontario notait que certains éléments des programmes n'avaient pas encore été abordés.

# Références

- AD HOC RESEARCH & PATTERSON LANGLOIS CONSULTANTS (2002).  
*Qualitative Evaluation of the CanLearn Interactive 2.0 Web site.*
- ADVISORY COMMITTEE ON STUDENT FINANCIAL ASSISTANCE (2000),  
*Factors Affecting Access in the Twenty-first Century: A Roundtable Discussion of Early Intervention, Remediation, and Support Services, 2000*
- ANDRES, LESLEY and HARVEY KRAHN (1999). *Youth Pathways in Articulated Post-Secondary Systems: Enrollment and Completion Patterns of Urban Young Women and Men.*
- ANDRES, LESLEY & LOOKER, DIANNE (2001). *Rurality and Capital: Educational Expectations and Attainments of Rural, Urban/Rural and Metropolitan Youth.*
- BCMAE, OWG and CEISS (2002). *How Former Students Financed Their College, University and Institute Programs.*
- BOWLBY, JEFFREY et KATHRYN MCMULLEN. *À la croisée des chemins : premiers résultats de la cohorte des 18 à 20 ans de l'Enquête auprès des jeunes en transition, 2002.*
- BRITISH COLUMBIA MINISTRY OF ADVANCED EDUCATION – OUTCOMES WORKING GROUP (2002). *2002 Undergraduate Students Survey; 2002 Canadian College Student Survey.*
- BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF. *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants, 2001.*
- BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF. *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants, 2002.*
- BUTLIN, GEORGE. « Déterminants de la poursuite d'études postsecondaires », dans *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 5, n° 3, 1999.
- CENTRE FOR EDUCATION INFORMATION STANDARDS AND SERVICES (2002). *How Former Students Financed Their College, University and Institute Programs, 2002.*
- CENTRE FOR HIGHER EDUCATION POLICY STUDIES (2001). *Higher Education Reform: Getting the Incentives Right.*
- CHRISTOFIEDS, L., CIRELLO, J., & HOY, M (2001). *Family Income and Postsecondary Education in Canada.*

COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES. *Rapport provisoire :  
Accès aux études supérieures et à la formation, juin 2001.*

COMPAS Inc. (2002). *CanLearn Interactive: Text Inquiries Research Report.*

CONNOR, H. and S. DEWSON (2001). *Social Class and Higher Education: Issues  
Affecting Decisions on Participation by Lower Class Groups.*

CSLP (2002). *Canada Student Loans Program 2002-03 Communications Plan,*  
Corporate Communications Branch, HRDC.

CSLP (2001). *Canada-Saskatchewan Integration Agreement for the Harmonization and  
Administration of Federal and Provincial Student Loans Programs, June, 2001;*  
*Canada-Ontario Integration Agreement for the Harmonization and Administration of  
Federal and Provincial Student Loans Programs, July, 2001.*

CSLP (2001). *Compendium of Provincial/Territorial Student and Finance Assistance  
Programs and Canada Student Loans Program.*

CSLP (2003). *Designation Policy Framework – Timeline October 2003.*

CSLP (June 21, 2001). *Formative Evaluation of the Canada Student Loans Program,  
Terms of Reference.*

CSLP (2001). *Human Resources Performance – June 27, 2001.*

CSLP (2001). *Mass Communications for the Canada Student Loans Program.*

CSLP (2003). *Post Campaign Report – CanLearn Internet Advertising 2003.*

CSLP (2003). *Request for Proposal for Human Resources Development Canada PWGSC  
File Number E60BQ-011SSA/B, August 8, 2003 – Annex A - Statement of Work for  
the Mandated Operational Review of the Canada Student Loan Program.*

CSLP (April, 2003). *Terms of Reference for the Steering Committee of the Mandated  
Operational Review of the Canada Student Loans Program.*

CSLP (2001-02). *Treasury Board Submission.*

CSLP (2000). *Credit Screening Report.*

DOHERTY-DELORME, D. and SHAKER, E. (2002). *Missing Pieces III. An Alternative  
Guide to Canadian Post Secondary Education. Provincial Rankings: Where Do the  
Provinces Stand on Education?*

DRHC (1997-1998). *Programme canadien de prêts aux étudiants : Examen des  
programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada.*

DRHC (1998-1999). *Programme canadien de prêts aux étudiants : Examen des  
programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada.*

- DRHC (2000-2001). *Programme canadien de prêts aux étudiants : Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada.*
- DRHC – Bureau de la condition des personnes handicapées. *Vers l'intégration des personnes handicapées, 2002.*
- DRHC. *Rapport sur le rendement, 2001.*
- DRHC. *Rapport sur le rendement (pour la période se terminant le 31 mars 1999), 1999.*
- DRHC. *SONDAGE SUR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE DE DRHC, 2002.*
- ERNST and YOUNG (February 2002). *Auditor's Report on Control Procedures.*
- EURYDICE (1999). *Volume I Financial Support for Students in Higher Education in Europe: Trends and Debates.*
- FINNIE, R. (2001). *Measuring the Load, Easing the Burden: Canada's Student Loan Programs and the Revitalization of Canadian Postsecondary Education.*
- FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE. *Le prix du savoir : Accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada, 2002.*
- FRENETTE, M. *Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université, 2002.*
- HEMINGWAY CONSULTING. *Report on Financial Barriers to Post-Secondary Education, 2001.*
- INVERSE GROUP CONSEIL (2002). *Heuristic Evaluation Report: CanLearn Interactive/Ciblétudes interactif.*
- IPSOS-REID (2001). *Quantitative Post-Test: August-September 2001 PCPE Ad Campaign.*
- KAISER, F., H. VOSSENSTYN and J. KOELMAN (2002). *Public Funding of Higher Education: A Comparative Study of Funding Mechanisms in Ten Countries.*
- LOOKER, DIANNE and GRAHAM LOWE (2001). *Post-Secondary Access and Student Financial Aid in Canada: Current Knowledge and Research Gaps.*
- R.A. MALATEST & ASSOCIATES LTD. FOR CANADA MILLENNIUM SCHOLARSHIP FOUNDATION (2002). *Canadian College Students Survey.*
- R.A. MALATEST & ASSOCIATES LTD. (2002). *International Best Practices in Increasing Aboriginal Post-Secondary Enrolment Rate.*

RAPPORT ANNUEL SUR LES PROGRÈS DU CANADA À L'ÉGARD DU GOUVERNEMENT EN DIRECT RÉDIGÉ POUR LA 36<sup>E</sup> CONFÉRENCE (2002). de l'International Council for Information Technology in Government Administration, *Services électroniques protégés durables – Poser les assises de la transformation pangouvernementale des modes multiples de prestation des services.*

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES (1<sup>er</sup> août 2001). *Manuel des prêts étudiants.*

STATISTIQUE CANADA et CMEC. *Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, 1999.*

STATISTIQUE CANADA. *Série « analyses », recensement de 2001. L'éducation au Canada : Viser plus haut, 2003,*

STATISTIQUE CANADA (17 avril 2003). *Le Quotidien.*

STATISTIQUE CANADA (10 avril 2001). *Le Quotidien.*

STATISTIQUE CANADA (9 septembre 2002). *Le Quotidien.*

STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la dynamique du travail et du revenu », dans FCBEM, *Le prix du savoir : Accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada, 2002.*

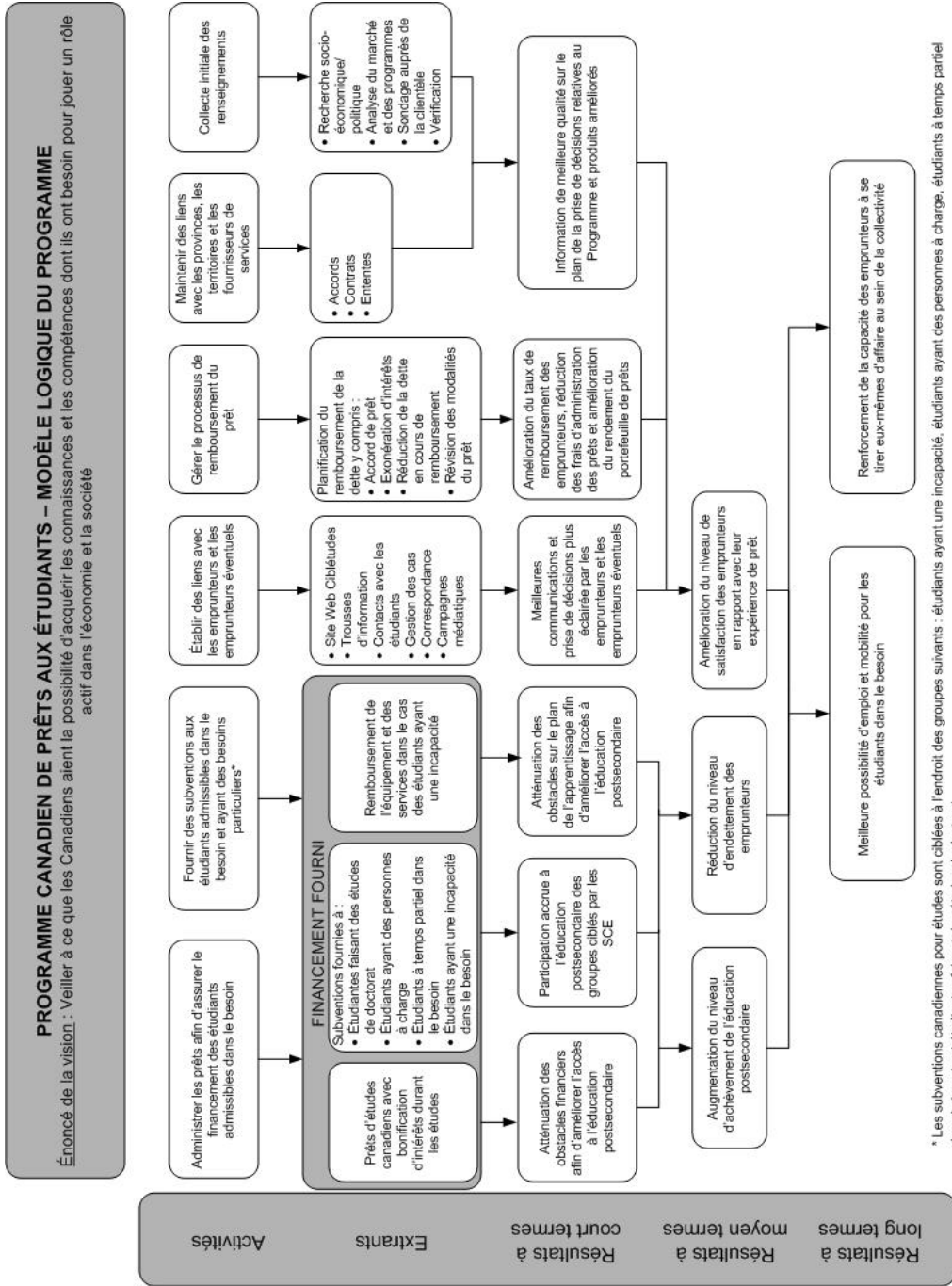
STATISTIQUE CANADA. « Enquête sociale générale », dans *Revue trimestrielle de l'éducation*, vol. 6, n<sup>o</sup> 4, 2000.

TPSGC. *Numéro de contrat V7465-000004/001/ZG, décembre 2000; TPSGC, numéro de contrat V7465-000004/002/ZG, décembre, 2000.*



# Annexe A : Modèle logique du programme

## Modèle logique du PCPE





## *Annexe B :*

### *Critères d'admissibilité du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)*

<b>Critères d'admissibilité du PCPE</b>	
<b>Catégorie du type d'études</b>	<b>Description</b>
Études à temps plein	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être un citoyen canadien ou un résident permanent</li> <li>• Être un résident (au moins 12 mois consécutifs) d'une province ou d'un territoire qui délivre des prêts d'études canadiens</li> <li>• Démontrer un besoin financier</li> <li>• Être inscrit à au moins 60 % d'un programme complet d'études</li> <li>• Être inscrit à un programme menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat</li> <li>• Obtenir des résultats scolaires satisfaisants</li> <li>• Se soumettre à une vérification du crédit, si l'on a plus de 22 ans (étudiants présentant une première demande)</li> </ul>
Études à temps partiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être un citoyen canadien ou un résident permanent</li> <li>• Être un résident (au moins 12 mois consécutifs) d'une province ou d'un territoire qui délivre des prêts d'études canadiens</li> <li>• Démontrer un besoin financier</li> <li>• Être inscrit à de 20 % à 59 % d'un programme complet d'études</li> <li>• Être inscrit à un programme menant à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat</li> <li>• Être inscrit à un cours dont le contenu est similaire à un cours admissible à un prêt d'études canadien dans le cas d'études à temps plein.</li> <li>• Obtenir des résultats scolaires satisfaisants</li> </ul>
Source : <a href="http://www.canlearn.ca">www.canlearn.ca</a>	



## *Annexe C : Catégories d'étudiants aux fins de l'évaluation des besoins*

<b>Catégories d'étudiants</b>		
<b>État civil</b>	<b>Lien parental</b>	<b>Description</b>
Célibataire	À charge	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne s'est jamais marié</li> <li>• N'a jamais été chef de famille monoparentale subvenant aux besoins d'enfants</li> <li>• Entreprnd des études postsecondaires dans les quatre années suivant la fin des études secondaires</li> <li>• N'a pas fait partie de la population active à plein temps, pendant deux ans</li> </ul>
	Indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun parent, tuteur ou autre membre de la famille assurant les frais d'entretien</li> <li>• A cessé les études secondaires depuis au moins quatre ans</li> <li>• A fait partie de la population active à plein temps, pendant deux ans</li> <li>• A déjà été un étudiant marié, vivant en union de fait ou chef de famille monoparentale</li> </ul>
Marié/union de fait		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohabite avec un partenaire</li> <li>• Est réputé vivre à la maison lorsqu'il vit avec un conjoint</li> </ul>
Chef de famille monoparentale		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il peut s'agir d'étudiants qui ne se sont jamais mariés ou qui n'ont jamais vécu en union de fait</li> <li>• Il peut s'agir d'étudiants séparés ou divorcés</li> <li>• Les étudiants chefs de famille monoparentale doivent avoir la garde légale/physique et assumer les frais d'entretien d'au moins un enfant</li> </ul>

<b>Condition de vie</b>	<b>Description</b>
À la maison	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudiants célibataires vivant chez leurs parents</li> <li>• Étudiants mariés ou en union de fait vivant avec leur conjoint</li> </ul>
Ailleurs qu'à la maison	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudiants à charge et indépendants ne vivant pas chez leurs parents</li> <li>• Étudiants mariés ou en union de fait ne vivant pas avec leur conjoint</li> </ul>
Source : <a href="http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/particuliers/groupement/fa.shtml">http://www.rhdcc.gc.ca/fr/passerelles/particuliers/groupement/fa.shtml</a>	



## *Annexe D :*

### *Subventions canadiennes pour études (SCE) – admissibilité et plafonds de financement*

<b>Conditions d'admissibilité et plafonds de financement annuels relatifs aux SCE</b>		
<b>Catégorie d'étudiant</b>	<b>Maximum annuel</b>	<b>Conditions d'admissibilité supplémentaires</b>
Étudiant handicapé	8 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais d'études exceptionnels liés à une incapacité (p. ex., matériel et services adaptés nécessaires pour suivre des EP)</li> </ul>
Étudiant handicapé dans le besoin	2 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins financiers élevés, au-delà de l'aide liée à l'incapacité prévue.</li> </ul>
Étudiant à temps partiel dans le besoin	1 200 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription à 20 % d'un programme complet d'études.</li> <li>• Capacité de justifier la nécessité de suivre des études à temps partiel.</li> <li>• Revenu brut et conditions de vie.</li> </ul>
Étudiant ayant des personnes à charge	Temps plein : 3 120 \$  Temps partiel : 1 920 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 \$ supplémentaires par semaine d'études si l'étudiant a une ou deux personnes à charge; ou</li> <li>• 60 \$ supplémentaires par semaine d'études si l'étudiant a trois personnes à charge ou plus.</li> </ul>
Femme qui poursuit des études de doctorat	3 000 \$ pour un maximum de trois ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études de doctorat dans des champs traditionnellement dominés par les hommes.</li> </ul>
Source : Bureau de l'actuaire en chef. <i>Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants</i> , 2001.		





# Annexe E :

## Cohérence interprovinciale en matière d'évaluation des besoins

Évaluation des besoins/Frais		Ressources									
		Frais de scolarité	Livres / Fournitures	Avant les études	Pendant les études	Bourses d'études	Épargne	Actifs de l'étudiant <sup>91</sup>	Contribution parentale	Actifs des parents	Contribution du conjoint
<b>PCPE</b>	Montant réel ≤ 3 000 \$		De 1 500 \$ à 2 000 \$ (étudiant vivant à la maison) ; de 100 \$ à 400 \$ (étudiant vivant ailleurs qu'à la maison)	80 % du revenu au-dessus de 600 \$	Tout revenu au-dessus de 600 \$	Totalité	Valeur du véhicule > à 5 000 \$ ; valeur du REER > à 2 000 \$/an après 18 ans	Système à trois paliers <sup>92</sup>	Générallement aucuns	Supérieur à : 1. 0 \$ à 500 \$/mois <sup>93</sup> 2. 80 % du revenu supérieur à l'allocation de subsistance provinciale	
<b>C.-B.</b>	Montant réel ≤ 3 000 \$		Voir ci-dessus	80 % du revenu au-dessus de 600 \$	Tout revenu au-dessus de 600 \$	Totalité	Voir ci-dessus	Système à trois paliers	1 % du rev. > à 150 000 \$ <sup>94</sup>	Voir ci-dessus	
<b>Alb.</b>	Montant réel ≤ 3 000 \$		Voir ci-dessus	80 % du revenu au-dessus de 2 000 \$	Tout revenu au-dessus de 2 000 \$	Totalité	Voir ci-dessus	Système à trois paliers	5 % du rev. > à 250 000 \$	Voir ci-dessus	
<b>Sask.</b>	Montant réel ≤ 3 000 \$		Voir ci-dessus	80 % du revenu au-dessus de 600 \$	Tout revenu au-dessus de 600 \$	Totalité	Voir ci-dessus	Système à trois paliers	Générallement aucuns	Voir ci-dessus	
<b>Man.</b>	Montant réel ≤ 3 000 \$		Voir ci-dessus	80 % du revenu au-dessus de 600 \$	Tout revenu au-dessus de 600 \$	Totalité	Voir ci-dessus	Système à trois paliers	Générallement aucuns	Voir ci-dessus	

<sup>91</sup> La totalité des actifs applicables est considérée comme ressources.

<sup>92</sup> 45 % de la première tranche de 3 000 \$ du revenu net au-dessus du niveau d'exemption ; 60 % de la tranche suivante de 3 000 \$ ; ensuite, 75 % du revenu. Le niveau d'exemption se situe entre 26 100 \$ et 32 500 \$ (selon la province), plus 5 000 \$ par membre de famille.

<sup>93</sup> Le montant varie selon la province.

<sup>94</sup> À l'exclusion des REER, du véhicule et de la résidence principale.

Cohérence avec le PCPE entre les provinces participantes (suite)										
Évaluation des besoins/Frais		Ressources								
Frais de scolarité	Livres / Fournitures	Avant les études	Pendant les études	Bourses d'études	Épargne	Actifs de l'étudiant <sup>95</sup>	Contribution parentale	Actifs des parents	Contribution du conjoint	
Ont.	Montant réel <sup>96</sup> ≤ 3 000 \$	Voir ci-dessus	80 % du revenu au-dessus de 2 000 \$	Tout revenu au-dessus de 2 000 \$	Totalité	Voir ci-dessus	100 \$ plus 5 % du rev. net > à 30 000 \$ ; trois paliers pour les rev. > à 40 000 \$.	Aucuns	Voir ci-dessus	
N.-B.	Montant réel ≤ 3 000 \$	Voir ci-dessus	80 % du revenu au-dessus de 600 \$	Tout revenu au-dessus de 600 \$	Totalité	Voir ci-dessus	Système à trois paliers	Généralément aucuns	Voir ci-dessus	
Î.-P.-É.	Montant réel ≤ 3 000 \$	Voir ci-dessus	80 % du revenu au-dessus de 600 \$	Tout revenu au-dessus de 600 \$	Totalité	Voir ci-dessus	Système à trois paliers	Généralément aucuns	Voir ci-dessus	
N.-B.	Montant réel ≤ 3 000 \$	Voir ci-dessus	80 % du revenu au-dessus de 600 \$	Tout revenu au-dessus de 600 \$	Totalité	Voir ci-dessus	Système à trois paliers	Généralément aucuns	Voir ci-dessus	
N.-É.	Montant réel ≤ 3 000 \$	Voir ci-dessus	80 % du revenu au-dessus de 600 \$	Tout revenu au-dessus de 600 \$	Totalité	Voir ci-dessus	Système à trois paliers	Généralément aucuns	Voir ci-dessus	
T.-N.	Montant réel ≤ 3 000 \$	Voir ci-dessus	80 % du revenu au-dessus de 600 \$	Tout revenu au-dessus de 600 \$	Totalité	Voir ci-dessus	Système à trois paliers	Généralément aucuns	Voir ci-dessus	
Yn	Variables	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Source : CMSF, *The Price of Knowledge: Access and Student Finance in Canada, 2002.*

<sup>95</sup> Montant réel à l'exception des programmes à frais dérogementés, plafonnés à 5 350 \$ et à 4 500 \$ (programmes coopératifs et programmes non coopératifs, respectivement)

<sup>96</sup> La totalité des actifs applicables est considérée comme ressources..

## *Annexe F :*

### *Politiques provinciales en matière d'agrément*

Critères d'agrément et négociation/versement des prêts par province			
Province	Type de prêt	Politiques d'agrément	Négociation et versement de prêts <sup>97</sup>
C.-B.	Fédéral et provincial	Les établissements privés relèvent de la Private Post Secondary Education Commission (PPSEC). Tous les établissements privés offrant des cours aux étudiants de plus de 17 ans sont tenus de s'inscrire auprès de la PPSEC. L'agrément, lui, est facultatif, mais constitue la condition d'admissibilité sine qua non au British Columbia Student Assistance Program (BCSAP).	Bureaux de Postes Canada ou bureaux gouvernementaux.
Alb.	Fédéral et provincial	Tout établissement exerçant ses activités en Alberta doit d'abord faire autoriser ses programmes par la direction générale des établissements privés. Cette approbation donne le droit d'offrir les programmes qui sont enregistrés. La procédure d'agrément suit le processus d'autorisation et ouvre la voie au programme de prêts aux étudiants. Aucun échéancier formel n'étant prescrit, le délai ne dépend que de l'accumulation des dossiers.	EDULINX et Postes Canada
Sask.	Intégré	Les écoles privées de formation professionnelle présentent une demande d'agrément aux fins des prêts d'études après avoir été inscrites depuis au moins 18 mois et après avoir formé au moins une promotion diplômée. Les établissements candidats doivent avoir été certifiés, en vertu de la <i>Private Vocational Schools Regulation Act</i> , 1995.	Postes Canada ou Saskatchewan Learning
Man.	Fédéral et provincial	Toutes les écoles privées de formation professionnelle de Manitoba sont régies par la <i>Loi sur les écoles professionnelles privées</i> et le règlement R.M. 182/88. Les administrateurs d'écoles sont tenus de s'inscrire auprès de Enseignement postsecondaire Manitoba. Au Manitoba, la procédure d'agrément (donnant droit à l'octroi de l'aide aux étudiants) débute par le dépôt d'une demande par un étudiant. Tout étudiant qui souhaite fréquenter l'établissement visé et toucher une aide financière doit commencer par présenter une demande à Enseignement postsecondaire. Les établissements situés à l'extérieur de Manitoba doivent être déjà agréés dans leurs provinces respectives.	Aide aux étudiants du Manitoba dans le cas des PEC et des PEM.

<sup>97</sup> Il convient de souligner que tous les prêts d'études canadiens sont administrés par le Centre de service national de prêts aux étudiants. Dans la plupart des cas, ils sont versés par l'intermédiaire de bureaux de Postes Canada ou de divers agents du gouvernement. Certaines provinces ont recours à Postes Canada pour négocier les prêts, mais cette pratique n'est pas généralisée.

<b>Critères d'agrément et négociation/versement des prêts par province (suite)</b>			
<b>Province</b>	<b>Type de prêt</b>	<b>Politiques d'agrément</b>	<b>Négociation et versement de prêts<sup>98</sup></b>
Ont.	Intégré	Pour être reconnu aux fins du RAFEO, un établissement doit être inscrit et en règle auprès du Surintendant des écoles privées de formation professionnelle, du ministère de l'Éducation et de la Formation (Unité EPFP), conformément à la LEFPF. La reconnaissance initiale d'un établissement aux fins du RAFEO lui permet d'offrir des PEC à ses étudiants. Pour faire une demande de reconnaissance initiale, un établissement doit soumettre au Ministère une formule de demande de reconnaissance aux fins du RAFEO, accompagnée de documents justificatifs. Les critères minimaux comprennent l'inscription depuis au moins 12 mois et au moins une promotion diplômée. Au bout de deux ans, et sous réserve de vérifications concluantes, l'établissement peut demander la pleine reconnaissance, qui lui permettra d'offrir une aide financière au titre du RAFEO, en plus du PCPE.	
T.-N.	Fédéral et provincial	Suspension de la mise en place de nouveaux établissements d'enseignement privés.	CIBC
N.-B.	Fédéral et provincial	Le secteur privé du Nouveau-Brunswick compte deux universités et un établissement conférant des grades universitaires.	Postes Canada
N.-É.	Fédéral et provincial	Tout établissement d'enseignement de la N.-É. qui souhaite offrir une aide financière à ses étudiants doit d'abord s'inscrire auprès de la division des collèges d'enseignement professionnel privé du ministère de l'Éducation. Cette procédure, qui dure environ six mois, ne confère pas le droit d'offrir des prêts. Une fois inscrit, l'établissement doit faire une demande d'agrément auprès du ministère de l'Éducation. Le traitement prend également jusqu'à six mois. Les établissements situés à l'extérieur de la province ne sont pas obligés d'obtenir au préalable l'agrément dans leurs provinces respectives, à condition de s'inscrire à la N.-É.	
Î.-P.-É.	Fédéral et provincial	Les établissements doivent s'inscrire auprès du ministère de l'Éducation. Cette procédure prend jusqu'à six mois et prévoit l'inscription de l'école, de ses programmes et de ses enseignants. Actuellement, cette procédure confère également le statut d'agrément à l'Î.-P.-É., mais cela pourra changer dans l'avenir.	Coopératives de crédit

<sup>98</sup> Il convient de souligner que tous les prêts d'études canadiens sont administrés par le Centre de service national de prêts aux étudiants. Dans la plupart des cas, ils sont versés par l'intermédiaire de bureaux de Postes Canada ou de divers agents du gouvernement. Certaines provinces ont recours à Postes Canada pour négocier les prêts, mais cette pratique n'est pas généralisée.